Dimanche 14 Octobre 1917 — QUINZE CENTIMES LE NUMERO (AUJOURD'HUI HUIT PAGES) — 33me Année — N° 284 (Ed.P.L.B. N° 10...

ABONNEMENTS
Abonnés prenant cours le 1er de chaque mois fr. 3.50
Abonnés prenant cours les 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre 10 50
S'adresser dans tous les bureaux de poste du pays.
ADMINISTRATION - RÉDACTION
46, RUE DU MARCHÉ-AUX-POULETS
BRUXELLES

LE MESSAGER DE BRUXELLES

RÉDACTEUR EN CHEF : CHARLES DESBONNETS

(Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.)

PUBLICITÉ
Annonces 4e page, la petite ligne . . . fr. 0.50
Réclames, 3e page, la ligne » 1.50
Faits-divers » » 3.00
Echos et Nouvelles » » 5.00
Nécrologie » » 2.00
Annonces notariales, judiciaires et financières, la ligne . . . 1.00
BUREAUX AUXILIAIRES:
LIÉGE : RUE PONT D'AVROY, 19
CHARLEROI : RUE DE BEAUMONT, 8 (V...)
NAMUR: RUE DE LA COLLINE, 12 (SALZINNES)

LA GUERRE : COMMUNIQUES

Puissances Centrales

BERLIN, 12 octobre (soir). (Officiel):

La bataille en Flandre bat encore son plein au sud d'attaque Langemarck-Zonnebeke. Au nord de Poelcapelle et au sud-ouest de Passchendaele, le combat dans des endroits où les Anglais se sont ancrés.

BERLIN, 13 octobre (midi). (Officiel):

Théâtre de la guerre à l'Ouest.

Armée du prince-héritier Rupprecht de Bavière: La bataille en Flandre s'est rallumée de nouveau hier après une brève interruption. Cette fois, les Anglais ont déclanché les attaques sur un front assez étroit, d'une largeur d'environ 10 kilomètres, entre les routes Langemarck-Houthulst et Zonnebeke-Morslede. Leur mise en ligne de gros de combat d'artillerie était particulièrement importante. Après un assaut répété plusieurs fois sans résultat, l'infanterie anglaise a réussi à s'avancer dans le terrain des entonnoirs entre la route et le village de Poelkapelle. Après des combats acharnés durant toute la journée, nos troupes ont rejeté l'ennemi des deux côtés du Pendisbeek. Les positions dans et au sud de Poelkapelle furent attaquées dans la matinée et le soir encore avec des forces fraîches, vainement l'adversaire dirigea une vigoureuse pression sur Passchendaele. Ici encore, les Anglais ont dû se contenter d'une étroite bande du champ précédant nos positions. La localité est en notre pouvoir. A l'est de Zonnebeke, les attaques ennemies se sont écroulées. Au total, le gain remporté par l'ennemi au prix de grands sacrifices sanglants, en deux endroits de pénétration, comporte environ un demi-kilomètre de terrain. Partout ailleurs, son intervention a été vaine.

Le combat d'artillerie dura toute la nuit. Ce matin, il dégénéra de nouveau en feu roulant entre la Lys et le canal Comines-Ypres. D'après les informations reçues, il ne s'est pas produit de nouvelles attaques.

Armée du Kronprinz allemand:

En quelques secteurs du front de l'Aisne, l'activité combattive a également été vive hier. A la partie orientale du Chemin des Dames, des troupes d'assaut de Thuringe ont pénétré, après une préparation très efficace d'artillerie, dans la position française au nord du moulin de Vauclerc. Nous avons enlevé à l'ennemi plusieurs lignes de tranchées sur 400 mètres de largeur. De nombreux prisonniers sont restés entre nos mains.

Théâtre de la guerre à l'Est.

Depuis la Dwina jusqu'au Danube, pas d'opérations de quelque envergure.

Front de Macédoine.

A part la vive activité d'artillerie dans la boucle de la Czerna et des combats de reconnaissance couronnés de succès pour les Bulgares, au lac de Doiran, il n'y a rien de particulier à signaler.

BERLIN, 12 octobre. (Officiel):

Des dirigeables et des escadrilles d'avions de la marine de la station littorale de Courlande ont exécuté, durant les semaines passées, malgré un état atmosphérique fréquemment défavorable, une série d'attaques contre des installations militaires de la côte livonienne, ainsi que des îles du golfe de Riga.

Avec une grande prudence, les fortifications de Zerel, ainsi que les forces navales de l'adversaire de cette côte ont été attaquées plusieurs fois avec un succès visible, malgré une défense vigoureuse. Les organisations défensives de la côte orientale de la baie de Riga ont également été couvertes de plusieurs milliers de kilos de bombes. Les résultats des attaques, qui ne nous ont pas coûté de pertes, sont reconnus par les communiqués de l'adversaire.

BERLIN, 12 octobre. (Officiel):

Dans l'Océan Atlantique et la Mer du Nord, trois vapeurs et trois voiliers ont encore été coulés par nos sous-marins. On cite parmi eux le vapeur français armé « Lamelle », ainsi que le trois-mâts français « Marie-Marguerite » avec chargement de charbon, et le schooner français « Marceau », puis deux vapeurs-réservoirs, l'un de l'apparence du « San Edvard » (6,225 t.).

Les trois voiliers coulés avaient un chargement de bois tinctorial.

VIENNE, 12 octobre. (Officiel):

Activité minime; la situation n'a changé nulle part.

SOFIA, 11 octobre. (Officiel):

Front de Macédoine. — Action d'artillerie sur plusieurs points, un peu plus vive, particulièrement dans la boucle de la Czerna. D'importants détachements ennemis de reconnaissance, qui tentaient de s'approcher de nos positions au sud du Dobropolje et à l'ouest du lac de Doiran, ont été dispersés par nos feux. Des groupes d'assaut allemands et bulgares ont pénétré dans les positions ennemies près de Makowo et de Limnitza et sont revenus avec des prisonniers italiens et grecs.

Front roumain. — Près de Tulcea et de Galatz, feu d'artillerie. Une de nos batteries a mis le feu à un dépôt ennemi à Galatz. Un détachement ennemi, qui tentait de s'approcher du notre rive près de Perkuich a été dispersé par notre feu. A l'est de Tulcea, vive action aérienne. Notre artillerie a atteint un avion ennemi, qui est tombé au nord de Tulcea sur la rive gauche du bras Saint-Georges.

CONSTANTINOPLE, 11 octobre. (Officiel):

Front du Caucase. — Dans le secteur de l'aile droite, une attaque de deux compagnies russes a échoué dans notre feu. Au centre, un de nos groupes d'assaut a percé les positions ennemies et a chassé les troupes russes du campement. Beaucoup d'armes, de grenades à main, 60 tentes, du matériel de retranchement et d'autres engins de guerre ont été capturés.

Le 10 octobre, nous avons surpris par le feu de notre artillerie les hangars d'aviation, les observatoires militaires et les postes de radio-télégraphie de Mytilène. L'efficacité du bombardement a été constatée. Des autres fronts, pas d'événements spéciaux.

CONSTANTINOPLE, 12 octobre. (Officiel):

Front persan. — Le combat avec les Russes à la frontière persane, que nous avons mentionné hier, s'est terminé à notre avantage. Les Russes ont été rejetés. Dans la région de Revanduz, les Russes ont attaqué les positions de nos avant-postes. Ils réussirent à y pénétrer, mais en furent chassés de nouveau dans la nuit du 9 au 10 octobre.

Front syrien. — Le 9 octobre, un croiseur auxiliaire et un torpilleur sont apparus devant Alexandrette. Un avion qui s'était élevé d'un de ces navires a été obligé d'atterrir sous notre feu de défenses. L'observateur et le pilote sont tombés à la mer. Les débris de l'avion ont été recueillis sur notre territoire. Le 11 octobre, un autre avion apparut au-dessus d'Alexandrette, qui fut également obligé d'atterrir sous notre feu partout de terre. Le pilote grièvement et l'observateur légèrement blessés tombèrent entre nos mains. L'avion est encore en état d'être utilisé.

Pas d'événements particuliers sur les autres fronts.

BERLIN, 12 octobre. (Officieux):

Après les insuccès sanglants subis par l'ennemi du 4 au 9 octobre, et qui se sont encore amplifiés par ses vaines attaques partielles réitérées de ces derniers jours, le combat d'artillerie a de nouveau atteint le 11 octobre, sur presque tout le front de bataille arrière-garde ennemies. Le 11 octobre également, Flandre, une force extrême. Le but principal du feu d'artillerie ennemi était nos positions du bois d'Houthulst. De nombreux feux roulants ont sévi le soir sur la ligne Merken-Draaibank. Pendant la nuit, le feu a augmenté sans cesse d'intensité et a dégénéré, le 12 octobre à l'aube, en un feu roulant des plus vifs sur la ligne Merken-Draaibank jusqu'au sud de Gheluwelt, après quoi l'ennemi a déclanché de nouvelles attaques. Le terrain où se trouve l'ennemi est transformé en une masse bourbeuse et en un marécage impraticable, à la suite de la destruction exercée, pendant près de quatre mois, par le feu roulant, et augmente l'effet de l'artillerie sur les troupes de combat et colonnes. Notre artillerie a pu prendre efficacement sous son feu des concentrations, mouvements et installations ennemis.

Au front d'Arras, par une vive action d'artillerie, plusieurs fortes patrouilles ennemies ont été repoussées au sud du canal de La Bassée et près de Chérisy. Au front de l'Aisne, le feu a augmenté particulièrement vers le soir dans la région de Vauxaillon. La tentative faite par des détachements ennemis pour pénétrer ici dans nos tranchées a échoué en partie en corps à corps, en partie déjà sous notre feu de barrage et de destruction.

Sur la rive orientale de la Meuse, l'action d'artillerie réciproque a repris passagèrement à l'aube. Quelques troupes d'attaque ont pénétré, le 11 octobre, à 6 h. 30 du matin, dans les tranchées ennemies près de Bezonvaux et sont revenues avec 30 prisonniers et 3 mitrailleuses. Au cours de la journée, le feu ennemi a augmenté et a atteint, l'après-midi, dans la région d'Ornes, une force considérable.

Des concentrations ennemies que nous avons relevées dans la région du bois de Chaume ont été dispersées par notre feu concentrique. Le feu violent s'est maintenu également pendant la nuit.

A l'Est, entre la mer et la Dvina, la vive action de feu de nos patrouilles a été fructueuse. Au Zbrucz inférieur également et au nord de la Soczawa et au Sereth, le feu d'artillerie réciproque a augmenté passagèrement.

Puissances Alliées

PARIS, 12 octobre. (3 h. après-midi):

La nuit a été marquée par une grande activité des deux artilleries et par une série de tentatives ennemies sur divers points du front. Nous avons repoussé un coup de main ennemi à l'ouest de Cerny, tandis qu'une opération de détail, effectuée par nous au nord-est de la ferme Moisy, nous a permis de ramener des prisonniers.

Un coup de main exécuté par l'ennemi à l'ouest de Maisons-de-Champagne, et trois tentatives de sa part dans la région Souain-Aubérive, ont avorté.

Sur la rive droite de la Meuse, lutte d'artillerie continue dans la région de Bezonvaux.

PARIS, 12 octobre (11 h. soir):

Au cours de la journée, l'artillerie s'est montrée particulièrement active dans le secteur du Moulin de Laffaux et dans la région de Craonne.

Des renseignements complémentaires, il résulte que les coups de main ennemis que nous avons repoussés la nuit dernière dans la région Souain-Aubérive, ont été exécutés à l'aide d'importants effectifs, précédés par un bombardement de trente-six heures. Trois attaques ont été menées par des détachements de cent quarante hommes environ, comprenant des Stosstrupps et des pionniers. Accueillies par les feux d'artillerie et le tir des mitrailleuses, ces attaques ont donné lieu à de vifs engagements, au cours desquels nous avons pris nettement la supériorité sur l'ennemi. Dix prisonniers sont restés entre nos mains. Les pertes subies par l'ennemi sont particulièrement lourdes.

Rien à signaler sur le reste du front.

LONDRES, 11 octobre:

Hier encore, la pluie a été torrentielle. Durant la nuit, l'artillerie ennemie a déployé une activité considérable à l'ouest de Passchendaele. Sinon, on ne signale aucun fait d'une importance spéciale.

ROME, 11 octobre:

De tout le front, pas d'événement important à mentionner.

PETROGRAD, 11 octobre:

Sur le front septentrional, dans le secteur de Riga, au sud de la grand'route de Pskof, l'ennemi a refoulé quelques-unes de nos compagnies.

L'ennemi a tenté de fraterniser avec nos troupes au sud-est de Jacobstadt.

Sur le front du Caucase, nos troupes se sont emparées des villages de Marufa et de Tsjat, situés à l'ouest d'Urmia; nous avons fait prisonniers 250 Kurdes et rendu la liberté à 200 Syriens. L'ennemi a reflué au delà du Grand Sab; il a détruit trois ponts.

Revue de la Presse

Amsterdam, 12 octobre. — Le « Rotterdamsche Nieuws Courant » annonce que, d'après le « Lloyds », le croiseur auxiliaire allemand « Seeadler » a coulé les navires suivants: Les vapeurs anglais « Lady Gladys Royle » (3268 t.), « Landy Island » (2005 tonnes), « Horngarth » (3509 t.), « British Yeroman » (1958 t.), « Dimmora » (2431 t.); les navires français « Charles Gounod » (2199 t.), « La Rochefoucauld » (2200 t.), « Antonie » (3071 t.), « Duplex » (2206 t.); un navire italien « Buenos-Ayres » (1811 t.), le navire canadien « Force » (3641 t.), les navires américains « R. C. Suada » (673 t.), « Johnson » (529 t.), « Mainila » (781 t.).

L'officieuse « Gazette générale de l'Allemagne du Nord » écrit:

« L'unanimité de l'opinion publique allemande dans la question dite d'Alsace-Lorraine, estimant qu'en considérant les bruits de guerre et de paix de l'Allemagne, il n'existe pas de question d'Alsace-Lorraine, cette unanimité a fait impression en France. On s'est rendu compte que les provinces ne pouvaient être conquises que par les armes. Les armées allemandes ayant cependant pénétré profondément dans le territoire français et les attaques des armées franco-anglo-belges, supérieures en nombre, n'ayant pas réussi, après des années, à refouler de façon notable le front allemand, on peut en conclure que, malgré les promesses dont ses chefs sont généreux les cris de victoire continuels de sa presse, le peuple français commence à désespérer d'atteindre jamais son but. Les journaux s'efforcent de nouveau d'attirer l'attention sur la valeur de l'aide américaine, qui doit, paraît-il, conduire avec une certitude mathématique à la victoire. Un écrivain militaire connu, le lieutenant-colonel Rousset, examine ces questions de façon détaillée dans le « Liberté » du 24 septembre. Il arrive à la conclusion que la victoire de l'Entente est certaine, mais que la lutte sera encore longue et difficile; à ce propos, lui échappe cet aveu remarquable: « Dans la guerre, il faut que l'un des partis soit complètement vaincu, et la guerre doit durer jusqu'au moment où le résultat est atteint: sinon, il ne vaudrait pas la peine d'entreprendre une guerre. »

Cette remarque cynique dévoile involontairement les buts de guerre de la France. Cette déclaration du critique militaire français ne nous apprend rien de neuf, mais il est toujours bon de pouvoir s'appuyer sur un témoin aussi important que le lieutenant-colonel Rousset, qui reconnaît ouvertement dans la soif de rapines de la France la cause de la prolongation inutile et douloureuse de la guerre. »

Nos Informations

ALLEMAGNE

RETRAITE DU MINISTRE DE LA MARINE?

Berlin, 11 octobre. — Le bruit court dans les milieux parlementaires que le secrétaire d'Etat à la Marine, von Capelle, à la suite de son attitude au Reichstag, offrira sa démission.

ANGLETERRE

UNE ENIGME

Le cardinal Merry del Val, frère de l'ambassadeur d'Espagne près la Cour d'Angleterre, a séjourné à Londres ces jours derniers. Les journaux anglais se demandent quel est en réalité le but de cette visite.

LEVEE DE FEMMES

Le ministre de la Guerre britannique demande la levée d'une armée de femmes. Cette levée pourrait produire 10,000 adhérentes par mois. Ces dernières porteraient un uniforme khaki et seraient affectées en partie à des services à l'intérieur du pays, en partie à l'extérieur.

Toutes les Bourses de travail de l'Angleterre ont ouvert des bureaux de recrutement.

ARGENTINE

UNE DECLARATION DE M. PUYERREDON

M. Puyerredon, ministre des Affaires étrangères d'Argentine, a déclaré à un représentant de l'agence Havas au sujet de l'attitude de l'Argentine :

« Le gouvernement n'a pas modifié sa ligne de conduite, il est toujours résolu à défendre les intérêts du pays et du droit. Il n'a supporté aucun acte violant les principes du droit international et s'il a résolu de ne pas rompre les relations avec l'Allemagne, cela n'indique pas qu'il hésitera le cas échéant ».

LES GREVES

A la suite de la grève des cheminots, la circulation des chemins de fer est interrompue depuis quinze jours. Le commerce est fortement lésé. Les compagnies du gaz annoncent que dans le cas où la grève continuerait, elles devraient cesser le travail faute de combustible.

Buenos-Aires, 13 octobre. — Les grévistes ont soumis les compagnies de chemins de fer d'accepter leurs conditions dans les 24 heures.

CANADA

UN CABINET DE COALITION

Ottawa, 13 octobre. (Router.) — M. Robert Borden annonce que la formation d'un Cabinet de coalition est assurée. Ce Cabinet sera composé d'un nombre équivalent de libéraux et de conservateurs.

DANS LE PARTI LIBERAL

Sir Wilfrod Laurier vient de renoncer à son titre de leader du parti libéral du Canada.

Un Congrès du parti choisira sous peu son successeur.

ETATS-UNIS

LIGUE DE L'UNION NATIONALE

Il vient de se fonder aux Etats-Unis une « Ligue de l'Union nationale » qui est formée de représentants de toutes les opinions, de politiciens et d'industriels, sans distinction de parti. Leur but est d'arriver au triomphe des institutions démocratiques et de défendre les grands principes de l'humanité vis-à-vis de la guerre.

LA CENSURE

Le « Temps » apprend de Washington que le gouvernement américain a institué une censure étroite, en vertu de laquelle l'entrée des journaux étrangers dans le pays est absolument défendue. La censure des envois postaux destinés aux neutres d'Europe et aux autres pays européens continuera à être exercée par les Anglais.

LES EXPORTATIONS

« The American Review » apprend que les Etats-Unis ont arrêté totalement l'exportation des vivres vers la Scandinavie, la Hollande et la Suisse.

FRANCE

AU PALAIS BOURBON

Paris, 12 octobre. — Au cours de la séance d'hier à la Chambre, le ministre de l'Agriculture, M. David, déclara que le gouvernement avait l'intention d'augmenter la production et de libérer les plus anciennes classes dans une mesure plus considérable.

M. Compère-Morel demande le licenciement de toutes les classes âgées, sinon, dit-il, la France devra subir une famine en 1918.

M. David répondit qu'il était impossible en ce moment de licencier l'ensemble des classes, des événements pouvant intervenir qui rendraient nécessaire la présence au front français de tous les effectifs. Si la population ne veut pas comprendre son propre intérêt, le gouvernement interviendra et saisira les céréales où il les trouvera.

A la suite des explications du ministre du Ravitaillement au sujet de la réduction à 250 grammes par jour de la ration de pain, le ministre de l'Agriculture annonça que des négociations étaient entamées entre les Alliés et l'Argentine au sujet d'achat de céréales. Le grain serait réparti proportionnellement entre tous les Alliés. Il est certain que les Alliés doivent subir les mêmes restrictions que la France. Si l'on n'arrive pas encore alors un résultat, il faudra encore se restreindre. Avec les quantités dont dispose actuellement le ministère du Ravitaillement, la France ne pourrait pas être nourrie pendant un an.

M. Long déclara alors que les quantités de sucre mises à la disposition des industries de luxe, fabriques de chocolat et de confitures, ont été réduites de 3,000 à 500 mensuellement.

A partir du 15 octobre, on ne pourra plus employer que de la saccharine dans les établissements publics.

A la fin de la séance, un ordre du jour Bariac fut adopté demandant une politique énergique pour le ravitaillement du pays, une meilleure répartition des vivres à la population, sans restrictions inutiles; une action énergique contre les trafiqueurs et les accapareurs, une amélioration des moyens de transport, l'augmentation de la production et les licenciements militaires directement proportionnels à l'âge, ainsi qu'une autre motion disant que l'agriculture devra pouvoir disposer des forces non indispensables à l'armée.

GRECE

UNE LOI SUR LE COMMERCE

L'agence Havas annonce :

« Le député Bibis a soumis à la Chambre grecque un projet de loi interdisant tout trafic avec les sujets de pays ennemis.

HOLLANDE

LE CAVEAU ROYAL HOLLANDAIS

De l'« Algemeen Handelsblad » :

Jeudi matin, en présence du jonkheer R. van Weede, maréchal de la Cour, de la maison de la reine-mère des Pays-Bas et de M. L.-W.-C. van den Berg, commissaire du caveau royal à Delft, la dépouille du feu roi Guillaume III a été transférée du cercueil dans lequel elle avait été enfermée dans un cercueil métallique artistement travaillé, tandis que la dépouille du feu le prince Guillaume II a été déposée dans un cercueil également en métal, mais plus simple.

L'ENSEIGNEMENT BELGE

Le personnel enseignant dans les écoles belges en Hollande comportait fin de l'année 1915, 358 personnes. Fin de l'année 1916, il y avait 420 instituteurs et institutrices dans les différents établissements d'enseignement dans le pays.

Le nombre d'élèves qui à la fin de l'année 1915 était de 9,400, s'est élevé à la fin de l'année 1916 à 11,437, soit une augmentation de 2.2 p. c. Fin de l'année scolaire 1916-1917, il y avait environ 11,000 élèves. En 1915, 1,229 élèves étaient d'origine wallonne et 7,416 d'origine flamande. Pour 755 élèves (y compris 95 enfants juifs), on ne possède pas d'indications. En 1916, ces chiffres se sont montés respectivement à 2,085, 8,951 et 401 (y compris 105 enfants juifs). Au 31 décembre 1916, la population scolaire comportait donc 19 p. c. d'enfants wallons, 77 p. c. d'enfants flamands (pas d'indications au sujet des 4 p. c. restants).

ITALIE

LE CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil des ministres a été convoqué pour mercredi, un jour plus tôt qu'on ne prévoyait. Les délibérations ont eu lieu en présence des leaders de l'opposition. On dit qu'une proposition sera faite tendant à gouverner sans nouveau crédit. Le président du Conseil prendra la parole à la prochaine réunion parlementaire. M. Loumine parlera également au sujet de la situation extérieure.

RUSSIE

LE PARLEMENT PROVISOIRE

L'agence Router annonce de Petrograd :

« La Commission juridique qui a élaboré un ordre du jour pour le Parlement provisoire exige du gouvernement qu'il réponde au Parlement provisoire. Les députés au Parlement provisoire reçoivent 19 roubles par jour et un permis de parcours gratuit sur les trains ».

LES EXIGENCES DU CONSEIL DES O. ET S.

L'« Isvestia » annonce :

« Le Comité exécutif du Conseil des ouvriers et soldats enverra un délégué à la Conférence des Alliés à Paris ».

Le journal russe écrit à cet égard :

« Notre délégué assistera à la Conférence dans les mêmes conditions que les autres délégués. Le fait qu'il ne possède aucun mandat officiel donnera plus d'importance à ses paroles. Il déclarera que les traités existant à ce jour ont été créés avant ou après la première période de la guerre et que nous désirons un nouveau traité, un traité qui doit être conclu en considération de la paix ».

LICENCIEMENT DE TROUPES

Par ordre du ministre de la Guerre, les soldats des classes de 1895 et 1896 ont été licenciés dans le district militaire de Petrograd.

AU QUARTIER GENERAL

Petrograd, 11 octobre. — Les journaux disent que le voyage du président du Conseil Kerenski et des ministres des Affaires étrangères, de la Guerre et de la Marine au quartier général a un but important. On modifiera notamment le commandement et on remaniera le quartier général, lequel sera diminué de manière à le rendre plus mobile. Il sera probablement transporté de Mohileff dans une autre ville. Le voyage des ministres durera cinq jours.

TRANSFERT DE LA FAMILLE IMPERIALE

Petrograd, 12 octobre. — L'ancien tsar et sa famille ont été transportés dans un ancien couvent, à 18 verstes de Tobolsk. Ce transfert s'est effectué sur demande de la tsarine qui avait fait valoir qu'elle ne pouvait faire de promenades, l'habitation où la famille impériale était internée étant dépourvue de jardin.

DANS LE GOLFE DE FINLANDE

La « Novoie Vremia » annonce au sujet de l'occupation par les Anglais des territoires russes dans le golfe de Finlande que les unités anglaises y ont été renforcées au cours de cette année. La défense de l'île d'Oesel et des îles Aaland est assurée actuellement par les Anglais.

CHEZ LES MUSULMANS DU CAUCASE

De Stockholm :

D'après l'« Outro-Rossij », un mouvement puissant se manifeste parmi les montagnards musulmans du Caucase septentrional. Ceux-ci revendiquent le droit de participer aux comités démocratiques et aux administrations locales, conformément au principe des nationalités.

BRUITS DE REVOLTE A KHIVA

Le « Djen » reçoit de Tiflis des nouvelles alarmantes au sujet de la situation à Khiva, où le mouvement turkmène s'est déclanché aussitôt après l'arrivée de nouvelles relatives aux événements du Turkestan. L'audace des attentats perpétrés journellement par des bandes armées dépasse toutes les bornes; ces bandes deviennent de plus en plus nombreuses. A la tête de la révolte se trouve le shah Djounet, connu par les révoltes d 1916. Il a appelé sous les armes toute la population masculine de la partie nord-ouest de Khiva.

SUEDE

LA FORMATION DU MINISTERE

Stockholm, 12 octobre.— La presse suédoise continue à commenter vivement la question du changement gouvernemental. La proposition faite par le roi au président de la Deuxième Chambre, M. Niden, de former le nouveau ministère, a rencontré l'approbation de tous les partis. M. Niden est considéré comme un homme qui n'est pas orienté spécialement vers la politique et jouit de la vive sympathie de tous les groupes.

Plusieurs journaux, comme le « Stockholms Tidningen » et le « Socialdemokraten », prévoient qu'il essayera de former un nouveau ministère de coalition avec un programme libéral, mais composé de membres des trois partis; peut-être quelques membres du ministère actuel feront-ils partie du nouveau ministère.

SUISSE

MORT DE M. SECRETAN

On mande de Berne que le conseiller fédéral, colonel Edouard Secretan, qui depuis 43 ans était directeur et rédacteur en chef de la « Gazette de Lausanne », est mort jeudi matin à Lausanne. Le défunt faisait partie du Conseil fédéral depuis 1899 en qualité de représentant du groupe des protestants conservateurs; il s'était fait un certain nom comme écrivain militaire.

LA LIGUE DES NATIONS

Amsterdam, 30 septembre. — La Conférence convoquée pour le 15 octobre à Berne, afin de préparer l'avènement d'une Ligue des Nations, sera probablement retardée de quinze jours.

NOUVELLES DIVERSES

LA FAMINE UNIVERSELLE

Le « Hollandsch Nieuws Bureau » apprend de Londres :

« Dans un article paru dans le « National Food Journal », sir Arthur Yapp écrit qu'une famine universelle menace d'amener la décision dans la guerre mondiale ».

LE CENTENAIRE DE KOSCIUSZKO

Les représentants autorisés des associations polonaises ayant leur siège en Suisse ont décidé de fêter solennellement le centenaire de la mort de Kosciuszko, le grand général et patriote polonais. La ville de Lausanne a été choisie pour recevoir toutes les délégations qui prendront part à cette manifestation.

DANS L'UNDERGROUND

Sous ce titre, l'« Indépendance belge » raconte qu'à la suite du raid de lundi et des « Warnings » de midi à une heure, des milliers et des milliers de personnes ont passé la soirée dans l'Underground, c'est-à-dire le Métro de Londres.

L'administration du « Tube » prétend qu'elle a offert d'hospitalité à plus de 150,000 personnes. Le chiffre a peut-être été dépassé. Qui ne connaît les immenses galeries et les longs boyaux de la station de King's Cross, Saint-Pancrast? Une foule immense, foule essentiellement populaire, les occupait. De Camden Town à Highgate, même affluence à chaque gare. Des familles entières campaient sur le sol jusqu'au bord même de la plate-forme. S'il y avait eu une poussée, quelle catastrophe on aurait eu à déplorer! Mais nulle part il ne s'est produit de bousculades et l'ordre a été parfait. Il est regrettable qu'un aquafortiste n'ait pu retracer ces scènes, où le fantastique le disputait au pittoresque.

L'EXPEDITION POLAIRE AMUNDSEN

Le capitaine Roald Amundsen ayant été averti par le ministre des Etats-Unis à Christiania que le gouvernement américain mettait à sa disposition tous équipement et provisions dont le « Maud » a besoin, pourra partir en juin de l'année prochaine. En outre, l'armateur M. A. F. Klavenetz a mis à la disposition du capitaine Amundsen une somme de 500,000 couronnes.

EN MARGE

ODEURS SUAVES

Au bon vieux temps jadis, disons, pour parler comme les historiens de Rome, sous les consulats de C. Buls et d'Emilius De Mot, les compagnies de tramways avaient instauré un règlement de police, bien rarement appliqué, il est vrai, parce que nul ne songeait à y contrevenir, mais qui, malgré son arrière petit goût d'aristocratisme, était généralement approuvé de tous les voyageurs. Ce règlement défendait l'accès des voitures :

1° Aux gens qui trop manifestement s'étaient adonnés au culte de la dive bouteille;

2° A ceux dont la mise était par trop négligée ou qui, depuis trop longtemps, étaient en délicate avec le savon;

3° Enfin aux porteurs de colis trop volumineux ou qui, par leur nature, pouvaient occasionner une gêne à leurs voisins.

Ce règlement, je le répète, trouvait rarement son application; sous les consulats susindiqués, les disciples trop fervents de Bacchus ou de Gambrinus dédaignaient prendre le tram et préféraient de beaucoup fréter une voiture découverte, voire un auto-taxi, pour continuer la série de leurs pérégrinations libatives; ils ne faisaient d'ailleurs que se conformer aux rites intransigeants d'un culte qui, à Bruxelles, était largement représenté.

Quant à ceux des candidats voyageurs qui se sentaient visés par les paragraphes II et III du dit règlement, ils mettaient une certaine discrétion, une certaine pudeur, à éviter le veto de MM. les receveurs, et poursuivaient leur chemin pedibus cum jambis.

Tout était pour le mieux dans la meilleure compagnie de tramways du monde.

Or, depuis quelque temps, cette discrétion dont je parlais plus haut, s'est terriblement relâchée; et comme le fameux règlement s'est relâché, lui aussi, un séjour un peu prolongé dans un compartiment fermé devient un véritable supplice pour ceux qui ont le malheur d'avoir l'odorat assez délicat.

Je ne voudrais pas pousser trop loin le rigorisme, ni me montrer plus catholique que le Pape, notre S. P. étant en l'espèce représenté par l'administration des tramways, et je concède bien volontiers qu' « à la guerre comme à la guerre », est une expression qui, en ce moment, doit être d'usage assez courant; je conçois, par conséquent, fort bien que tous les voyageurs qui prennent place dans une voiture ne soient pas habillés, les hommes comme feu Brummel, les femmes comme d'assidues lectrices des chroniques de ma bonne camarade Snobinette.

Cependant, il faut une limite à tout, et quand, pour son malheur, on se trouve contraint et forcé de voyager de la gare du Caroghem à la place du Pavillon, entre un panier rempli de fromages de Herve (le seul de nos fromages de guerre qui ait conservé la richesse de son parfum), et un citoyen qui semble avoir pris à cœur de réunir sur sa personne les parfums les plus en vogue chez les Kalmouks, les Papous et les Samoyèdes, on regrette presque d'avoir un nez, malgré la superbe tirade de Cyrano.

V. G.

A Travers la Ville

Une mesure qui s'impose.

Il est de fait que, depuis quelque temps, les voitures de nos tramways sont plutôt encombrées. Il est rare, quand on est poli — et nous le sommes tous — de voyager autrement que sur les plateformes et comprimés à la façon des sardines dans leur boîte. Comme chacun prend la chose gaiement en disant : « Bah! à la guerre comme à la guerre », ce qui est pour l'heure la meilleure philosophie, il n'y a guère que quelques grincheux qui se font du mauvais sang. Cependant, on pourrait, ce me semble, être moins comprimés, en n'admettant pas sur les trams des cruches à lait, des gros paquets de vêtements ou de provisions, comme j'en vois chaque jours transporter. J'ai voyagé ce matin avec deux laitiers et une blanchisseuse. C'était une compagnie peu agréable. Il leur fallait, à ces gens et à leurs colis, la moitié de la plateforme, nous tenions dix sur l'autre moitié.

C'est abusif, vraiment.

Un petit bout de règlement, dans cet ordre d'idées, serait, ce me semble, le bienvenu.

Est-ce trop demander? PICK.

La composition des soupes communales.

Une nouvelle réglementation de la composition des soupes communales va être appliquée à partir du 1 novembre prochain. Les vivres destinés à la préparation des repas distribués dans les cantines populaires, les cantines maternelles, les cantines pour enfants débiles, les cantines scolaires, etc., seront répartis sur les bases suivantes :

Soupes des cantines populaires : 5 grammes de graisse, lard ou saindoux, 25 grammes de féculents, riz, céréaline, haricots, pois, etc.

Cantines maternelles : 10 grammes de graisse et 40 grammes de féculents.

Cantines pour enfants débiles : 10 grammes de graisse et 50 grammes de féculents.

Cantines scolaires : 10 grammes de graisse et 20 grammes de féculents.

Cantines pour tuberculeux : 50 grammes de graisse et 30 grammes de féculents.

Restaurants économiques : 5 grammes de graisse et 25 grammes de féculents.

L'état des stocks ne permettra de fournir, pendant le mois d'octobre, que la moitié des quantités que nous venons d'énoncer. Les différents comités ont été avisés qu'il était indispensable qu'ils complètent les rations au moyen de vivres indigènes, pommes de terre, etc.

++

Au Studio.

Le Salon d'Automne, dont le succès ne s'est pas démenti un instant, fermera ses portes dimanche 14 octobre, à 6 heures. Les retardataires feront bien de se hâter.

++

Au Palais de Justice.

On n'est pas sans appréhension dans les milieux judiciaires, au sujet de la situation qui va être faite à la magistrature et au barreau par suite du manque de combustibles. Déjà certains locaux du Palais de Justice sont presque inhabitables. Il est à craindre que dans le courant de l'hiver le cours de la justice ne soit sérieusement entravé.

Au Parquet, pour la période du 11 au 18, c'est M. le substitut Parmentier qui sera de service.

Dans le service des juges d'instruction, du 15 au 17, MM. les juges Delandtsheer et De Heyn-Woeste seront respectivement premier et second de service, et pour la période du 18 au 20, ce seront MM. les juges Oliviers et Delandtsheer qui prendront leur tour.

Par ordonnance du président, M. le juge Ernst remplace momentanément M. le juge Van Damme. Les greffiers Ghislain et Colen remplacent les greffiers Rijcx et Lefèbvre.

Au tribunal de commerce, du 16 au 31 octobre, M. le juge suppléant Darche sera de service aux faillites, et M. le juge Dambresse, de service aux concordats.

++

Subsides.

Pendant la quinzaine passée, c'est-à-dire celle allant du 27 septembre au 8 octobre, le Comité National a réparti, sous forme de subsides, une somme globale de 725,639 francs aux divers Comités locaux de l'agglomération bruxelloise pour la confection de la soupe.

Les Œuvres des repas scolaires ont reçu, pendant le même laps de temps; 68,125 fr. et les secours-chauffages 20,571 francs.

Les pharmacies d'Anderlecht.

A une des dernières réunions de la Société des pharmaciens anderlechtois, il a été décidé que ceux d'entre eux de service le dimanche fermeraient désormais leur officine à 7 heures du soir.

Le public a été prié de ne plus faire exception le dimanche, après une heure de l'après-midi, que les ordonnances urgentes.

++

Les épluchures de pommes de terre.

Le Comité National a fondé l'an dernier une œuvre spéciale, dite des épluchures de pommes de terre, chargée de ramasser ces déchets à domicile, dans l'agglomération bruxelloise. Ces épluchures, converties en farine, servaient à la nourriture des porcs des grandes porcheries que le Comité National a créées à Zuen, Dilbeek et au Luna-Park.

Depuis six mois — comme bien on le pense — la récolte de ce service a été sans cesse moins forte. Actuellement, les huit charrettes en service ne rapportent pas par jour, pour tout Bruxelles, 80 kilos d'épluchures de pommes de terre.

Par contre, on leur remet en quantité relativement considérable des déchets d'autres légumes. La récolte pour ces produits dépasse hebdomadairement 5,000 kilos.

Cette quantité est encore insuffisante pour nourrir les six cents « pensionnaires » du Comité, pour lesquels celui-ci a dû faire, il y a quelques semaines, de grands achats de fourrages et de betteraves.

LE TEMPS QU'IL FAIT

288e jour de l'année 1917, reste 78 jours
N. L. le 18 oct. D. Q. le 23 oct. P. L. le 30 oct. D. Q. le 8 nov
Baromètre de la veille, à midi



Température de la veille
Maxima : 13 centigrades — Minima : —2 centigrades
Prévision pour le lendemain : couvert.
La fête du jour : St-Calixte
La fête du lendemain : Ste-Thérèse

A Anderlecht.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur une œuvre qui mérite d'être signalée pour ses services et bienfaits qu'elle a procurés aux malheureux anderlechtois!... Cette œuvre est « L'Aide Fraternelle », aide aux mutilés de la guerre. C'est là-bas à Cureghem-Anderlecht, près de l'église, à l'école communale n. 6, rue Eloy, que se trouve le siège de « L'Aide Fraternelle ».

Fondée en 1915 par un groupe d'amis, son but était de secourir les victimes de la guerre et elle contribua dans une certaine mesure à atténuer le sort de nos malheureux. En 1915, elle ouvrit la marche en distribuant à la Saint-Nicolas des secours, des bonbons et un goûter à 50 petiots dont le père accomplit une tâche glorieuse au front. En 1916, aux fêtes de Pâques, au préau de l'école communale rue G.-Moreau, 550 enfants reçurent des vêtements et des friandises, et il fut distribué à 50 enfants dont le père est prisonnier en Allemagne une magnifique caissette. La marche ascensionnelle de l'œuvre ne s'arrêta pas là. Le 6 novembre, 1,400 enfants âgés de 2 à 10 ans reçurent jouets et friandises. L'œuvre fit parvenir près de 900 caissettes à nos malheureux compatriotes prisonniers en Allemagne. Les braves que la guerre a mourtris avaient besoin plus que jamais d'appui, il fallait se préoccuper de leur sort. Partout des groupements s'étaient formés, le comité de « L'Aide Fraternelle » n'a pas failli à ses obligations. Deux immeubles furent loués 32, rue de l'Instruction et 126, rue G.-Moreau; chaque maison contient 3 ménages et 1 célibataire; ces braves et leur famille reçoivent outre le logement, chauffage, éclairage, l'ameublement aux plus nécessiteux, les soins du docteur, dentiste, coiffeur, pharmacien, etc. Le nombre des mutilés s'accroissant de jour en jour, deux maisons viennent d'être louées 6 et 8, rue de l'Aiguille et sont occupées par 3 ménages; sous peu deux nouveaux immeubles auront pris en location, ce qui portera à 6 le nombre des immeubles dont dispose l'œuvre.

Des cours de français, flamand, comptabilité sont organisés pour ceux qui désirent compléter leur instruction.

Mais où « L'Aide Fraternelle » puise-t-elle les ressources qui lui sont nécessaires?... 1. Par les cotisations de ses 350 membres que l'œuvre compte actuellement; 2. Par les fêtes et concours de charité que les sociétés de la commune organisent à son profit ainsi que par ceux qu'elle organise. Elle a même organisé un [illegible] de tirelires qui sont placées dans les écoles et les principaux établissements de la commune; ces tirelires sont placées sous les mots et un diplôme-souvenir est donné à ceux dont les tirelires sont les mieux remplies.

Le Collège échevinal, ru les bienfaits que l'œuvre procure aux mutilés, décida d'allouer pour l'année 1917 un subside de 500 francs et il est à espérer que pour l'année 1918 ce subside sera majoré. En outre de cela, « L'Aide Fraternelle » distribuera, à tous les enfants de la commune âgés de 3 à 7 ans fréquentant les écoles, la Saint-Nicolas. Les inscriptions seront reçues 52, rue de l'Instruction, à partir du 25 octobre jusqu'au 31 octobre, de 5 à 7 heures du soir, dans l'ordre ci-après :

Lettre A, 15 octobre; lettre B, 16 octobre; lettre C, 17 octobre; lettre D, 18 octobre; lettre E, 19 octobre; lettre F, 20 octobre; lettre G, 21 octobre; lettre H, 22 octobre; lettres I J K, 23 octobre; lettre L, 24 octobre; lettre M, 25 octobre; lettres N O P, 26 octobre; lettres Q R, 27 octobre; lettres S T, 28 octobre; lettres U V, 29 octobre; lettre V, 30 octobre; lettre W, 31 octobre.

Les dons que les personnes voudraient faire parvenir pour la Saint-Nicolas seront reçus avec reconnaissance.

A l'Ecole de musique de Laken.

On procède actuellement à l'Ecole de musique de Laken, aux examens d'entrée. Les inscriptions ont été, cette année, encore plus nombreuses que l'année dernière, et un nombre considérable d'élèves non lakenois sont venus se faire inscrire sur les registres de l'Ecole. Il y a quelques mois, la direction ayant constaté qu'une grande partie de la population scolaire venait d'autres communes de l'agglomération, avait fait une demande de subsides aux administrations communales, dont un certain nombre de ressortissants fréquentaient les cours. Une fin de non recevoir fut opposée à ces demandes.

En conséquence, le Conseil communal de Laken a décidé d'augmenter fortement le minerval des élèves non lakenois nouveaux, qui paieront désormais 10 francs pour le cours de solfège, et 20 francs pour les cours d'instruments.

Les pharmacies ouvertes aujourd'hui.

Les officines des pharmacies dont les adresses suivent, resteront ouvertes aujourd'hui pendant toute la journée.

La liste comporte toutes les communes de l'agglomération bruxelloise, sauf Bruxelles, Laken, Ixelles et Saint-Josse-ten-Noode, où le service dominical a été suspendu.

A Anderlecht : la pharmacie Bertaux, rue Brogniez, 144.

A Etterbeek : la pharmacie Mary, rue Jourdan, 27.

A Forest (Centre) : la pharmacie Roose, place Communale. Au quartier de l'avenue Brugmann : les pharmacies Rottiers, avenue Albert, 3, et Bouckaert, avenue Brugmann, 92, resteront ouvertes jusque 5 h.

A Jette : les pharmacies Buens, rue de Station, 13, et Dewever, place Communale, jusque 2 heures.

A Koekelberg et Molenbeek, dont les unions pharmaceutiques sont fédérées : les pharmacies Disclez, rue Van der Noot, 38, et Dutrannois, chaussée de Ninove, 37.

A St-Gilles : les pharmacies Défense, rue de Mérode; Gilliaux, avenue Fonsny, 22, et Van Cleemput, rue de Lombardie.

A Schaarbeek : les pharmacies Lebrun, rue Geefs, 29; De Dobbeleer, rue Renkin, 29, et Rancelot, avenue Princesse Elisabeth, 55a.

A Uccle : la pharmacie Canisius, rue de l'Eglise, 23.

Les taxes à Saint-Gilles.

Le Collège échevinal de la commune de Saint-Gilles vient de porter à la connaissance des habitants qu'une enquête est ouverte sur la décision du Conseil, renouvelant sans modification pour 1917 les impositions suivantes :

a) 130 centimes additionnels au principal des contributions foncières et personnelles sous réserve des dispositions de l'article 18 de l'arrêté du 18 mai 1916 du gouverneur-général;

b) 25 centimes additionnels à la taxe sur les automobiles, les motocyclettes et les motocycles;

c) 50 centimes additionnels sur le principal des revenus et profits des sociétés et de leurs administrateurs;

d) 9.10 p. c. sur le revenu cadastral des constructions temporairement exemptées des contributions foncières;

e) Les taxes directes d'égouts sur les propriétés non bâties;

f) La taxe sur la valeur locative réelle des immeubles bâtis.

Les observations éventuelles devront être adressées par écrit au Collège avant le 25 octobre courant.

Ceux qui ont suivi les conseils

que nous prodiguions ici l'an passé, ont mangé cette année de bons fruits en abondance. Ils avaient commandé arbres et plantes, graines et jeunes légumes, à repiquer, aux **Etablissements Horticoles Eugène DRAPS.**

L'orphelinat mixte de Molenbeek-St-Jean.

L'administration communale de Molenbeek-Saint-Jean projette l'édification d'un vaste orphelinat mixte, qui sera conçu d'après les enseignements les plus récents de l'expérience de ce domaine. Les deux sections, pour filles et pour garçons, seront complètement séparées, mais d'administration et des différents services seront unifiés. Les bâtiments qui auront une grande ampleur, s'étendront sur les terrains de l'ancien cimetière, désaffecté depuis longtemps. La façade principale s'élèvera le long de la rue des Quatre-Vents et l'ensemble des constructions sera délimité par la rue de l'Ouest, rue de Lessines et la rue De Cock.

Le quartier ouest de la commune en sera notablement embelli.

Echos et Nouvelles

La plus importante bibliothèque musicale du monde.

C'est à la Belgique que va revenir l'honneur de posséder la plus importante bibliothèque musicale du monde. On va procéder à la mise à exécution d'un projet depuis longtemps caressé par quelques-uns de ceux qui s'intéressent aux beaux-arts de la Belgique.

Feu Gevaert, notamment, avait projeté la réforme complète de la bibliothèque du Conservatoire royal de musique, qu'il dirigea avec tant d'éclat. C'est à cette œuvre que va s'atteler M. Alfred Wotquenne, secrétaire-préfet des études du Conservatoire, qui aura la haute direction de la nouvelle institution. Celle-ci sera fondée avec [illegible] de « Bibliothèque musicale de l'Etat ». Elle comprendra, outre [illegible] bibliothèque du Conservatoire, les 10,000 volumes de la bibliothèque Fétis, et, ce qui est moins connu, les 18,000 volumes du « Fond » musical et dramatique Fabar. On y adjoindra les dépôts musicaux conservés jusqu'ici dans certaines églises. Le tout constituera un ensemble unique au monde, dont la garde sera confiée à M. A. Wotquenne, le musicologue belge le plus érudit en la matière.

La Bibliothèque musicale de l'Etat sera installée dans les locaux de la Bibliothèque royale dont elle occupera une partie importante. En vue de cette installation, certains départements de la Bibliothèque royale seront transférés au Parc du Cinquantenaire.

Faits - Divers

BONNES CAPTURES. — Un vieux cheval de retour, nommé Nicolas C..., âgé de 60 ans, qui venait de piller la chambre d'un hôtel de la rue des Plantes, a été arrêté hier par la police de Saint-Josse. C... en est déjà à sa cinquantième condamnation pour vols, vagabondage, etc.

— A la sortie de la gare du Nord, l'officier de police Vandenbranden a mis en état d'arrestation le nommé V..., âgé de 17 ans, qui venait de commettre un vol dans un wagon au préjudice d'un autre voyageur.

—×—

PANTHEON 152, boulevard du Nord
A la demande générale
La Guerre sur Mer
(1258)

—×—

IL NE FAUT PAS CRAINDRE de se faire confectionner un pardessus ou un costume si l'on s'adresse « Aux Vrais Elégants », rue du Midi, 4 (derrière la Bourse), maison réputée pour le fini de son travail et son assortiment de coupes. Voyez ses modèles en dernière page. (2113A)

—×—

VICTORIA SCHOOL langues viv. 35, r. Bériot.

—×—

UNE AUDACIEUSE COQUINE. — Vendredi après-midi, une femme d'une trentaine d'années se rendit dans le magasin de modes de Mme R..., rue Mercelis, 92, où elle acheta un chapeau et une fourrure; au moment de payer, elle s'aperçut qu'elle avait oublié son porte-monnaie. Elle pria la modiste de se faire accompagner par une apprentie. Elle conduisit celle-ci dans un café de la rue de l'Ermitage en la priant de l'attendre. Elle en profita pour disparaître.

—×—

Ecole PIGIER 66, rue du Pont-Neuf, BRUXELLES
Langues, Comptabilité, Sténo-Dactylo (1704)

—×—

UN GRAVE ACCIDENT. — Hier dans la soirée, une femme de 50 à 55 ans, sur laquelle on a trouvé des papiers au nom de Mme Veuve Greven, mais dont on ignore encore l'adresse, a été renversée par une automobile à l'angle de la rue du Trône et de la chaussée de Wavre. Elle a été transportée à l'hôpital. Son état est grave.

—×—

LE BANDAGISTE F. BRASSEUR, 149, r. Midi, reçoit les lund., mercr., jeud., vend., de 2 à 5 h. (1954)

—×—

BANDITS MASQUES ARRETES. — Le tribunal correctionnel de Bruxelles avait condamné le 5 octobre à 4 ans de prison les nommés Joseph Van Eyc, Emile Guns et Auguste Romanus, pour s'être introduits par effraction dans la demeure de Mme Paternoster, fermière, chaussée de Malaise, à Overyssche. Les trois individus étaient masqués et armés de revolvers, dont ils usèrent pour menacer la malheureuse et l'obliger à leur remettre son argent.

Le commissaire de police d'Overyssche, M. Op' 't Einde, vient de procéder à l'arrestation des trois bandits.

—×—

POURQUOI?... en dernière page

—×—

VALEURS A RECHERCHER. — Mlle Delesalle, rue du Méridien, a été victime d'un vol de 37 actions capital Voies ferrées, 2111 à 2117, 8201, 17672, 38904, 38905, 84006, 816, 861, 1857, 28220, 2020, 2118, 2125, 17583 à 17587, 8409, 84192 et 93, 84264, 84305, 84306, 84626, coupon n. 11 attaché, et 3 actions jouissance idem. (5482)

LES PERCEURS DE COFFRES-FORTS. — La bande des perceurs a pénétré la nuit passée chez M. D..., rue Sainte-Anne, s'introduisant dans l'immeuble par le soupirail de la cave. Après avoir pratiqué plusieurs trous autour de la serrure, ils ont fait sauter celle-ci. Ils y ont enlevé une somme de 800 francs et un livret de la caisse d'épargne d'un import de 530 francs.

—×—

Assurance des Créanciers Hypothécaires
Paiement des intérêts arriérés
Caisse Patronale, 57, rue de la Régence

—×—

TOUJOURS LE MEME TRUC. — Un garçon de courses nommé Paul Degraeve, au service de la maison Bolle, rue de la Montagne, avait été chargé hier de porter un colis chez un client, mais en passant boulevard de la Senne, il fut accosté par un individu qui lui offrit un verre et le chargea d'aller chercher des cigarettes. A son retour au café, le naïf jeune homme s'aperçut de la disparition de l'individu et de ses marchandises. Il a porté plainte à la police.

—×—

LOYERS, recouvr., t. proc. diff., divorces, surv., enq., etc., 40, B. du Nord (entresol). 10 à 6 h. (1757)

—×—

CHRONIQUE DES VOLS. — Le magasin de cigares de Mme Schuller, rue des Colonies, a été cambriolé la nuit passée par des inconnus, qui y ont enlevé des quantité de cigares, cigarettes, pipes, fume-cigares, etc.

— Deux mille cigares et le contenu de la caisse ont été volés la nuit passée à la Taverne Constant, boulevard du Hainaut.

— Plusieurs caisses de chaussures pour hommes ont été volées à la fabrique Eternit, à Haren.

— Rue du Croissant, chez Mme Christoffel, actuellement à Namur, on a volé un lot considérable de fourrures, literies, vêtements, couverts, etc.

— Chez M. B..., rue Thomas Vinçotte, une quantité de nappes, serviettes, taies, velours, coutil, rideaux, étoffe, etc., a disparu.

—×—

FIN DE BAIL. — Liquidation de toutes les marchandises : lainages, velours, soieries, toiles, batistes, linge de table, blouses, costumes, etc. H. LIETART, 20, rue Vinave-d'Ile, Liége. (2022)

—×—

MALADIES DES FEMMES (descentes, rétrodéviations, etc.), hernies, varicocèle, difformités des membres. Consultations: lundi, mercredi, de 2 à 4 h. INSTITUT du Dr DOGNIAUX (fondé en 1892), rue de l'Institut, à Jumet (près Charleroi).

Au Pays de Liége

Au Lys Rouge

C'était jeudi qu'avait lieu, au local de l'exposition du Lys Rouge, rue du Pont-d'Ile, l'exhibition-vente de jouets au profit de nos œuvres. Il y eut pas mal de papas et de mamans, et aussi beaucoup de petits garçons et de petites filles.

Nul doute que le résultat de cette exposition sera des plus lucratifs, ce dont il faut se féliciter dans l'intérêt de nos œuvres.

Exposition de Souxhon

L'exposition très réussie, organisée au local de l'Ecole Industrielle de Souxhon, fait honneur à la fois aux élèves et au personnel enseignant de cet établissement d'instruction bien connu et admirablement tenu.

On peut y admirer une foule de planches constituant de petits chefs-d'œuvre.

Nos félicitations à la direction et aux membres de cette belle institution.

Catastrophe d'Odeur

Grâce à l'initiative généreuse du Comité spécial, le montant des souscriptions faites à Liége et dans la province dépasse la coquette somme de six mille cinq cents francs en faveur des sinistrés.

Les vols

La nuit dernière, on s'est introduit dans les magasins W..., rue Dorchis, et l'on a dérobé 15 paires de chaussures et un portemonnaie contenant des fonds.

Le pain

On nous annonce que le prix du pain sera porté à 64 centimes, vraisemblablement en date du 15 courant.

Cour d'assises de Liége

Une affaire délicate. — La 3e session des assises débutera lundi prochain, 15 courant, par une affaire de nature spéciale, qui nécessitera le huis-clos. C'est la première fois que le jury liégeois connaîtra les dispositions nouvelles de la loi de 1912 et il faut reconnaître que l'affaire lui soumise est unique dans les annales judiciaires de la cité. M. le substitut Mangels occupera le siège du ministère public. En synthèse, voici les faits : Dans une commune des environs de Liége, habite depuis quelques années la famille X... Au sein de cette famille, il y avait deux enfants de deux lits différents. L'aîné est un garçon, le second une fille. Or, il advint qu'au cours de 1916 les parents s'aperçurent que la jeune fille se trouvait dans une position intéressante et, peu de temps après, effectivement, elle accouchait d'une petite fille. Or, l'acte d'accusation établit que les rapports ont eu lieu à une époque où la victime n'était âgée que de 13 ans au plus, fait qui tombe sous l'application de la loi du 15 mai 1912. Le délit étant considéré comme un crime, est punissable des travaux forcés. Me Collignon défendra le prévenu.

Ravitaillement

LIEGE. — A partir du 15 octobre, on mettra en vente, à Liége, du saindoux et du cacao, à raison de 200 gr., et 25 gr. par ration et par personne.

JUPILLE. — La commune vient de recevoir 50,000 kilos de pommes de terre qui seront distribuées à la population, à raison de 4 kilos par personne.

— Jusqu'au 17 octobre, vente au magasin de la rue Chafnay, de marmelade au pommes, 150 grammes par personne, à 26 centimes la ration, et du malt, 500 gr., à 50 centimes.

ETAT-CIVIL

Naissance. — 1 fille.

Décès. — Joseph Cheval, tailleur d'habits, 84 a., rue Jonfosse, 19; Emile Piedbœuf, sous-chef de bureau à l'administration communale, 67, rue de l'Ouest, époux Vaesour; Rodolphe Kinlert, soldat allemand; Jean Delaenne, ouv. d'usine, 69 ans, à Ougrée, veuf Huberty; Jean Ghiellen, charretier, 64 ans, rue au Bois, 98, époux Boutemans; Gertrude Vandersmissen, s. p., 47 ans, rue Pierreuse, 412, épouse Montulet; Louise Collard, s. p., 84 a., rue Thier de la Chartreuse, 47, veuve Mathieu.

EMPRUNT DE LA VILLE DE LIEGE de 1897

Le 49e tirage de l'Emprunt a désigné la série 29186 n. 2, comme étant remboursable par 10,000 francs.

Sont remboursables par 200 francs : S. 6214 n. 5 et 16, s. 22404 n. 15, et s. 23858 n. 5.

Jouiront d'un remboursement de 150 francs, les séries suivantes : S. 806 n. 7; s. 828 n. 1; s. 14058 n. 11; s. 27090 n. 8, et s. 28498 n. 18.

Ces obligations sont remboursables tous les jours non fériés, à la caisse communale liégeoise.

HERSTAL

Boucherie Economique

La Boucherie économique communale sera incessamment transférée rue Pepin d'Héristhal, dans un local mieux aménagé et surtout plus spacieux. C'est là une mesure des plus sages.

On distribue du boudin et du hachis aux prix habituels, à partir du jeudi 11 octobre (au local communal, rue du Centre).

GRIVEGNEE

Avis

Les habitants sont informés que les bureaux du commissariat de police seront fermés à dater de ce jour, à 5 heures du soir.

SERAING

Séance du Conseil communal

Nos édiles se sont réunis mercredi soir en séance plénière sous la présidence de M. Pirotte, échevin.

Pas une âme dans la salle des délibérations. Les débats sont ouverts par une interpellation de M. Joseph Kinon, conseiller, concernant le service de la distribution du beurre. L'honorable membre se plaint de ce que le beurre débité au ravitaillement contient un trop grand pourcentage d'eau et que le poids de la ration est compté avec le poids du papier, très épais! M. Merlot, échevin, répond que le Collège échevinal n'a rien à voir dans cette question, qui seule relève de la fédération provinciale des marchands de beurre; il reconnaît cependant que d'après le rapport du surveillant communal, il y a une trop grande quantité d'eau ajoutée au beurre, chose qui, en des temps normaux, est illégale; rapport sera fait aux intéressés.

Le Conseil adopte sans discussion les comptes communaux de l'exercice 1915, accorde des concessions dans le cimetière communal, émet un avis défavorable sur le budget de 1918 de la fabrique de l'église Saint-Joseph aux Biens communaux, renouvelle pour un an le tarif de perception des centimes additionnels à la taxe de l'Etat sur les revenus et profits réels.

Une demande de subside du fonds spécial de secours aux employés et voyageurs de commerce est ajournée.

Le Conseil adopte à l'unanimité le cahier des charges relatif aux travaux supplémentaires à exécuter cette année dans la forêt de la Vecquée (chemins et allées entourant l'arboretum).

Le département des finances a fait rapport sur l'approbation d'un crédit spécial voté par le bureau de bienfaisance pour insuffisance d'allocation budgétaire, sur le vote d'un crédit spécial pour insuffisance d'allocations au budget de 1917, sur la modification du libellé d'un article des dépenses du budget de 1917; ce rapport est adopté.

La création d'une bibliothèque au quartier de Marchin-les est décidée; le règlement définitif de l'école communale linguistique ne soulève aucune observation; un cours d'ornement sera adjoint dès l'année prochaine au cours dominical de dessin.

Deux grosses questions de toute importance occupent alors les conseillers communaux; il s'agit de la création d'une porcherie communale et de la culture en régie des terrains communaux.

Une longue discussion s'engage à ce sujet et ces deux points importants de l'ordre du jour sont ajournés. Nous y reviendrons dans une chronique spéciale. Le huis-clos n'est pas abordé; il comporte dix-huit objets. La séance est levée à 9 h. 1/2.

HUY

Conférences de l'Essor

Ce fut en une causerie brillante de tout le charme et de la grâce pure de sa parole vibrante, que M. Hommeckx parla des pages inconnues de Balzac. C'est d'abord l'histoire étrange et mouvementée du grand homme. Son labeur est surhumain! Il est le peintre réaliste des menus détails de la vie. L'orateur finit par le croquis joyeusement esquissé du garçon de bureau, et sa péroraison est saluée des applaudissements unanimes de l'auditoire.

L'école des champs

Les petits Hutois, écoliers débiles, qui passèrent deux mois à la Villa Montefiore, à Esneux, rentrèrent jeudi à Huy; riches de santé et du bon souvenir des vacances en Ardennes.

Sans augmentation prix
FOURRURES-PELLETERIES
Haute nouveauté
AU TIGRE ROYAL
LIÉGE, 13, rue St-Adalbert, 13, LIÉGE
Réparations. Transformations
CONSERVATION avec GARANTIE
(1398)

LA VIE EN PROVINCE

ANVERS

Augmentation du prix du pain

A partir du 1er octobre, le prix du pain sera augmenté, il sera de 62 centimes, contre 59 centimes actuellement.

Quant à la farine, elle coûtera 73 fr. les 100 kilos, contre 69 fr. en ce moment.

Ravitaillement

ANVERS. — A partir de lundi prochain, les cartes de ménage n. 55001 à 60000 devront être présentées à l'avenue des Arts, 74, pour le contrôle.

— Les rations pour la première quinzaine de novembre ont été fixées comme suit : 100 gr. de lard, 100 gr. de saindoux, 200 gr. de riz ou dérivés de riz.

— Il y aura des biscottes dans les magasins du Comité National à partir de lundi 15 octobre, pour les personnes malades ayant renoncé à leurs rations de pain.

— Une nouvelle vente d'œufs commencera lundi prochain 15 octobre, au Marché au Poisson. La ration sera d'un œuf par personne, à raison de 40 centimes pièce. On commencera par les cartes de ménage 52501 à 60000.

ETAT-CIVIL

Déclarations du 11 octobre.

Naissances. — 7 garçons; 9 filles.

Décès. — J. Van Leerhovon, ouvr. en bois, 68 ans, veuf de A. Govers, rue d'Orange, 97; J. Slegers, s. p., 72 ans, veuf de C. Meeuwissen, rue Grein, 26; F. De Laet, journ., 74 ans, veuf de J. Helsen, rue de l'Agriculture, 6; F. De Pré, cabaretier, 47 ans, ép. de L. Van Bergen, rue de l'Escaut, 15; J. Sempels, s. p., 71 ans, ép. de M. Van der Gucht, Pet. Goddaert, 8; A. Volders, 49 ans, ép. de C. De Jong, rue des Gémeaux, 96; A. Vlemmckx, 86 ans, ép. de P. Moreau, rue du Commerce, 59; M. Roelants, empl., 28 ans, rue Saint-Job, 34; M. Van Tichelen, s. p., 74 ans, veuve de Van Bogin, Longue rue de la Digue, 101; A. Boogaerts, 50 ans, veuve de J. Colbert, rue du Gaz, 105; M. Van Kuyk, 34 a., ép. de A. Hespers, rue de la Tulipe, 13; 1 enfant au-dessous de 7 ans; 1 mort-né.

DANS LE CENTRE

Les conférences populaires à La Louvière

Le « Cercle des Conférences Populaires » de La Louvière donnera une conférence le dimanche 21 octobre 1917, à 4 heures de l'après-midi, dans la salle des fêtes de la Maison Libérale.

M. Alphonse Lambilliotte, homme de lettres et professeur à Mons, développera cette fois le sujet suivant : « Octave Mirbeau, pamphétaire », et s'occupera plus spécialement du livre « La 628 E 8 », c'est-à-dire du voyage en automobile que fit en Belgique l'écrivain français.

Vols de courroies

Ces mois dernières, on a volé pour environ 50,000 francs de courroies en cuir au préjudice des usines de la Métallurgique du Hainaut, à Couillet, des Usines Godschmidts, à Haine-Saint-Pierre, et de la Brasserie Lechoir, à Anderlues.

NAMUR

Le Conseil communal de Namur vient de tenir sa seconde séance publique depuis la guerre. On a renouvelé le contrat aux termes duquel l'administration communale couvre le déficit qui se produit entre le prix de revient d'une ration de soupe et le prix de 5 cent. qui est exigé des nécessiteux. Trois conseillers communaux ont été adjoints au Comité de l'Œuvre de la soupe avec mission de contrôler sa gestion. Le Conseil a également décidé de contracter un emprunt de 4 millions de francs à 4 1/2 p. c. par l'entremise de la Société du Crédit communal. On a voté en principe la création d'une école professionnelle, complément logique de l'Ecole industrielle, au point de vue pratique. Également en principe, on a voté la création d'une école du 4e degré pour filles. Enfin, d'accord avec les communes de Saint-Servais et Jambes, on a adopté un règlement arrêtant que tous les fruits et légumes entrevés sur le territoire des trois communes ne peuvent être vendus que dans Namur, Jambes et Saint-Servais. Cette mesure a été prise, un peu tard à notre avis, en vue de mettre un terme aux agissements des intermédiaires venant de Bruxelles et de Charleroi et qui achètent à des prix exagérés des fruits et légumes, en sorte que la population en est privée. Désormais, toute la production sera achetée par une commission intercommunale, à des prix fixés par elle d'après le barème de l'autorité allemande, et sera ensuite revendue au public à des prix avantageux. Enfin, après que M. le conseiller Van Meldert eut proposé la construction d'un local d'exposition pour les peintres et sculpteurs namurois, le Conseil se constitue en séance à huis clos après une séance publique de trois heures.

BRUXELLES-KERMESSE, rue des Pierres, 19. Spectacle varié, 1,500 places. Entrée libre. Tous les vendredis, nouveaux débuts. (17)

AU THEATRE

BONBONNIERE : Amoureuse

C'est la troisième reprise déjà, à la Bonbonnière, de la belle comédie de M. de Porto Riche, l'une des œuvres les plus fouillées de notre théâtre contemporain. Mlle Yvonne Georges reprenait le rôle qu'elle joua deux fois déjà avec beaucoup de sincérité et de vérité. M. Deluc, cette fois, faisait Etienne, le mari. C'est un rôle qui demande du naturel et de la tenue. M. Deluc y fut fort bien. Félicitons aussi M. Strack, Mme de Vigny, qui ne passe jamais inaperçue, Mmes Joel, Raimondy et Sandray. Ch. D.

SPORTS

JEU DE BALLE

A Ixelles.

Finale du concours de la Pelote de l'Yser au ballodrome de la rue de la Tulipe, entre la Pelote de l'Yser, Ixelles (Coppe), la Pelote de Parme et le Biroutte Club (Neyssens).

FOOTBALL

A Zuen.

Les tournois brabançons de division II et III commencent aujourd'hui dimanche. On en verra le calendrier plus bas. Quelques matches sont déjà remis. Le Brussels F. C. profite de cette circonstance pour organiser sur son terrain de la Ferme Bretonne un match d'entraînement de charité au profit de la Goutte de Lait, entre sa bonne équipe I et la forte équipe de La Forestoise. Cette belle partie aura lieu à 3 heures.

Les Tournois brabançons.

Liste des matches d'aujourd'hui :

Division II série A :

A 3 heures : Brussels F. C. — Racing C. B. (remis) ; C. S. Schaarbeek — S. C. Anderlecht ; Union Halloise — C. S. Hal.

Série B :

A 3 heures : Stade Louvain — Vilvorde F. C. (remis) ; Daring C. B. — Association Saint-Gilloise (forfait) ; La Forestoise — Excelsior S. C. (remis).

Division III série A :

A 10 h. 1/2 : S. C. Menin — C. S. Vilvorde ; à 3 heures : Vilvorde F. C. — La Vilvordienne ; à 3 heures : Humbeek F. C. — C. S. Schaarbeek.

Série B :

A 10 h. 1/2 : Racing C. B. — La Forestoise ; à 3 heures : C. S. Braine — S. C. Anderlecht ; à 3 h. : Union Scolaire — Excelsior S. C.

A Liége.

Division I. — A 3 heures : F. C. Liégeois — U. S. Liége ; Ans F. C. — C. S. Chênéen ; Herstal F. C. — Standard C. L. ; Tilleur F. C. — Fléron F. C. ; F. C. Bressoux — F. C. Sérésien.

Division II, série A. — A 3 heures : Gosson F.C. — U. S. Liége ; Awans F. C. — Ans F. C. ; Milmort F. C. — Etoile Hollogne ; Stade Hollogne — Montegnée F. C.

Série B. — A 3 heures : Jemeppe F. C. — Tilff F. C. ; F. C. Sérésien — S. C. Bois d'Avroy (forfait) ; Standard C. B. — Tilleur F. C. ; Flémalle F. C. — F. Liégeois.

Série C. — A 3 heures : Fléron F. C. — Kinkempois F. C. ; Wandre Union — Herstal F. C. ; C. S. Chênéen — Bois de Breux F. C. ; Albert Star Vaux — Micheroux F. C. ; F. C. Bressoux (bye).

Division III, série A. — A 3 heures : Etoile Hollogne — Stade Hollogne ; Bierset Alliés — Aurore Saint-Georges ; Velroux F. C. — Loncin Sportif ; Hozémont F. C. — U. F. C. Stockay ; Awans F.C. (bye).

Série B. — A 3 heures : Albert Club de Liége — F. C. Sérésien ; à 10 heures : Standard C. L. — Flémalle F. C. ; à 3 heures : Coronmeuse F. C. — Jemeppe F. C. ; Royale Liégeoise (bye).

Série C. — A 3 heures : Bois de Breux F. C. — Cheratte Saint-Joseph ; à 11 heures : F. C. Bressoux — Wandre Union ; à 3 heures : Etoile Berlaire — U. S. Beyn.

Division IV, série A. — A 3 heures : Loncin Sportif — Gosson F. C. ; à 10 heures : Bierset Alliés — Montegnée F. C. ; à 10 heures : Hozémont F. C. — F. C. Sérésien.

Série B. — A 9 h. 1/2 : F. C. Bressoux — F. C. Liégeois ; à 10 heures : Herstal F. C. — Standard C. L. ; à 3 heures : Tilff F. C. — Coronmeuse F.C. ; Herstal Sportif (bye).

Série C. — A 10 heures : Fléron F. C. — Albert Star Vaux ; Wandre Union — Cheratte Saint-Joseph ; à 3 heures : Micheroux F. C. — Etoile de Bellaire.

A Namur.

A Temploux, se jouera un véritable derby local, entre le Cercle Sportif Namurois et le Namur Football Club. En même temps que la demi-finale du tournoi de Temploux, c'est un championnat namurois que disputeront les deux adversaires entre lesquels la question de suprématie n'est pas encore tranchée. A notre avis, le Cercle Sportif Namurois dont l'équipe nous paraît être supérieure à celle de son adversaire, l'emportera après un match acharné.

Aujourd'hui, à 4 heures, courses de Lévriers au Kynodrome de Forest. (257)

ATHLETISME

Le Critérium Athlétique.

Aujourd'hui dimanche commencera le Critérium Athlétique, organisé par le Cercle d'Education physique de Schaarbeek. A 7 h. 1/2, au Bois de la Cambre, aura lieu l'épreuve d'avirons et à 3 heures au terrain de la rue Navez, se disputeront les épreuves de sauts, lancements et traction.

INSTITUT DU DOCTEUR BALTEAUX
19, rue de Toulouse, Bruxelles
Traitement des suites d'accidents (raideurs, ankyloses, atrophies, etc.), et des maladies nerveuses et rhumatismales.
Massage, Mécanothérapie, Electrothérapie, Hydrothérapie, Bains de lumière, Bains d'air chaud, Gymnastique, Psychothérapie, etc.
Reçoit des pensionnaires.

ETAT-CIVIL

BRUXELLES

Déclarations du 11 octobre 1917 :

Naissances : 4 garçons et 3 filles.

Décès : Jacques-Henri-Edmond comte de Glaeling, artiste peintre statuaire, 58 ans, rue Royale, 48, membre de l'Académie, Commandeur de l'Ordre de Léopold; Marie Brouns, s. p., 71 ans, 6p T. Pelt, Achille, rue Sainte-Anne, 5; Marie-Jeanne Thauvoy, journalière, 28 ans, célib., à Gilles, rue de la Glacière, 2; Henriette Vellut, 85 ans, journalière, Vve Arkenhost Pierre, du Canal, 12; Gabrielle-Mathilde Holland, 42 ans, ménagère, célib., à Mons, rue Lemaire, 9; Marie-Pauline Deschepper, 88 ans, s. p., Vve Vanderhelst, rue de la Poudrière, 16; Marie Juton, 53 ans, religieuse, rue du Cimetière, 9.

Déclarations du 12 octobre 1917 :

Naissances : 2 garçons et 1 fille.

Décès : Polydore Staelens, charbonnier, 57 ans, 6p. de Marie-Victorine De Graeve, Cité de la Chaussée, 1; Marie-Thérèse Dewalkenaere, ménagère, 47 ans, 6p. Vanderhoudelinghen, rue Blanche, 5; Madeleine Dalstein, cuisinière, 45 ans, célib., à Edouard Ghyselinck, Ixelles, rue Sans-Souci, 8; Stéphanie Despeghel, colporteuse, 44 ans, célib., à Cyrille Ghoghens, à Forest, place Saint-Denis, 8; Auguste Goegebeur, gazier, 67 ans, 6p. de Constantine Crop, quai aux Briques, 82; 1 enfant au-dessous de 7 ans.

NÉCROLOGIE

— On nous prie d'annoncer le décès de

Monsieur Charles Crick
CANDIDAT NOTAIRE

né à Ixelles, le 24 août 1866, décédé à Watou, Saint-Pierre, le 7 octobre 1917.

Selon le désir formel du défunt, l'inhumation dans le caveau de la famille au cimetière de la Ville de Bruxelles, à Evere, a eu lieu dans la plus stricte intimité et il n'a pas été fait de lettres de faire part. Ses amis sont priés de bien vouloir considérer le présent avis comme en tenant lieu.

On nous prie d'annoncer la mort de Madame Veuve Léon POURBAIX, née Marie BYCKMAN, décédée inopinément à Schaarbeek, le 10 courant, dans sa 67e année. L'inhumation a eu lieu dans la plus stricte intimité. Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part.

— M. et Mme Edm. Biermé-van Oye et leurs enfants ont la profonde douleur de faire part du décès de leur bien aimé fils et frère

ROBERT BIERMÉ

engagé volontaire, maréchal des logis au 1er Régiment de chasseurs, décoré de la Croix de guerre avec citation à l'ordre du jour, tombé au champ d'honneur le 9 mai 1917, à l'âge de 20 ans.

Un service funèbre a été célébré à St-Germain-des-Prés, à Paris. Vu les circonstances, il n'a pas été envoyé de lettres de faire-part. Les amis et connaissances sont priés de considérer le présent comme en tenant lieu.

FLEURS NAT. Bachus Draps, 17, r. d. Bouchers

INSTITUT CENTRAL DE COMPTABILITE MODERNE
**81, rue Paché

Pour la Femme

Causerie Féminine

Les entendez-vous, ces braves ronds-de-cuir, chauves et ventripotents, échanger, en revenant du bureau, de sentencieuses remarques, coupées d'arrêts, lorsqu'une vitrine s'affirme par trop attirante? Oh! s'ils se contentaient de passer en revue les avancements injustes dont ils furent témoin, d'exposer le plan qu'ils auraient suivi s'ils avaient été le gouvernement russe ou le Comité d'alimentation, si même, se permettant une incursion sur nos terres, ils s'étaient confié la meilleure manière de confire les rutabagas, eh bien! je vous jure que j'aurais observé les règles les plus strictes d'une neutralité que j'irais même jusqu'à qualifier de bienveillante! Mais ne veillât-il pas qu'ils s'avisent, le long des derniers cent mètres qu'il leur reste à parcourir, d'émettre sur la femme un jugement aussi rapide que définitif et lapidaire? N'y a-t-il pas là de quoi faire bondir l'être le plus calme, surtout lorsque cet être entend proférer la plus immérités accusations?

Oh! ce n'est pas que ces messieurs aient accumulé contre nous un monceau de griefs formidables, non! Jupiter a-t-il recours au tonnerre pour écraser le frêle insecte? De même ces bureaucrates se dénaient le luxe de ménager un adversaire par trop chétif, et c'est avec la plus grande bonhomie apparente que leurs lèvres molles qui semblaient savourer avec gourmandise un bonbon acidulé, laissaient échapper leur jugement. Voulez-vous donc connaître leur opinion, mesdames? Savoir ce que vous êtes, ce que je suis, ce que nous sommes toutes? Des cervelles d'oiseau, sans plus!

Cervelles d'oiseau! L'accusation est plaisante, vraiment! et me plaît à relever! Sachez, ô philosophes très compétents et profonds psychologues, que nos « cervelles d'oiseau », comme vous dites, — et vous n'avez même pas le mérite d'avoir inventé l'expression! — ont à tout instant des soucis plus nombreux et plus variés que vos vastes intelligences de misogynes n'en peuvent concevoir en une année et peut-être en une existence entière!

Ne doivent-elles pas, ces « cervelles d'oiseau », se créer constamment elles-mêmes? Eh! oui, j'entends: vous revendiquez la part du créateur dans son œuvre, sans doute encore par solidarité masculine! Mais ce dont la femme dispose, son corps et son âme, ce sont là des matériaux, de simples matériaux qu'elle doit coordonner, transformer, harmoniser, comme le sculpteur fait jaillir de la forme esquissée la statue éblouissante. Et sa tâche est bien plus complexe encore, puisqu'elle se modifie à tout moment: la femme, en effet, ne doit pas être semblable à un modèle immuable, mais se modifier sans cesse, au gré de la mode. Tantôt sa taille sera fine, tantôt elle sera épaisse; aujourd'hui, elle aura haute la poitrine qui, hier encore, était basse, et arrondies des hanches dont on ne pouvait à aucun prix soupçonner l'existence! De plus, elle doit battre en brèche son ennemie la plus acharnée: l'âge. L'on conçoit bien qu'il ne peut, dans l'un ni dans l'autre cas, être question d'artifices ou de maquillages: le procédé serait par trop simpliste et grossier! Dissimuler les rides, remplacer les cheveux tombés, farder des chairs flétries: voilà bien des pensées d'hommes! Non, le secret des « cervelles d'oiseau » consiste à n'avoir rien de tout cela! Elles savent bien que la plus petite ride peut servir de fosse au plus grand amour, mais ont la coquetterie d'arriver au résultat sans fards, ni postiches, par une volonté toujours tendue, par des soins ingénieux et surtout par l'ardent désir d'être belles.

Et cependant, la chose est quelquefois bien difficile...

Non pas pour les femmes laides: n'arrivent-on pas, avec un peu d'habileté, à transformer les défauts les plus flagrants en beautés évidentes? C'est ainsi que — sauf votre respect et sans comparaison — le chameau parviendrait même à se parer de sa bosse!

Il va sans dire que ces difficultés n'atteignent pas davantage ces bienheureuses femmes que la nature parresseuse s'est contentée d'ébaucher; elles sont, au physique, ce qu'est en politique un homme sans convictions et peuvent, le plus aisément du monde, composer un tout charmant dans la composition duquel il entre autant de satin que de chair, de rubans que de formes, d'acquis que de fond.

Hélas! ce sont les femmes vraiment belles qui ont droit ici à toute notre commisération, celles à qui la nature a donné des formes dont serait jalouse la Vénus de Milo même.

Une étoffe se drape beaucoup mieux quand elle n'est arrêtée par aucun relief, et une abondante chevelure fait le désespoir des modistes et des coiffeurs! Aussi ces femmes, plus belles que les précédentes, sont-elles cependant presque toujours vaincues par leurs rivales...

Et comme, malgré leurs perfections, les « cervelles d'oiseau » ne peuvent aller, ainsi que la femme du cynique, avec leur seule vertu pour chemise, de nouveaux soucis naissent de la question de la toilette que les esprits décents, mais n'ayant pas le sentiment des nuances, appellent volontiers celle du vêtement.

C'est dans ce domaine surtout que l'imagination féminine, si vaste dans le détail, se donne libre champ.

Admirez, je vous prie, avec quelle variété de ressources l'impeccable instinct d'une « cervelle d'oiseau » lui fournit à point nommé l'inspiration juste. Car c'est là un don, le don d'approprier exactement sa mise au décor dans lequel elle doit être produite, à l'ambiance intellectuelle qui l'entourera, aux idées qui seront exprimées autour d'elle.

Je pourrais écrire en ce qui concerne les mille détails que la femme doit saisir par intuition, une série de 24 volumes in-4°, avec trois suppléments, sans avoir épuisé le sujet. (Et si j'étais un vieux savant, j'intitulerais perfidement cette suite de volumes à ne pas trouer d'un boulet de canon: « Aperçu sommaire des préoccupations qui peuvent venir dans une « cervelle d'oiseau ».)

La femme la plus absorbée dans une discussion de charité ou d'intérêt, n'aura-t-elle pas conscience, au milieu de l'argumentation la plus serrée, qu'il convient de fixer par une épingle neige une bouclette rebelle là, dans la nuque? Et, remuée jusqu'aux fibres par un drame saisissant de réalité, ne saura-t-elle pas retenir des larmes qu'il serait inesthétique de laisser couler et qui, atténuées, donnent aux yeux un éclat plus brillant que l'antimoine? Ne doit-elle pas pouvoir renouer d'une façon absolument correcte, sans miroir, dans un jardin, en pleine nuit, le nœud de ceinture que le vent vient de dénouer?

En toutes circonstances, chez elle, en société, à la rue, au théâtre, ne devra-t-elle pas veiller constamment à ce qu'aucun détail ne se trouve disgracieusement modifié dans le tout harmonieux qu'elle a composé?

N'est-ce pas à sa « cervelle d'oiseau » qu'arrivera, comme à un poste central, l'avertissement qu'un secours est nécessaire pour maintenir l'ordonnance coquette de tel ou tel élément de sa beauté?

Cervelles d'oiseau donc, si vous le voulez, messieurs, mais mécanisme à rouages admirablement articulés et d'une rare sensibilité, vous l'avouerez!

Cervelles d'oiseau, mais petites âmes héroïques, puisque le chef-d'œuvre, fruit de tant d'efforts, résultats de préoccupations si constantes, elles le sacrifient avec une élégante désinvolture lorsqu'elles omettent de dire à ceux qui les aiment: « Prenez garde de chiffonner ma robe... »

LOULOU.

Fémina Coiffeur
Teinture Végétale au Henné
la seule garantie inoffensive
40, rue de la Croix de Fer, Bruxelles
Ne pas confondre l'adresse. (1965)

Mesdames,
LA MAISON C. SCHEERS
6, Rue de Beughem Près de l'Eglise Ste-Marie SCHAARBEEK
TAILLEURS POUR DAMES - FOURREURS
Entreprend, pendant la période actuelle
Costumes tailleurs à FAÇON
TRANSFORMATION DE FOURRURES
(1067)

Chronique de la Mode

LES BLOUSES

Cet hiver, mesdames, il ne faudra pas songer à maintenir notre habituelle coquetterie des blouses de tulle et de lingerie, qui sont, du reste, particulièrement incommodes à l'automne, lorsque partout ne sont pas encore allumés les bons feux clairs dont la vue même réchauffe.



Rien ne me semble plus inutile, du reste, que cette mode qui consiste à ne jamais avouer qu'on a froid. On gèle, le nez rougit, les joues blêmissent, les yeux sont larmoyants, la peau se hérisse de chair de poule et l'on a cet air malheureux et recroquevillé des enfants qui tendent la main aux portes des églises. Bien des jeunes femmes mettent aussi leur point d'honneur à se vêtir en hiver comme en été, à porter des blouses transparentes, largement décolletées, des bas tenus comme des toiles d'araignées et des dessous qui, pliés, tiendraient presque dans le creux de la main. Où la coquetterie va-t-elle donc se nicher! Mais demandez donc à ces peu frileuses coquettes de se priver d'une jolie fourrure ou d'un manchon élégant! Vous les entendrez protester au nom de leur santé menacée, déclarer qu'elles n'entendent pas attraper le facheux coriza ou la bronchite menaçante!

C'est en les voyant se tapir le plus près possible du poêle et suivre distraitement la conversation, trop occupées à profiter de l'aubaine d'un peu de chaleur, que l'on est heureux de sentir le moelleux d'une blouse de velours, de velours de laine, de drap ou d'un lainage quelconque! Je recommande à mes lectrices économes le parti qu'on peut tirer d'une jaquette démodée pour faire une blouse ultra agréable. Notamment les paletots courts que l'on porta en été, il y a deux ans, et qui attendent dans les garde-robes l'époque incertaine d'une prochaine villégiature. Employez-les, croyez-moi, mesdames: lorsqu'il s'agira de les renouveler, le moment sera plus favorable peut-être à l'achat de tissus, et, en tous cas, ces paletots-ci seraient bien démodés...

Les plus jolies « vraies » blouses d'hiver que j'ai vues étaient en velours à fines côtes, dans les tons vieux rouge ou vieux bleu. Les unes étaient froncées autour du cou et reliées par un point clair à une étroite bande de velours qui dessinait l'encolure ronde. Cette bande doit être prise de biais et tendue: la confection de cette blouse est assez difficile et je ne la recommanderais pas à des débutantes! Il faut que l'étoffe, épaisse cependant, ne forme aucune grosseur autour du cou. La manche raglan se rattache à la blouse par le même point clair de soie cordonnet. D'autres blouses, non moins jolies, étaient garnies d'un grand col terminé par un biais de velours rattaché également par un point clair en échelles; des points clairs échelonnés de distance en distance, traversant la blouse dans le sens de la longueur, lui donnaient quelque légèreté. Les manches, assez longues, étaient terminées par des revers évasés qui retombaient sur la main et la faisaient paraître toute menue.

Les blouses en velours de laine se garnissent beaucoup de broderies de laine. La forme en est absolument simple, du reste; ou bien l'étoffe est froncée à un biais ou une cordelière autour du cou, ou bien un col entoure le décolleté en pointe; l'attention ne doit pas être attirée ici par la coupe originale ou compliquée, mais plutôt par la broderie artistique, aux tons vifs ou effacés suivant les goûts et le type de chacun. Les tissus vieux bleu se garniront à merveille de jaune, de vieux rouge, et cette dernière combinaison aura l'avantage d'être également seyante pour les blondes et pour les brunes.

Dans le choix des motifs, les fleurs stylisées jouent le premier rôle. J'aime à insister à cette occasion, sur la valeur décorative d'une fleur injustement dédaignée: le pissenlit. Est-il une plante dont fleurs, fruits et feuilles sont aussi décoratifs? Et cela ne nous repose-t-il pas des éternelles marguerites si souvent reproduites à la main ou à la machine? Laissez libre champ à votre imagination, mesdames, et variez un peu la décoration de vos blouses: vous avez là l'occasion d'affirmer la personnalité de votre goût! Je suis persuadée que les modèles reproduits aujourd'hui vous plairont par la nouveauté des modèles.

Dans le n. 1, la bande formant l'encolure et les poignets peut se prendre en ces soies ou ces rubans bayadères rayés de couleurs vives qui relèveront d'une note vivante la monotonie d'une sombre blouse de serge ou de gabardine bleue. Si cet arrangement déplaît, rien n'empêche d'y substituer du drap gris ou du velours sombre, par exemple. La blouse est garnie de points clairs. Ceinture de soie ou de tissu.

Le n. 2 serait ravissant en tissu gris garnit d'un col et de poignets groseille, ou en tissu bleu avec garniture de crêpe de Chine rose. On peut évidemment assortir à toutes les couleurs de blouses, le col et les poignets de linon blanc. Ce modèle, plus simple, est cependant fort coquet.

PALETOTS DE FILLETTES

Il semble que la fantaisie la plus charmante préside actuellement à la création de modèles nouveaux de paletots pour enfants.

Pour l'hiver, ne dispose-t-on pas de la précieuse ressource des cols, manchettes et bords de fourrure? Je ne résiste pas à la tentation de vous décrire immédiatement le charmant manteau qui enveloppait hier une de ces jolies fillettes à cheveux courts et à teint frais qui, comme des moineaux francs, animent encore nos avenues de leurs jeux et de leurs rires. La blondinette portait donc un ample paletot de drap d'un bleu électrique très foncé, bordé à la fermeture, de côté, au bas et aux manches d'une bande de petit-gris. La même garniture se retrouvait autour du col et, détail



exquis, aux poches béantes dans lesquelles, avec de petits gestes précieux, la fillette plongeait ses petites mains gantées.

Le paletot était absolument vague, allant en s'élargissant depuis le haut. Je dois cependant à la vérité de dire qu'une sœur un peu plus âgée de cette gentille enfant, portait le même paletot froncé, cette fois, dans une pièce plate et resserré par une ceinture de drap: c'était, ma foi! tout aussi joli!

Des mamans pratiques préféreront cependant les paletots non garnis de fourrures, parce qu'ils peuvent se porter également au printemps et en été: avec un haut col séparé que l'on peut mettre ou enlever à volonté, le vêtement est tout aussi confortable.

C'est à celles-là, surtout, que sera utile le modèle d'aujourd'hui, le grand col, les poches, la ceinture et les poignets sont garnis de soutaches à nœuds, que l'on peut prendre d'une couleur différente. On peut évidemment remplacer ces soutaches par des piqûres de soie. Le petit chapeau de velours complète fort bien cette jolie toilette.

SNOBINETTE.

Les soucis moraux et matériels ont fait maigrir beaucoup de femmes.
La Maison BRECKPOT, 148, rue Royale, vient de créer **une ceinture** qui a reçu l'approbation du corps médical.
Malgré la hausse persistante des matières premières, cette ceinture est offerte au prix de 25 francs. (551)



L'INFIRME

Cette aventure m'est arrivée vers 1882.

Je venais de m'installer dans le coin d'un wagon vide, et j'avais refermé la portière, avec l'espérance de rester seul, quand elle se rouvrit brusquement, et j'entendis une voix qui disait:

— Prenez garde, monsieur, nous nous trouvons juste au croisement des lignes; le marchepied est très haut.

Une autre voix répondit:

— Ne crains rien, Laurent, je vais prendre les poignées.

Puis une tête apparut, coiffée d'un chapeau rond, et deux mains, s'accrochant aux lanières de cuir et de drap suspendues des deux côtés de la portière, hissèrent lentement un gros corps, dont les pieds firent sur le marchepied un bruit de canne frappant le sol.

Or, quand l'homme eut fait entrer son torse dans le compartiment, je vis apparaître dans l'étoffe flasque du pantalon, le bout peint en noir d'une jambe de bois, qu'un autre pilon pareil suivit bientôt.

Une tête se montra derrière ce voyageur, et demanda:

— Vous êtes bien, monsieur?

— Oui, mon garçon.

— Alors, voilà vos paquets et vos béquilles.

Et un domestique, qui avait l'air d'un vieux soldat, monta à son tour, portant en ses bras un tas de choses, enveloppées en des papiers noirs et jaunes, ficelées soigneusement, et les déposa, l'une après l'autre, dans le filet au-dessus de la tête de son maître. Puis il dit:

— Voilà, monsieur, c'est tout. Il y en a cinq. Les bonbons, la poupée, le tambour, le fusil et le pâté de foies gras.

— C'est bien, mon garçon.

— Bon voyage, monsieur.

— Merci, Laurent; bonne santé!

L'homme s'en alla en poussant la porte, et je regardai mon voisin.

Il pouvait avoir trente-cinq ans, bien que ses cheveux fussent blancs; il était décoré, moustachu, fort gros, atteint de cette obésité poussive des hommes actifs et forts qu'une infirmité tient immobiles.

Il s'essuya le front, souffla et, me regardant bien en face:

— La fumée vous gêne-t-elle, monsieur?

— Non, monsieur.

Cet œil, cette voix, ce visage, je les connaissais. Mais d'où et quand? Certes, j'avais rencontré ce garçon-là, je lui avais parlé, je lui avais serré la main. Cela datait de loin, de très loin, c'était perdu dans cette brume où l'esprit semble chercher à tâtons les souvenirs et les poursuit comme des fantômes fuyants, sans les saisir.

Lui aussi, maintenant, me dévisageait avec la ténacité et la fixité d'un homme qui se rappelle un peu, mais pas tout à fait.

Nos yeux, gênés de ce contact obstiné des regards, se détournèrent; puis, au bout de quelques secondes, attirés de nouveau par la volonté obscure et tenace de la mémoire en travail, ils se rencontrèrent encore, et je dis:

— Mon Dieu, monsieur, au lieu de nous observer à la dérobée pendant une heure, ne vaudrait-il pas mieux chercher ensemble où nous nous sommes connus?

Le voisin répondit avec bonne grâce:

— Vous avez tout à fait raison, monsieur.

Je me nommai:

— Je m'appelle Henry Bonclair, magistrat.

Il hésita quelques secondes; puis, avec ce vague de l'œil et de la voix qui accompagne les grandes tensions d'esprit:

— Ah! parfaitement, je vous ai rencontré chez les Poincel autrefois, avant la guerre, voilà douze ans de cela!

— Oui, monsieur... Ah!.. ah!... vous êtes le lieutenant Revalière?

— Oui... Je fus même capitaine Revalière jusqu'au jour où j'ai perdu mes pieds... tous les deux d'un seul coup, sur le passage d'un boulet.

Et nous nous regardâmes de nouveau, maintenant que nous nous connaissions.

Je me rappelais parfaitement avoir vu ce beau garçon mince qui conduisait les cotillons avec une furie agile et gracieuse, qu'on avait surnommé, je crois, « la trombe ». Mais derrière cette image nettement évoquée flottait encore quelque chose d'insaisissable, une histoire que j'avais sue et oubliée, une de ces histoires auxquelles on prête une attention bienveillante et courte, et qui ne laissent dans l'esprit qu'une marque presque imperceptible.

Il y avait de l'amour là-dedans. J'en retrouvais la sensation particulière au fond de ma mémoire, mais rien de plus, sensation comparable au fumet que sème pour le nez d'un chien le pied d'un gibier sur le sol.

Peu à peu, cependant, les ombres s'éclaircirent, et une figure de jeune fille surgit devant mes yeux. Puis son nom éclata dns ma tête comme un pétard qui s'allume: Mlle de Mandal. Je me rappelle tout, maintenant. C'était, en effet, une histoire d'amour, mais banale. Cette jeune fille aimait ce jeune homme lorsque je l'avais rencontré, et on parlait de leur prochain mariage. Il paraissait lui-même très épris, très heureux.

Je levai les yeux vers le filet où tous les paquets apportés par le domestique de mon voisin tremblotaient aux secousses du train, et la voix du serviteur me revint comme s'il finissait à peine de parler.

Il avait dit:

— Voilà, monsieur, c'est tout. Il y en a cinq: les bonbons, la poupée, le tambour, le fusil et le pâté de foies gras.

Alors, en une seconde, un roman se composa et se déroula dans ma tête. Il ressemblait d'ailleurs à tous ceux que j'avais lus où, tantôt le jeune homme, tantôt la jeune fille, épouse son fiancé ou sa fiancée après la catastrophe, soit corporelle, soit financière. Donc, cet officier mutilé pendant la guerre avait retrouvé, après la campagne, la jeune fille qui s'était promise à lui; et, tenant son engagement, elle s'était donnée.

Je jugeais cela beau, mais simple, comme on juge simples tous les dévouements et tous les dénouements des livres et du théâtre. Il semble toujours, quand on lit, ou quand on écoute, à ces écoles de magnanimité, qu'on se serait sacrifié soi-même avec un plaisir enthousiaste, avec un élan magnifique. Mais on est de fort mauvaise humeur, le lendemain, quand un ami misérable vient vous emprunter quelque argent.

Puis, soudain, une autre supposition, moins poétique et plus réaliste, se substitua à la première. Peut-être s'était-il marié avant la guerre, avant l'épouvantable accident de ce boulet lui coupant les jambes, et avait-elle dû, désolée et résignée, recevoir, soigner, consoler, soutenir ce mari, parti fort et beau, revenu avec les pieds fauchés, affreux débris voué à l'immobilité, aux colères impuissantes et à l'obésité fatale.

Etait-il heureux ou torturé? Une envie, légère d'abord, puis grandissante, puis irrésistible, me saisit de connaître son histoire, d'en savoir au moins les points principaux, qui me permettraient de deviner ce qu'il ne pourrait pas ou ne voudrait pas me dire.

Je lui parlais, tout en songeant. Nous avions échangé quelques paroles banales; et moi, les yeux levés vers le filet, je pensais: « Il a donc trois enfants: les bonbons sont pour sa femme, la poupée pour sa petite fille, le tambour et le fusil pour ses fils, ce pâté de foies gras pour lui. »

Soudain, je lui demandai:

— Vous êtes père, monsieur?

Il répondit:

— Non, monsieur.

Je me sentis soudain confus comme si j'avais commis une grosse inconvenance, et je repris:

— Je vous demande pardon. Je l'avais pensé, en entendant votre domestique parler de jouets. On entend sans écouter ,et on conclut malgré soi.

Il sourit, puis murmura:

— Non, je ne suis même pas marié. J'en suis resté aux préliminaires.

J'eus l'air de me souvenir tout à coup:

— Ah!... c'est vrai, vous étiez fiancé quand je vous ai connu, fiancé avec Mlle de Mandal, je crois.

— Oui, monsieur, votre mémoire est excellente.

J'eus une audace excessive, et j'ajoutai:

— Oui; je crois me rappeler aussi avoir entendu dire que Mlle de Mandal avait épousé monsieur... monsieur...

— M. de Fleurel.

— Oui; c'est cela! Oui... je me rappelle même à ce propos avoir entendu parler de votre blessure.

Je le regardais bien en face; et il rougit.

Sa figure pleine, bouffie, que l'afflux constant de sang rendait déjà pourpre, se teinta davantage encore.

Il répondit avec vivacité, avec l'ardeur soudaine d'un homme qui plaide une cause perdue d'avance, perdue dans son esprit et dans son cœur, mais qu'il veut gagner devant l'opinion:

— On a tort, monsieur, de prononcer à côté du mien le nom de Mme de Fleurel. Quand je suis revenu de la guerre, sans mes pieds, hélas! je n'aurais jamais accepté, jamais, qu'elle devînt ma femme. Est-ce que c'était possible? Quand on se marie, monsieur, ce n'est pas pour faire parade de générosité: c'est pour vivre tous les jours, toutes les heures, toutes les minutes, toutes les secondes à côté d'un homme; et, si cet homme est difforme, comme moi, on se condamne, en l'épousant, à une souffrance qui durera jusqu'à la mort! Oh! je comprends, j'admire tous les sacrifices, tous les dévouements, quand ils ont une limite, mais je n'admets pas le renoncement d'une femme à toute une vie qu'elle espère heureuse, à toutes les joies, à tous les rêves, pour satisfaire l'admiration de la galerie. Quand j'entends sur le plancher de ma chambre le battement de mes pilons et celui de mes béquilles, ce bruit de moulin que je fais à chaque pas, j'ai des exaspérations à étrangler mon servitour. Croyez-vous qu'on puisse accepter d'une femme de tolérer ce qu'on ne supporte pas soi-même? Et puis, vous imaginez-vous que c'est joli, mes bouts de jambes?...

Il se tut. Que lui dire? Je trouvais qu'il avait raison! Pouvais-je le blâmer, le mépriser, même lui donner tort, à elle? Non. Cependant, le dénouement conforme à la règle, à la moyenne, à la vérité, à la malveillance, ne satisfaisait pas mon appétit poétique. Ces moignons héroïques appelaient un beau sacrifice, qui me manquait, et j'en éprouvais une déception.

Je lui demandai tout à coup:

— Mme Fleurel a des enfants?

— Oui, une fille et deux garçons. C'est pour eux que je porte ces jouets. Son mari et elle ont été très bons pour moi.

Le train montait la rampe de Saint-Germain. Il passa les tunnels, entra en gare, s'arrêta.

J'allais offrir mon bras pour aider à la descente de l'officier mutilé, quand deux mains se tendirent vers lui, par la portière ouverte:

— Bonjour! mon cher Revalière

— Ah! bonjour, Fleurel.

Derrière l'homme, la femme souriait, radieuse, encore jolie, envoyant des « bonjours! » de ses doigts gantés. Une petite fille, à côté d'elle, sautillait de joie, et deux garçonnets regardaient avec des yeux avides le tambour et le fusil passant du filet du wagon entre les mains de leur père.

Quand l'infirme fut sur le quai, tous les enfants l'embrassèrent. Puis on se mit en route, et la fillette, par amitié, tenait dans sa petite main la traverse vernie d'une béquille, comme elle aurait pu tenir, en marchant à son côté, le pouce de son grand ami.

Guy de MAUPASSANT.

DERNIERES NOUVEAUTES

Les dernières créations de robes, manteaux et fourrures des plus grandes maisons de coutures étrangères, sont arrivées et exposées **« A la Coupe Elégante »**, Maison A. BLEHEN, 17, rue Saint-Jean. Anciennement boulevard Anspach, 98. Cours de coupe, patrons, journaux. (1489)

CHRONIQUE RIMEE

PASTORALE

Il pleut, il pleut ma chère,
Gare aux petits petons,
Car la chaussure est chère
Et je n'ai plus vingt ronds.
Craignez pour vos semelles,
Hélas en pur carton.
Vous savez qu'à Bruxelles
Le pavé n'est pas bon.

Il pleut, il pleut, ma chère,
Trousse ton cotillon,
Que chacun considère
Ton mollet ferme et rond.
Et si par aventure,
Tu rencontres un passant,
Accepte une voiture,
Le trottoir est glissant.

Il pleut, il pleut, ma chère,
A l'alimentation,
L'agent d'un air sévère
Fait avec componction
Un discours à la file,
Laquelle se morfond.
Peu après il s'enfile
Un schnick qu'il vide à fond.

Il pleut, il pleut, ma chère,
Les beaux jours sont finis,
Et je me désespère
En voyant mes ribouis,
Dont le cuir s'effiloche,
Bien que toujours plus lourd.
Bon! un trou! v'là qu' ça cloche,
Que les beaux jours sont courts.

MISTIGRI.

Ce qu'une Femme doit savoir

Légumes secs

Quelle est la ménagère qui n'a pas songé à ses provisions de légumes pour l'hiver? Les légumes secs seront, en effet, d'une grande ressource pour varier les menus! Afin d'éviter cependant les déceptions aux prévoyantes ménagères, nous croyons bon de donner ci-après le rendement de 100 kilos de légumes frais:

Carottes, 10 kilos; céleris, 10; choux de Bruxelles, 8; choux-raves, 9; choux-fleurs, 8; haricots verts, 12; navets, 10; oignons, 42; panais, 10; raves, 10; pois verts, 7.

Encore les pommes de terre

Il ne s'agit pas de perdre, par négligence ou ignorance, les quantités restreintes, hélas! que nous possédons en fait de précieux tubercules. Un conseil à ce sujet:

Ne jamais exposer les pommes de terre à la lumière quand on veut les conserver. A la suite de l'exposition aux rayons solaires, ces tubercules prennent une coloration verdâtre.

Ces pommes de terre vertes ne doivent jamais servir à l'alimentation, car elles contiennent un principe toxique, la solanine.

On observe parfois de véritables intoxications dues à ce poison végétal.

CERBO Tailleur-Stoppeur breveté. — Toute maîtresse de maison soucieuse de ses intérêts, s'adressera à la Maison GERBO, 92, r. du Midi, Brux. (1906)

Notre Almanach pour 1918 a paru. Il contient 130 pages de texte, nombreuses illustrations. 45 centimes. Demandez-le aujourd'hui même.

Les Grandes Ventes

Samedi prochain aura lieu, dans les Salles des Grandes Galeries Artistiques, le nouvel et superbe établissement du 110, boulevard de la Senne, une vente de tableaux anciens et modernes, qui attirera, j'en suis convaincu, les amateurs de pièces de choix. Il y a longtemps, en effet, qu'on n'aura dispersé au feu des enchères, un ensemble d'œuvres d'une pareille valeur, ayant toutes des mérites d'authenticité indiscutable. Un tour au long des cimaises où sont exposées les nombreuses œuvres du catalogue (il y a près de cent numéros), nous permet d'admirer un paysage de Molenaer, un ouvrage d'un fini remarquable qui sera chaudement disputé par les amateurs, les tableaux de ce peintre étant très recherchés. Citons encore une « Diane chasseresse » de Van Poelenburg, une œuvre d'école hollandaise d'une fouille de détails et d'une harmonie superbe quant à son ensemble. C'est là aussi une belle pièce de collection. Un paysage, attribué à Moucheron, et un autre, attribué à Hobbema, peuvent rivaliser avec les meilleurs compositions connues de ce maître. Une « Descente de Croix », attribuée à Van Dyck, est, de l'avis des connaisseurs les plus réputés en la matière, certainement, si pas de ce maître de notre école flamande, au moins l'œuvre de l'un de ses plus proches disciples, un coup d'œil sur la toile suffit pour s'en convaincre: ligne, harmonie, race, si on peut l'écrire, tout est là pour l'affirmer. Signalons encore un petit paysage de V. Gilcort; « La Lessive », une bonne toile de Karpathy; une « Sortie de Cabaret » de Frans Van Loo, l'un des bons élèves de Madou; deux pastels français du XVIII[e] siècle; un « Intérieur » de Louis Verwée; une « Vue de Louvain », claire et lumineuse, signée Apol; un grand panneau décoratif, d'un tragique intense, intitulé « Un traître », et signé du peintre français très coté La Bouleye; un « Chiffonnier » très romantique, signé Wiertz, de qui, on le sait, les ouvrages sont excessivement rares dans le commerce; un « Nu » de Tytgat; une « Adoration des Bergers » de l'école de Rubens, bon tableau de collection; une œuvre d'Ommeganck, belle pièce, elle aussi, et qui trouvera facilement acquéreur; un tableau curieux « A la Porte de la Prison », de Parada y Santin, peintre espagnol très apprécié en son pays, mais peu connu encore chez nous; un Rops bien mis en page, intitulé le « Gandin ivre », où s'affirme la sensibilité étrange du maître; des dessins rehaussés de de Bièvre; un panneau très décoratif, le « Prophète Elie », œuvre de style académique signée du peintre français Lebrun. Mais il faut nous borner, car nous devrions citer la plupart des numéros du catalogue et il en est trop. Aussi ne saurions-nous mieux faire que d'inciter les amateurs à aller faire un tour aux Grandes Galeries Artistiques, où ces œuvres seront exposées jusqu'au jour de la vente.

Jean TOURNAY.

Les chapeaux de dames les plus chics sont signés **Jean,** modiste et créateur de modes, 72, rue de Namur (au 1er). (1329)

Ma Semaine Agricole

CULTURES FRUITIERES

PLANTATION

L'opération la plus importante dans ces cultures est la plantation. Les résultats obtenus en arboriculture fruitière dépendent des soins apportés dans la préparation, l'assainissement et la fumure du sol, ainsi que dans les détails de la plantation. De ces conditions de succès, la plus importante est celle de la fumure.

Les sols humides seront drainés, les terres compactes seront améliorées par l'apport d'amendements calcaires. Lors du défoncement avant la plantation, on mélange avantageusement au sol des engrais en quantité suffisante pour constituer une bonne réserve dans le sol arable et dans la couche sous-jacente soit, par exemple, par hectare, 1,000 à 1,200 kilos de kaïnite et la même dose de bonnes scories basiques à incorporer bien intimement au sol avant de procéder à la plantation des arbres fruitiers.

Tout praticien sait que la principale cause d'insuccès dans les cultures fruitières réside dans la pauvreté du sol en éléments potassiques et phospho-calcaires; il importe donc de bien fournir le sol en ces trois éléments nutritifs. Dans aucun cas, la kaïnite et les scories ne se trouveront en contact direct avec le système radiculaire des arbres plantés; en temps normal, une dose de 100 à 150 kilos de nitrate de soude complètera cette fumure. La plantation des arbres fruitiers se fait depuis octobre jusqu'au commencement du printemps. Toutefois, il est avantageux de planter avant l'hiver; les racines ont le temps de se mettre en contact immédiat avec le sol. De suite au printemps, le jeune arbre émet de nouvelles radicelles qui se nourrissent des principes fertilisants incorporés au sol, à la plantation; l'arbre est à même de produire ainsi une végétation vigoureuse dès la première année.

Pendant les années qui suivent la plantation, il est utile de maintenir le sol meuble autour de l'arbre. Diverses expériences ont prouvé que le gazon autour des arbres est supprimé avec avantage. Cela n'empêche que l'on obtient encore de bons résultats dans les terres complètement engazonnées. Dans les vergers pâturés ou fauchés, une dose de 500 à 600 kilos de kaïnite et autant de scories donnée tous les ans produira d'excellents résultats pour le fourrage et aussi pour la croissance et la fructification régulière des arbres fruitiers.

Alfred GOURMET.

Voici les premiers froids. Manteaux confortables dep. 195 fr. Robes d'intérieur vel. dep. 59 fr. **Mais. VAN DE PUTTE, rue Saint-Jean.** (2042)

La Science et la Guerre

L'ENERGIE SOLAIRE

Comme nous avons eu déjà l'occasion de le constater plusieurs fois en cette série d'articles, l'industrie mondiale consomme actuellement une énorme quantité de combustible sous les deux formes les plus généralement employées : le charbon de terre et le pétrole.

C'est à tel point que depuis longtomps les savants géologues et économistes se sont demandé si les provisions de ces combustibles emmagasinées au sein de notre globe — et cependant ces provisions comportent des réserves encore insoupçonnées, — pourront encore suffire longtemps à nos besoins.

Nous nous sommes efforcés de répondre à cette question, non pas comme des statisticiens l'on fait en mettant en présence d'une part les richesses souterraines dont nous disposons, en même temps que celles dont nous sommes en droit d'escompter la découverte en un laps de temps plus ou moins limité; d'autre part, en évaluant la progression de consommation exigée par les besoins croissants de l'industrie, c'eût été se baser sur des données vraiment trop élastiques, mais en envisageant, au contraire, les divers expédients auxquels le génie humain pourrait recourir pour remédier à la pénurie de combustible.

Après avoir parlé des chutes d'eau, du courant des fleuves et même du mouvement des vagues et des marées, nous avons fait allusion — pour mémoire — à l'énergie solaire.

Depuis des siècles, en effet, on a cherché à utiliser, en les emmagasinant, les rayons de Phœbus et, sans ajouter croyance au récit selon lequel Archimède aurait incendié les vaisseaux de la flotte romaine devant Syracuse, on peut admettre cependant que, dès cette époque, le grand problème occupait déjà les savants.

De nombreuses tentatives furent faites à diverses époques dans cet ordre d'idée; on se servit, soit de miroirs convergents, soit de lentilles, sans obtenir cependant des résultats bien appréciables.

Il y a une vingtaine d'années, on citait comme tout à fait exceptionnel, le cas d'une chaudière de 500 litres chauffée à la chaleur solaire dans une scierie à vapeur de Los Angeles, en Californie.

Répétons-le, c'était une exception.

A peu près à la même époque cependant, le professeur Cérasky, directeur de l'Observatoire de Moscou, préconisait pour l'utilisation de la chaleur solaire une méthode nouvelle et incontestablement plus scientifique.

Cette méthode empruntait un principe connu, mais très peu utilisé en dehors des laboratoires et des cabinets de physique : celui de la pile thermo-électrique.

Peut-être intéresserons-nous nos lecteurs en donnant ici une description sommaire du dispositif imaginé par Céraski.

A une plaque de cuivre rouge soigneusement enfumée, destinée à recevoir les rayons du soleil, il avait fixé une tige formée d'un alliage de zinc et d'antimoine, en même temps qu'un bout de fil de « argentan ».

En coulant la tige en question, on avait introduit dans la masse quelques minces fils de cuivre, qui, en raison de leur petite épaisseur, prenaient aisément la température de l'air ambiant.

Pour former une pile, ces éléments avaient été enfermés dans un cadre de bois, sorte de longue boîte, dont la face de devant était enlevée et dont les côtés supérieur et inférieur étaient munis de fentes servant à loger les éléments au nombre de 25 par cadre et réunis entre eux au moyen de fils soudés à l'argentan.

Tous les cadres étaient fermés par une vitrine de telle façon que les bouts noirs ou chauds se trouvaient sous celle-ci, alors que les bouts froids se trouvaient à l'air libre.

Sous l'action de l'insolation, un courant électrique était généré qui actionnait...

Qui actionnait vraiment fort peu de chose : une simple sonnerie.

Le principe n'en était pas moins démontré et Cérasky, tout en convenant de ce que le rendement de la pile thermo-électrique était insignifiant, émettait cependant cette idée que sous sa forme la plus simple, le dispositif constituait le meilleur moyen d'utiliser la chaleur solaire.

Celle-ci ne coûte rien, pratiquement, et il est incontestable que les piles rudimentaires dont il se servit sont perfectibles dans leur forme, leurs dimensions, leur composition.

Déjà plusieurs de ces perfectionnements sont acquis à la science, et il est à souhaiter qu'elle ne s'arrête pas en si bon chemin.

Avant de terminer cet article — un peu anticipatif, nous le concédons volontiers, — nous croyons utile de reproduire ce passage d'une communication du professeur Cérasky, publiée en son temps par la revue « L'Astronomie » :

« Em ces dernières années, écrivait-il, j'ai passé mes vacances d'été en Crimée. Là on voit de toutes parts des montagnes et des rochers dénudés, impropres à ce qu'il paraît, à la culture, mais presque toujours inondés de rayons solaires qui dessèchent jusqu'aux dernières gouttes d'eau, rendent l'air suffocant et finalement se perdent dans l'espace.

Or, en me permettant une image fantastique, je me représente ces pentes désertes, couvertes de piles thermo-électriques, qui absorberaient ces rayons et les rendraient utiles, tout comme le feuillage des arbres, si admirablement adapté à la transformation de l'énergie solaire.

Et que de déserts ensoleillés se trouvent sur notre globe !... »

Mais, direz-vous, cette description enthousiaste appartient bien plus aux élucubrations d'un poète qu'aux judicieuses déductions d'un savant, aux calculs rigoureux d'un astronome.

A quoi je pourrais vous répondre que la vraie science, et surtout l'astronomie, n'échappent point, autant qu'on pourrait le croire, aux contingences poétiques, que les mathématiques pures elles-mêmes, cependant si abstraites, si arides, si précises, n'échappent pas à cette grande loi : Tout est dans tout.

Mais plus simplement je rappellerai que le rôle du poète est précisément d'entrevoir les possibilités de l'avenir, considéré par le vulgaire comme utopique.

Après les poètes indiquant le but à atteindre, viennent les savants qui ouvrent les voies : après ceux-ci, les ingénieurs qui, pratiquement, réalisent ce qui devient un nouvel acquêt de l'humanité.

La pensée, elle aussi, procède du principe qui a vivifié l'industrie moderne : la division du travail.

de JALHAY.

Causerie Juridique

II

Les contrats de louage de services

Les litiges nés des événements actuels, à l'occasion du renon au louage des services, n'ont pas manqué, comme bien on le pense.

La loi étant muette quant aux obligations mutuelles imparties aux parties contractantes, ce sont les usages qui déterminent en la matière la durée du préavis de congé ou l'importance de l'indemnité compensatoire.

Thoumsin, dans son « Manuel de louage de services des employés », dit que la loi française du 27 décembre 1890 énumère comme bases devant servir à la fixation de l'indemnité : les usages, la nature des services engagés, le temps écoulé, les retenues opérées et les versements effectués en vue d'une retraite et, en général, toutes les circonstances qui peuvent justifier l'existence et déterminer l'étendue du préjudice.

La Cour d'appel de Bruxelles déclare que, pour la fixation de l'indemnité, le juge n'est tenu à suivre aucune règle absolue et qu'il doit uniquement avoir égard aux circonstances particulières de chaque cause.

Un arrêt de la même Cour émet en principe qu'il faut tenir compte, pour fixer le délai de préavis, de l'importance de la rémunération et de la facilité plus ou moins grande que peut avoir l'employé de se procurer un nouvel emploi.

Voici, pour notre place, les délais qui, en règle, paraissent avoir été observés jusqu'au moment de la déclaration de la guerre, pour les congés de préposés.

Nous les présentons mis en corrélation avec les chiffres des traitements :

Emplois de 1,800 francs par an et au-dessous : un mois;

Emplois au-dessus de 1,800 francs jusque 2,000 francs : deux mois.

Emplois au-dessus de 2,400 francs jusque 5,000 francs : trois mois;

Emplois au-dessus de 5,000 francs jusque 10,000 francs : six mois;

Emplois au-dessus de 10,000 francs : un an.

Comme nos lecteurs pourront s'en rendre compte par l'exposé ci-après de la jurisprudence inaugurée dès le début des événements qui se déroulent, la guerre n'a pas été sans exercer quelque influence sur l'exécution des contrats de l'espèce.

Au surplus, en cas de litige, le mieux n'est-il pas de soumettre le différend au tribunal compétent qui jugera en s'inspirant des faits et circonstances de la cause?

Dans la première espèce que nous avons à examiner, il s'agit d'un employé n'ayant pu se rendre à son bureau, mais ayant pu néanmoins être occupé par le chargé d'affaires de la maison qui utilisait ses services, à faire des encaissements de primes dans les localités où il pouvait accéder; plus tard, il put se remettre à ses occupations.

Il est de jurisprudence, dit le jugement intervenu, que si la guerre ne rend pas le contrat de louage de services absolument inexécutable, il doit être maintenu, mais que le juge a le droit d'y apporter des tempéraments, si la guerre rend le contrat plus onéreux ou si les affaires du patron, et, partant le travail des employés, sont, par ce fait, très diminués.

Or, dans le cas qui nous occupe, les services prêtés par l'employé ont été relativement réduits et il y a lieu, continue le jugement, d'effectuer une réduction sur ses appointements en raison de la diminution de l'activité des affaires.

Le même jugement énonce qu'il est de principe que les appointements ne forment nullement une somme due et échue au 1er du mois, mais ne sont que la contre-prestation des services prêtés journellement par l'employé.

Le prédit jugement admet deux facteurs comme base à prendre pour la réduction d'appointements à imposer : diminution de l'activité des affaires et le peu d'importance de la rémunération; et il fixe la réduction des appointements à 25 p. c.

Dans une autre espèce, le patron soutient qu'en raison de l'envahissement de la ville par les Allemands et de la stagnation des affaires qui s'en est suivie, son employé n'a prêté que des services très réduits; le chiffre d'affaires a été insignifiant, ajoute le patron et, se basant sur cette circonstance, il offre comme rémunération suffisante la moitié des appointements convenus.

Il est de principe, répond le tribunal compétent, que certains événements peuvent mettre fin au louage de services lorsqu'ils rendent pour l'avenir son exécution impossible; il doit être, de même, admis que l'impossibilité où se trouve un employé par suite de semblables événements de rendre pendant quelque temps les services convenus, peut entraîner une réduction proportionnelle des appointements stipulés ou non, que l'état de guerre et l'arrêt presque complet des affaires qui en résulte, justifie cette réduction et que celle-ci peut être équitablement fixée à la moitié; le tribunal déclare l'offre du défendeur satisfactoire.

Ici, c'est un patron qui entend imposer à son préposé — voyageur de commerce — une réduction de ses appointements fixes portant sur des mois déterminés, sous le prétexte que, durant ces mois, le préposé se serait borné à visiter la clientèle de Bruxelles et qu'il l'aurait fait sans aucun succès.

Il résulte de la décision intervenue que le patron ne peut refuser à son préposé le paiement intégral des émoluments fixes assurés par la convention de louage de services, à raison de ce que celui-ci n'aurait pu voyager pendant la période indiquée, si le préposé n'avait pas été spécialement engagé pour opérer le placement des marchandises en province, la guerre n'ayant pas, d'autre part, occasionné une impossibilité durable de vendre à Bruxelles et dans ses faubourgs, pendant la susdite période.

Le patron qui n'a pas usé des services que son employé était disposé à lui rendre, ne peut, arbitrairement, réduire ses appointements.

Un patron, qui ne s'est engagé à payer une rémunération variable à son préposé que dans le cas où ce dernier réaliserait un certain chiffre d'affaires, ne doit pas cette rémunération, ni l'indemnité pour frais de déplacement, si, par suite d'une force majeure telle que la guerre, le chiffre d'affaires convenu n'a pas été atteint et que les voyages n'ont pu être réalisés.

Non moins intéressante la décision tranchant un autre litige.

C'est un arrêt de la Cour d'appel de Bruxelles Constitue un louage de services, dit cet arrêt la convention par laquelle une personne devient le collaborateur d'un négociant, s'engageant à consacrer tout son temps et toute son expérience à ses affaires en se conformant rigoureusement à ses instructions, moyennant un tantième sur toutes les ventes traitées par le négociant.

Examinant les obligations incombant à chacune des parties, en vertu d'un contrat de cette nature, l'arrêt dit que si l'employé, expulsé du pays par le gouvernement, est mis par là dans l'impossibilité d'exercer son emploi, le salaire stipulé est sans cause et n'est pas dû; d'autre part, si l'employeur est, par fait de guerre, mis dans l'impossibilité absolue d'exercer son commerce, il est délié de son obligation vis-à-vis de l'employé.

Nous passons à une autre espèce, examinée par le tribunal de commerce de Bruxelles. Si un contrat de louage de services, dit le jugement prononcé, attribue à un préposé, outre un traitement fixe, un tantième sur les bénéfices, payable un mois après la clôture d'un bilan à établir sur la base d'un modèle-type, le 31 décembre de chaque année, le préposé ne peut prétendre au tantième prorata, en faisant abstraction d'un article « Risques de guerre », figurant au bilan de l'exercice 1914, quoiqu'il y ait été porté indûment, s'il a admis le bilan, ainsi dressé.

Le préposant ne peut imposer au préposé une réduction des rémunérations qu'il lui a promises, en raison de la survenance de la guerre, dès lors qu'elle ne rend pas impossible l'exercice de son commerce et qu'elle ne l'empêche pas totalement d'utiliser les services du préposé. Mais l'on ne peut voir, dans le refus du préposant de payer dorénavant au préposé, en raison de la guerre, l'intégralité de son traitement, une inexécution grave d'engagements justifiant une rupture de la part du préposé, si celui-ci avait notamment consenti antérieurement à une réduction provisoire de ses appointements fixes.

Le cas suivant mérite également de retenir l'attention : Les arrêtés du pouvoir occupant des 10 février et 27 mars 1915, ne visent que les rapports entre locataires et propriétaires et non le louage de services, dit un jugement du tribunal civil d'Arlon.

La circonstance qu'un logement a été mis gratuitement à la disposition d'un garde-chasse pour la durée de son engagement, ne modifie pas la nature du contrat, qui reste un louage de services.

En matière de louage de services à durée indéterminée, les parties ont la faculté de dénoncer le contrat en tout temps et réciproquement, à charge d'un préavis suffisant ou d'une indemnité compensatoire.

Pour un garde-chasse, un délai de trois mois est suffisant en temps normal, mais en temps de guerre ou de calamité, ce délai doit être prolongé et même doublé, en raison de la difficulté plus grande d'obtention d'un nouvel emploi.

Nous terminons cet exposé de la jurisprudence établie à l'occasion des événements en cours, en citant une sentence du Conseil de Prud'hommes d'Anvers, portant que ne saurait être qualifié d'intempestif le congé donné à un employé plusieurs mois après un avertissement au sujet des conséquences possibles de la survenance de la guerre, mais que le congé ainsi donné ne rétroagit pas quant aux salaires échus.

Il y a lieu, continue la sentence, durant la crise amenée par la guerre, de réduire le montant des appointements afférent au mois au cours duquel le congé est donné.

Il existe évidemment d'autres décisions, mais nous devons borner là notre aperçu.

Nous examinerons dans notre causerie de dimanche prochain, la jurisprudence en matière de conventions en général, autres que les baux et contrats de louage de services.

ERRATUM

Au dernier alinéa de la première partie de notre travail, intitulé « Les Baux », publiée dans le numéro de mardi 10 courant, il y a lieu de supprimer le passage ainsi conçu : « La fière Belgique dira plus tard, non sans raison », et de le remplacer par « Lorsque plus tard l'histoire parlera de la guerre actuelle, elle dira non sans raison que la fière Belgique... »

BOITE AUX LETTRES

Tutelle

V. E. — Aux termes de l'art. 402, lorsqu'il n'a pas été choisi au mineur un tuteur par le dernier mourant de ses père et mère, la tutelle appartient de droit à son aïeul maternel, et aussi en remontant, de manière que l'ascendant paternel soit toujours préféré à l'ascendant maternel du même degré.

Merci de votre obole.

Séparation de biens

M. L. — Seule la femme peut la demander. Les frais d'une procédure de l'espèce peuvent être évalués de 270 à 300 francs. Venez nous voir mercredi entre 11 heures et midi, nous vous guiderons bien volontiers.

Merci de votre obole.

N.-B. — Il est répondu par la voie du journal à toutes demandes de renseignements auxquelles est jointe une obole pour nos pauvres.

Consultations gratuites

Notre service fonctionne le mercredi, entre 11 h. et midi. ARGUS

Causerie Sportive

De quoi parler cette semaine? Question assez épineuse en ce moment, car il y a vraiment peu de choses intéressantes durant l'actuelle période de transition entre les sports d'été et ceux d'hiver. Les premiers s'oublient déjà, les autres naissent à peine. Bah! faisons un peu de chiffres. Si ceux-ci ennuyent par trop mes lecteurs, qu'ils me maudissent et passent aux autres rubriques de ce supplément...

Parlons de l' « Effort ». « L'effort ne rend pas beau », a dit Balzac en parlant de l'effort physique énorme auquel le contraignait son labeur colossal. Sans l'effort — d'abord instinctif, si l'on veut — pas de vie organique. Tous les êtres vivants dépendent de l'effort. Il est partout : dans la plante née au hasard dans une cave qui pousse des jets patients à travers les obstacles vers le soupirail qui lui permettra de boire à longs traits le nectar bienfaisant du soleil; chez ces abeilles à qui nous ravissons sans cesse le produit de leur travail et qui recommencent, infassables petits chiffres, pour assurer leur existence durant l'hiver; chez les fourmis qui reconstruisent leurs demeurières écrasées par la botte du chasseur; chez le fauve qui attend longuement la proie qui doit le nourrir...

Dans tous ces exemples, c'est la nécessité qui contraint ceux qui produisent ces efforts à les exécuter. Autre chose est de l'effort sportif qui est voulu et qui se fait simplement sous l'impulsion du cerveau.

Pour se rendre compte de la valeur d'un effort et comparer les efforts entre eux, il a fallu prendre une unité de comparaison. Cette unité est le kilogrammètre : travail nécessaire pour élever un kilogramme à un mètre de hauteur et qui est égal au travail nécessaire pour élever dix kilogramme à dix centimètres de hauteur. C'est-à-dire que le garçon fruitier qui prend (et aujourd'hui c'est chose rare!), un kilo de pommes de terre dans le sac placé sous sa table et le met dans la balance accomplit un travail d'un kilogrammètre, de même que le quincaillier qui tire de son comptoir un tiroir de clous pesant dix kilos et le pose dessus. Un cheval attelé à une voiture ordinaire et marchant au pas fournit environ 360 kilogrammètres par minute. Une fillette qui saute à la corde, à raison de 100 sauts par minute, cadence très ordinaire et pas du tout dangereuse, et en calculant chaque saut à raison de 10 centimètres de haut, dépense assez de force pour élever pendant cette minute ses 25 kilos à 10 mètres de hauteur, soit 360 kilogrammètres. Elle ne se doute pas, cette petite, qu'en s'amusant de la sorte, elle effectue le travail d'un cheval! Ceci démontre bien que le travail diffère considérablement suivant les conditions où il est effectué et qu'avec ses petites jambes une gamine peut, en se jouant, accomplir une performance qui serait belle pour un athlète l'accomplissant avec ses bras musculeux. Le gymnaste capable de s'élever à l'aide des bras le long de la corde lisse à dix mètres de hauteur en une minute, est sans conteste un très solide gaillard.

Il pourrait cependant fournir cet effort sans trop de malaise, mais il ne saurait le soutenir longtemps, car il est un régulateur de l'effort humain qui intervient pour l'empêcher d'aller jusqu'à la limite de ses forces et de se tuer par l'excès de son travail. Ce régulateur n'est autre que la fatigue.

L'homme n'est pas fait pour se reposer : le travail est la condition même de sa vie, mais il n'est pas fait davantage pour travailler outre mesure. En produisant son effort, le muscle s'appauvrit et le mode d'action de notre nourriture est trop lent pour pouvoir compenser à mesure les effets d'une dépense exagérée de force. Peu à peu, chez le travailleur comme chez l'athlète qui prolongent leur effort, une impuissance d'agir musculairement se fait sentir et bientôt ils sont obligés de s'arrêter.

La fillette sautant à la corde nous a montré quel travail considérable la machine humaine est capable de donner. Il paraît, d'ailleurs, que c'est la meilleure machine connue en ce sens qu'elle offre un rendement de 20 p. c., ce que ne pourrait faire aucun des moteurs construits par les hommes.

Voici quelques exemples de ce que vaut l'effort humain. On appelle « pas de marche » l'ensemble des mouvements nécessaires pour qu'un même pied frappe deux fois le sol. On a calculé qu'un pas de marche, à la vitesse de 70 pas à la minute et à la longueur de 1 m. 53 par pas, représente un travail de 18 kilogrammètres, soit 1,250 kilogrammètres à la minute, force suffisante pour élever 18 hommes de 70 kilos à un mètre de hauteur. En courant, un homme de 75 kilos faisant 150 pas à la minute, effectue un travail de 24 kilogrammètres. A ce propos, on a constaté qu'en courant à la vitesse réduite de 90 pas à la minute, le travail est moindre pour un pas de course que pour un pas de marche. Ainsi, il vaut mieux courir à petite allure que de marcher à allure forcée : on se fatiguera beaucoup moins. Cependant, à cette allure, le coureur fait des pas plus courts que le marcheur — 1 m. 35 au lieu de 1 m. 53 — mais son travail est beaucoup moins dur.

Un sauteur de 64 kilos, sautant à un mètre de hauteur, produit un travail de 362 kilogrammètres. C'est formidable, puisque cette force suffisant pour élever à la même hauteur six hommes de son poids.

M. G. Demény a fait d'intéressantes recherches sur la vitesse de certains efforts. Il a trouvé qu'un coup d'épée fait 3 m. 12 à la seconde. C'est certes là une jolie vitesse et celui qui a déjà perdu 1/5e de seconde à saisir le départ de cette pointe fera bien de se dépêcher s'il veut arriver à la parade et éviter la fâcheuse boutonnière. On voit cependant par un calcul de l'espèce combien certaines métaphores sont exagérées. Dans les romans de cape et d'épée, on lit fréquemment : « Prompte comme l'éclair, l'épée de X... » Or, la lumière fait 303,300 kilomètres à la seconde; l'épée-éclair de d'Artagnan faisait, en mettant les choses au mieux, 15 kilomètres à l'heure : un train de père de famille, comme on voit... Nous sommes loin de compte!

Le coup de poing du boxeur professionnel arrive vers votre face à une vitesse de 30 kilomètres à l'heure... Par contre, un coup de canne dans l'escrime chère à Charlemont, fait du 118 à l'heure : pour s'en garer, il faut prendre les mêmes précautions que pour éviter un rapide train-express.

On voit donc que l'effort humain est beaucoup plus puissant qu'on ne l'imagine. Notre corps est une merveilleuse machine. Il est fort probable que la science arrivera à déterminer d'une manière rigoureuse les meilleures façons d'en utiliser le rendement et même qu'elle finira par l'accroître. Certains utopistes prévoient le moment où, grâce à l'hygiène, la vie humaine durera couramment les 120 à 140 ans auxquels elle aurait droit si l'homme imprévoyant ne brûlait pas sa chandelle par les deux bouts, travaillant trop et dans de mauvaises conditions en même temps qu'il s'use par l'abus des plaisirs. En effet, il est reconnu que, chez les mammifères, la durée de la vie est égale à six ou sept fois le temps voulu pour le développement total de l'individu. Or, il nous faut 20 ans pour devenir des hommes. Le calcul est facile.

Malheureusement, si l'effort bien dirigé est le meilleur agent de l'embellissement de notre corps, il ne rend pas fort séduisant, au moment où il se produit, ce visage dont nous sommes si fiers. Le tableau n'est pas enchanteur : la face se congestionne, les veines du cou et du front se gonflent et deviennent saillantes, ajoutez à cela que les muscles de la face se contractent, que l'afflux du sang dans les vaisseaux environnant l'orbite tend à les gonfler et à projeter les globes oculaires en avant, que les tendons du cou apparaissent comme des cordes de contre-basses... Examinez des photographies sportives : des arrivées de courses de vitesse, d'épreuves cyclistes, de grandes randonnées sur routes, d'un sauteur franchissant la barre, d'un nageur au moment du rush final, d'un athlète défendant ses épaules, d'un tennisman plaçant un vigoureux drive, etc. : ces idoles des foules n'ont en ce moment rien de très esthétique. Darwin a dit que l'effort ne va guère avec l'art dont la beauté est le but principal, car la violente contraction des muscles de la face est incompatible avec la beauté.

Ainsi, quoi que l'on ait dit et écrit des rares voluptés de la lutte, elles ne se traduisent pas sur le visage. Que peut-on lire sur une face ainsi convulsée? Des sensations et des sentiments divers et très mêlés. Certaines n'expriment qu'une sorte émotion : volonté butée, entêtement, inquiétude, souffrance... Des traits de vainqueurs, saisis par l'objectif au moment précis de leur victoire, expriment une sorte de surprise, d'autres, les bras levés, la tête rejetée en arrière, semblent des gens prêts de s'évanouir. Une expression d'extase est chose fort rare. Dans les performances de fond (courses de longues distances, efforts très prolongés, etc.), c'est l'hébétement qui domine.

Ces expressions douloureuses ne se voyent guère chez les animaux. La plupart d'entre eux observent une superbe impassibilité et, tandis que les muscles du corps sont tendus et dessinés, leurs faces conservent un calme auguste et résigné. C'est à peine, chez un solide percheron gravissant une pente, si l'on constate une apparence un peu plus grande des veines du cou.

Enfin, on sent chez eux qu'ils accomplissent un devoir parce qu'il faut le faire. L'homme, hélas! produit souvent l'effort parce que celui-ci doit le faire valoir et le glorifier. Bref, pour l'amour de la beauté, il serait à souhaiter que nos champions s'étudiassent à conserver à leurs traits l'exaltation enflammée et noble des purs-sang en fin de course...

VICTORIEN.

ERRATA. — Ma Causerie de la semaine dernière contenait plusieurs erreurs dont je m'excuse auprès de mes lecteurs. La dernière phrase entre autres disait : « Que les membres de l'A. B. de Football prennent en exemple les actifs dirigeants du jeu de quilles, et qu'une bonne fois pour toutes nous en ayions fini avec cette guerre à coups d'épingles dont la victime est malheureusement le football, qui est aussi dur aux journalistes sportifs qu'aux plus enragés intransigeants qui ne voyent pas plus loin que le bout de leur nez. » Bien entendu, le mot « dur » ne signifie rien... J'avais écrit « cher ». Mais il ne faut pas que je termine par la diatribe habituelle contre les typos : il paraît que j'ai une si mauvaise écriture... V.

Finance, Commerce, Industrie

TRIEU-KAISIN

Pendant l'exercice 1916-1917, la production n'a atteint que 355,701 tonnes et les prix de revient ont haussé de telle façon qu'il n'est plus possible de les comparer avec ceux d'une marche normale.

La valeur des charbons extraits est de 8,931,737 fr. 66 et celle des dépenses de 8,817,557 fr. 52 pour une période de 248 jours de travail. Le bénéfice ressort donc à 114,180 fr. 14.

Bien que les circonstances actuelles soient de conserver des disponibilités importantes, le Conseil a néanmoins décidé de distribuer un dividende de 20 francs par action. Pour y arriver, il a employé 282,500 francs du fonds de prévisions créé en 1909 dont l'existence ne se justifie plus. Les amortissements, émoluments, tantièmes et gratifications ont pu recevoir 76,680 fr. et le dividende a absorbé 320,000 francs.

Cie IMMOBILIERE HYPOTHECAIRE ARGENTINE

Les bénéfices de l'exercice 1916 se sont élevés à 419,531 fr. 91, y compris le report de l'exercice 1915. Ces résultats peuvent être considérés comme satisfaisants si l'on tient compte des circonstances et de la crise immobilière en Argentine. En raison de la dépréciation des valeurs immobilières à Buenos-Ayres, le Conseil a cru nécessaire de prévoir un amortissement sur ses immeubles et terrains, de manière à ce que leur évaluation dans les écritures soit inférieure à leur valeur réelle. Il a également cru prudent de prélever une certaine somme sur les bénéfices pour l'amortissement éventuel des comptes possibles sur certaines créances hypothécaires. Ces amortissements s'élèvent en tout à 137,587 fr. 07. Les intérêts et commissions ont, d'autre part, absorbé 148,942 fr. 17 et les frais généraux se sont élevés à 126,717 fr. 69. Il reste ainsi un solde de 4,181 fr. 82 qui a été reporté à nouveau.

Signalons qu'une amélioration se manifeste dans la situation générale de la société les rentrées s'effectuant d'une manière satisfaisante, malgré la crise qui continue à sévir en Argentine.

CANADIAN PACIFIC

Les recettes brutes du mois d'août de la Canadian Pacific Ry accusent une diminution de 856,000 dollars et des recettes nettes une diminution de 1,650,000 dollars comparativement au même mois de l'année dernière.

PRINCE-HENRI

Les négociations pendantes entre le gouvernement luxembourgeois et le chemin de fer Prince Henri n'ont produit jusqu'à présent que d'augmentation des tarifs de voyageurs et la suppression des tickets de retour.

Le plein effet de ces modifications, dont on espère une augmentation de recettes annuelle d'environ 450,000 francs, n'est entré en vigueur que depuis le 1 octobre. Le taux d'unité des tarifs pour voyageurs étaient respectivement de 8.6 et 4 centimes le kilomètre. Le gouvernement a consenti à les porter à 10.7 et 4 1/2 centimes. Les négociations sont encore pendantes pour une augmentation des tarifs de marchandises.

On peut espérer que sous peu l'on connaîtra quelle amélioration la société obtiendra du gouvernement. Si l'augmentation de 1/3 du transport dépassait de 10 p. c. la taxe de maximum,, on obtiendrait, d'après les estimations, qu'une augmentation annuelle de 600,000 francs. En regard des sources de recettes des voyageurs et des marchandises, on trouve les aggravations des dépenses suivantes :

1. L'amélioration de traitements et indemnités de cherté, pour les employés et les fonctionnaires, demande annuellement environ 1,200,000 francs;

2. La taxe luxembourgeoise sur charbons de 20 p. c., entrée en vigueur récemment, exigera approximativement 370,000 francs par an environ;

3. Le renchérissement probable de tous les matériaux d'exploitation, tels que charbons, huile, bois, peut être fixé à 1 million de francs.

Il est donc certain que la situation de la voie pendant la guerre permettra difficilement d'obtenir bientôt le coefficient d'exploitation antérieur. Il reste à ajouter que la question d'indemnisation avec le fisc militaire n'a pas fait, non plus, de progrès.

COMPAGNIE DE FLOREFFE POUR LA FABRICATION DES GLACES

Le bénéfice de l'exercice 1916-1917 a été de 192,778 fr. 60, mais comme les frais généraux se sont élevés à 87,302 fr. 22 et que les indemnités statutaires ont exigé 12,000 francs, il a été prélevé 49,548 fr. 62 sur le fonds de prévision spécial pour compléter la somme de 142,826 francs nécessaire à l'attribution d'un dividende de 5 p. c., ou 6 fr. 25 aux actions. Malgré ce prélèvement, ce fonds de prévision spécial atteint encore 342,603 fr. 83 et des réserves légale et spéciale s'élèvent à 1,707,602 fr. 67.

D'autre part, la société n'a que 301,115 fr. 152 fr. 45 de créditeurs divers, alors que son actif réalisable figure au bilan pour 2,942,571 fr. 88. On voit donc que la situation financière continue à être particulièrement belle.

COMP. AUXILIAIRE D'ELECTRICITE

Cette société a décidé d'émettre 3,000 obligations nouvelles de 500 francs, rapportant 25 francs d'intérêt, payables le 1 mai et le 1 novembre de chaque année, et remboursables de 1 mai 1943. Toutefois, le remboursement pourra s'effectuer, au gré de la société, à partir du 1 mai 1928.

On sait que cette société a encore pour 2,401,500 francs d'obligations 4 1/2 p. c. en circulation, le remboursement total de ces derniers titres devant être effectué pour 1934.

Feuilleton du « Messager de Bruxelles » 100

DU SANG DANS LES TÉNÈBRES

GRAND ROMAN SENSATIONNEL

par DANIEL LESUEUR

TROISIEME PARTIE

AUTOUR D'UN BERCEAU

V

En Cour d'assises

— Elle l'était à Paris, au mois de mai. Je ne sais si elle l'est, en Chine, au mois de novembre. Ce n'est pas mon affaire.

On s'égaya cette fois, assez discrètement. L'observation ironique de l'Anglais sur les auditoires de France cinglait encore.

Le président. — Cette jeune fille... vous rappelez... pardon ?...

— Lady Maud Carington.

— Lady Maud Carington, a su, par son fiancé, quelques-unes des menaces qu'on adressait au prince. Car il en recevait... la plupart anonymes.

— Pour les menaces... j'ignore. Mais lady Maud connaissait personnellement mademoiselle Tatiane Kachintzeff.

— Comment ?

— Mademoiselle Kachintzeff lui donnait des leçons de russe.

— Ah ! ah !... s'écria le président, non sans un accent de triomphe. Ainsi l'accusée avait trouvé ce moyen de s'introduire parmi les plus proches relations de celui dont elle méditait la mort. La perfidie se glissait là, près d'une jeune fille, d'une fiancée !...

Sous le regard foudroyant du magistrat, l'étudiante russe eut un geste de dénégation.

Le président. — Allons donc ! Taxez-vous de fausseté la déposition de lord Hawksbury ?

— Pardon ! s'écria le témoin, ce n'est pas contre ma déposition que mademoiselle Tatiane proteste. C'est contre votre interprétation, monsieur le président.

— Expliquez-vous, prononça le magistrat, un peu décontenancé par le ton glacial de l'Anglais et les sourires de l'assistance.

— Lorsque mademoiselle Kachintzeff accepta de donner des leçons à ma cousine, c'était tout simplement pour gagner sa vie, et, sans doute, celle de son amie, mademoiselle Rieslaya. Elle ignorait que lady Maud fût la fiancée du prince Omiroff...

Le président. — Qui vous le garantit ?

Lord Hawksbury. — Le jour où elle l'apprit, par hasard, elle prit congé, cessa de voir mes parentes.

Le président. — Vos parentes ?

Lord Hawksbury. — Oui, lady Maud et sa mère, lady Arthur Carington.

Le président. — Mais que dit-elle à son élève ?

Lord Hawksbury. — Qu'elle la plaignait profondément.

Le président. — Singulière pitié, d'une malheureuse pour l'une des créatures les plus comblées. Pitié plutôt insolente.

Lord Hawksbury. — Permettez, monsieur le président. La pitié ne vas pas nécessairement de l'opulence à la misère. Elle va du caractère fort, qui se sent au-dessus de l'épreuve, au cœur fragile, que la douleur menace.

Le président. — La douleur, en l'espèce, était d'épouser le prince Omiroff ?

Lord Hawksbury. — C'était le sens des paroles.

Le président. — Une preuve nouvelle de la haine que l'accusée porte au prince.

Lord Hawksbury. — Ou de l'intérêt qu'elle porte à ma cousine.

Le président. — Messieurs les jurés apprécieront. Est-ce tout ce que vous aviez à nous communiquer, milord ?

Lord Hawksbury. — Pardon. J'ai à vous communiquer la lettre de ma cousine.

En vertu de son pouvoir discrétionnaire, le président ordonna que cette lettre serait versée aux débats et qu'on allait en donner immédiatement lecture au jury.

Comme elle était écrite en anglais, lord Hawksbury offrit de la traduire. Mais ce n'était pas légal.

Le président appela donc un traducteur-juré, et pria le membre de la Chambre des Pairs d'aller s'asseoir à côté du précédent témoin.

Lady Maud Carington apprenait, au fond de l'Extrême-Orient, plus de deux mois après l'événement, le drame sanglant de la Petite-Barrerie et l'arrestation de son ancienne maîtresse de russe. Elle envoyait à son cousin une sorte d'attestation qu'il eût à produire devant qui de droit, exprimant la profonde estime et l'attachement véritable voués par elle à la jeune Russe.

« J'ai rarement rencontré, affirmait-elle, une personne à l'âme si parfaitement droite et haute. Je ne préjuge pas de ce qu'elle a pu faire, mais je jurerais que les motifs en sont respectables. Vous qui le savez comme moi, Freddy, je vous prie d'aller le déclarer aux juges. »

A la fin de cette lecture, lors Hawksbury fut rappelé à la barre.

Le président. — Votre cousine dit que vous connaissiez l'accusée. Est-ce exact ?

Lord Hawksbury. — J'ai rencontré plusieurs fois mademoiselle Tatiane au château de Beauplan, où demeurait ces dames, et je savais que lady Carington et sa fille étaient positivement enthousiasmées d'elle.

Le président. — Vous partagiez leur impression ?

Lord Hawksbury. — J'ai beaucoup de déférente considération pour mademoiselle Kachintzeff.

Le président. — Ainsi, dans une famille comme la vôtre, appartenant à la plus ancienne noblesse, conservatrice par tradition, cette anarchiste russe ne vous apparaissait pas comme une dangereuse révolutionnaire ? Sans doute cachait-elle bien ses opinions.

Lord Hawksbury. — Elle ne les cachait pas. C'était un sujet de taquinerie pour ma cousine. L'absolue franchise de mademoiselle Tatiane était une des raisons de notre estime.

Le président. — Lady Maud, en écrivant sa lettre, ignorait sans doute que l'assassinat de son fiancé fût l'objet du complot de la Petite-Barrerie.

Lord Hawksbury. — Je ne saurais vous le dire.

Le président. — Elle eût modifié le ton chaleureux de son certificat.

Lord Hawksbury. — Pour l'honneur de lady Maud, je veux croire que non. Elle décrit ce qu'elle a pensé de mademoiselle Tatiane pendant les leçons de russe. C'est un fait psychologique. Rien d'ultérieur ne lui permettait de le défigurer.

Le président. — Je vous remercie, mylord Hawksbury.

Quel contraste entre le témoin qui s'éloignait de la barre et la personne que, maintenant, l'huissier audiencier y appelait.

L'Anglais, — haute stature sèche et fine, tête modelée par des siècles de race, allure altière, élégance de la redingote, du pantalon foncé, du haut-de-forme étincelant, de la grosse cravate de soie piquée d'une perle, — croisa une femme du peuple, vêtue d'un deuil vulgaire, et dont la face boucanée, mâchurée de rides, révélait des années de rude travail, dans une atmosphère aux alternatives violentes.

(A suivre.)

LA SITUATION FINANCIERE. - Valeurs pour lesquelles il y a des demandes d'achat ou de vente (+) 12 octobre 1917

VALEURS BELGES

FONDS D'ETAT PROV. ET VILLES

	Derniers cours faits	Arg.	Pap.
Annuités 3 %			10 50
Annuités 4 %	83 50		
Ch. Cercle-Comte à Gand	415		400
Ch. Flandre Occ. Ouest 3 %	580		
Ch. Liège-Limbourg 3 %	405		
Congo 4 % 1911 1888	82 25		81 50
Congo 4 % 1912			84 50
Congo 4 % 1913	84		
Congo 4 % 1914			83 50
Consolidé 3 %			
Consolidé 4 %	77 50		76 50
Consolidé Communal 3 %			
Consolidé Communal 4 %			93 75
Consolidé Provincial 4 1/2			101 75
Ch.			
Anderlecht 4 1/2			
Anderlecht 4 %	418 75		
Anderlecht 5 %	508 25		508 75
Charleroi 1903			72
Charleroi 1910			71 50
Gand 1903			830
Gand 1910	410		
Ixelles 5 %	103 50	120 70	
Louvain 1912			75
Liège 1903			437 80
Liège 1905	102 50		102 50
Verviers	109 70		109 50
25 annuités 1917			

A REVENU FIXE OBLIGATIONS ET ACTIONS

BANQUES

Banq. Fonc. Immobilière			
Banq. Belge Prêts Fonciers			485
Caisse Générale de Reports et Dépôts			
Caisse Hypothécaire			327 50
Crédit Agricole			
Crédit Foncier d'Extrême-Orient 4 1/2	420	425	310
Crédit Foncier Franco-Belge 4 %	483	435	
Hypoth. Belge-Américaine 4 %	300		
Hypothécaire Belge			

CHEM. DE FER

Aux. Ch. fer au Brésil 4 %	352 50	357 50			
Aux. Ch. fer au Brésil 4 1/2 1re	375	385			
Aux. Ch. fer au Brésil 6 %	492	492 50	493		500
Aux. Ch. fr. Extrême-Orient	189				
Bleue-Ath	387 50				
Charleroi-Front. Française					450
Congo 4 %	490				495
Congo 4 1/2, 1re série	512 50			505	
Congo 5 %	315				F. O.
Ecclo-Brugeoise			F. O.		
Jane-Terneuzen			940		
Mar. et Pas-de-Calais ord.	330				
Mines-Terneuzen			F. O.		
Maritime du Congo ord.			950		
Mons-Hainmont ord.	410				
Mons-Hainmont obl.					
Réunis 5 %)			495		
Réunis 5 %	215				
Sier. d. Cartagène 500 fr.)	75				
Sierra de Carthagène, var.			315		
Sud-Ouest Brésilien					
Weltevreden 3 %					

TRAMWAYS

Alexandrie 4 %	493				
Ans-Oreye			465		
Anvers 4 %	405				
Athènes-Piré	285				
Barcelone 4 %					455
Belgrade					390
Bologne 4 %	435				
Bralla 4 1/2			430		
Bruxelles 3 %	415				
Bruxelles 4 % B.			420		
Buenos-Ayres 4 %					
Buenos-Ayres 5 %					503
Cadix 4 %	467 50	457 50			
Calre 4 %	510		532 50	537 50	
Calre 5 %	475				
Carlsruhe	325				
Ceuse 4 %					
Concessions 1900-1917					
Exposition 1910 janv.-juill.					
Expositions 4 p. c. 1916					
Extra. Gén. Travaux 4 %			475		
Extra. Gén. Travaux 5 %	497 50		462 75		
Hongrie Electriques 4 %					455
Ile-Cuse de Liège					445
Fier ptins 5 %	578				490
Industries Electriques 5 %	477 50	462			
Internat. de Tramways 5 %	475	480			
Internat. de Tramways 4 %			390		
Kazar 4 %	410				
Kiew 4 %	480				410
Liegeois 5 %	485				
Liège-Seraing	390				
Lille	415	417 50			
Liverpool 4 %	472 50				470
Lorch. et Rochagnes 5 %					500
Madrid-Espagne	382 50				
Moscou	415	422 50			
Marseille 4 %					380
Napolitains 4 %	457 50				
Napolitains 5 %					
Odessa 4 1/2 (Janv.-Juill.)					
Odessa 4 1/2 (Juin-Déc.)					
Ocessa 5 %	472 50				
Piémontais 3 1/2	328				350
Provinciaux de Naples	430				
Rome-Milan-Bologne			492 50	497 50	
Rosario	189				
Rotterdam 4 p. c.	486				
Sarajevo 5 %					
Saratow 4 1/2	465				
Saratow 4 p. c.					
Sarre (Chemins sports de)	185				
Scandinave 4 1/2 mai-nov.			482 50		
Scandinaves 4 % mars-sept.					
Secondaires janv.-juill.			385		387 50
Sofia 4 %	380				
Tiflis 5 % priv.	273		185		
Tiflis 4 1/2	78				
Tiflis 5 % de 300 francs	17 50	20			
Tiflis 5 % de 500 francs	38				35
Tramways 5 p. c.	470				
Tram. et Appl. Elect. 4 1/2			486		440
Tram. et Elec. en Russie 4 1/2	410				402 50
Tram. et Elec. en Russie 5 %	427 50				425
Transforts 4 p. c.			440		430
Transp. Force Mot. Espagne	250				240
Trams 4 %			480		
Turin 4 p. c.					
Turin 5 p. c.	485		480		
Union Tram. 4 p. c.	185				
Vérone 4 1/2			420		

METALLURGIE

Abiance 4 1/2		440	
Abiance 5 p. c.	480 70	480	487 50
Anglear 5 p. c. bons		500	
Armes de Guerre		445	
Ateliers de la Biesme 4 p. c.		250	
Ateliers de Ittre 4 p. c.	427 80		
Ateliers de Thirlau			
Aux. de Willebroeck 4 p. c.		290	
Athus 5 p. c.			305
Avroix 4 p. c.			
Avroix 4 % avril-octobre			
Avroix-la-Voie 4 1/2 fé.-ao.			
Avroix-la-Voie 5 p. c.			
Berrisson 5 %	480		
Bonehill 4 1/2			460
Bragelois 5 p. c.	485		
Clabecq 4 1/2			445
Cockerill 4 p. c.	490		
Constr. Mecc Charleroi			
Corbeil 4 %		295	
Espérance-Longdoz 4 1/2	491 80		
Gnoo		F. O	
Hensis		F. O.	
Ht. Katanga, Dcart 6 p. c.			
Hont. du Hainaut 4 p. c.			450
Hont. du Hainaut 6 p. c.	465		
Mont. Bad Ourai	437 50		462 75
Obourg 4 %	340		492 50
Obourg 5 %	490		422 50
Oulx Saint-Léonard			425
Ougrée 5 p. c.	585	936	
Pieper	385		
Providence belge 4 p. c.			
Providence Russe 5 p. c.	500		
Ragheno 4 p. c.			405
Rasa	400		
Sambre et Moselle 4 % viol.			
Sambre et Moselle 5 %	485		
Say-le-Château 5 %			
Sté. Konstantinovka 5 p. c.			
Tôle Konstantinovka 4 p. c.			380
Tubes de la Meuse			
Usines des Actières		410	

CHARBONNAGES

Aux-Recours 5 p. c.	485	455	
Bélaire priv.		378	
Bélaire	150		
Bonnage Centrai 5 %	425		
Bray 4 1/2			
Carabinier 5 %			
Casserce 5 %	482 50		
Forte-Taille	470		450
Gouffre 5 %	482 50		493 75
Grand Conty			440
Hasnant 4 1/2 p. c.		440	
Ham s/Sambre 5 %	482 50		
Houill. Unies 4 % avr.-oct.			420
Houill. Unies 4 % janv.-juill.			425
Hensies Pom. 6 p. c.	505		
Hensies Pom. 5 p. c.	505		
La Haye 5 p. c.	445		
La Louvière-Sars 5 %	490		
Lonette 5 %			460
Pays de Liège 4 p. c.			
Patience et B. 4 p. c.	450		
Poirier			
Prokhorow 6 %			500
Unis-Ouest de Mons 5 p. c.			490
Varvaropol 5 %	490		

ZINCS

Bacarès 5 p. c.		440	
Djebels 5 p. c.	110		
Montagne	490		
Prod. Chim. de Malogne 4 1/2	460		
Vieille-Montagne		477 50	
Zinc de Hambourg		490	

GLACERIES

Anvelais			
Boheme 5 %	480		
Charleroi 4 1/2	305		485
Hemiterr 5 %			
Hutteries Belges 4 p. c.	485		
Verreries-Dueatz 4 1/2	485	470	480
			485

DISTRIB. D'EAU

Conduites d'Eaux 4 p. c.	440	445	
Conduites Eaux 5 % (bons)	505		
Com. Gaz, Electricité	55	70	
Eaux San Antonio 5 p. c.	415		
Eaux de Vienne 4 1/2	20		

ENTR. DE GAZ ET D'ELECTRICITE

Aux. Entrep. Electr. 4 1/2			
Centrales Gaz Electr. 4 %			481
Eclairage au Centre 5 %			480
Eclairage du Centre 4 %	182 50	195	
Eclair. du Centre 5 %	282 50	290	
Eclair. du Centre	285	290	
Fcl. et Ch. p. Gaz mai-nov.	78		
Fcl. et Ch. p. Gaz mars-sept.	480		477 50
Fcl. et Ch. p. Gaz, mars-sept.	440	450	435
Fcl. Sofia Bulgarie	470	475	

	Derniers cours faits	Arg.	Pap.
Electr. Bassin Charleroi	490 50		
Electr. Bruxelles 4 1/2	455		
Electr. Est de la Belgique		493	
Electric. de la Dendre 6 %	610	605	
Electr. Hydraulique	187 50		177 50
Electr. Ouest de la Belg. 4 1/2			
Elec. Pays de Liège	480		
Electr. Rosario 4 1/2			437 50
Electr. Rosario 5 p. c.	500		
Electr. Seraing		475	
Gaz Gén. Extr. Fleet. 4 %			
Gaz Electr. du Hainaut	455		490
Gaz de Saint-Josse			440
Interc. Gaz Electr. 4 %			413

TEXTILES

Coton. Roubray 4 1/2	440		
Dwina 4 1/2		475	
Filature du Nord		F. O.	
Indastr. du Levant 5 p. c.	245	241 50	
Loth 4 %			393
Saint-Léonard 5 %	492 50	495	

IND. DE LA CONSTR

Carrières de Wineoz	451		
Chem. Konstantinowka 5 %	480		
Marbes-le-Château		455	
Nid en Rupel			460

PROD. CHIMIQUES

Baeren		420	
Huileries Odessa 1 1/2		440	

COLONIALES

Kasai 5 %	415	935	980
Union Minière 4 1/2	935		985

DIVERSES

Abattoirs Cureghem 4 %	410		
Aux. Int. de Ch. de fer 3 %		445	
Belgo-Canad. Pulp 5 1/2 %		515	
Brasserie de l'Etoile		F. O.	
Floridienne 5 %	480	480	
Gratry 5 %	475		475
Madrid-Palace		F. O.	470
Minoteries 4 1/2	460	465	F. O.
Papeteries Anversoises 5 %		345	
Pétrole Grosnyi 5 % (série A)	600		
Pétrole Grosnyi 5 % (série B)		485	495
Produits du Liège	237 50	210	
Sucreries de Pontelongo 5 %	430	435	
Sucrerie en Roumanie 5 %	470		472 50
Sucreries St-Jean	460		
Union des Papeteries 4 %			340
Wagons-Lits 4 % (janv.-juil.)		415	F. O.
Wagons-Lits 3 %		340	

ACTIONS

BANQ. ET ASSUR.

Banq. Anv. Fonds Publics	255		
Banque Belge Chem. de fer	522 50	527 50	255
Banq. Belge pour l'Etranger	162 50		
Banq. Belge Prêts Fonciers			480
Banque Bonvoisin	930		
Banque Centrale Anversoise	440		462 50
Banque de Charleroi	700		
Banque Coloniale cap.	59		60
Banque Coloniale div.	10 25		
Banq. Fin. Cote d'Or. Liège			210
Banque de Flandre			
Banque Liégeoise priv.	447 50		
Banque Liégeoise ord.	445		1200
Banque Nationale	3725		3675
Banque Outremer cap.	987 50	836	3725
Banque Outremer div.	132 50		131
Banque Outremer certif.			130
Caisse de Reports sel.	1690	1525	
Comptoir d'Escompte	225	230	230
Crédit Anversois	472 50		
Crédit Foncier Extrême-Orient			375
Créd. Fonc. Sud. Amér. (Fr.)			182 50
Crédit Gén. de Belgique cap.	193		180
Crédit Gén. de Belgique fond	195	705	
Crédit Général Liégeois	549		
Crédit Mobilier de Belgique	370		525
Crédit Nat. Industriel priv.	325	330	
Crédit Nat. Industriel ord.	322 50	327 50	
Crédit Nat. Industriel fond	330		
Crédit Nat. Indust. 19e fond	330		
Hypoth. Belge Amér. cap.	1600		1450
Hypoth. Belge Amér. div.	1250		
Hypoth. d'Egypte 10e part	485		
Immobilière de Belgique	68	69	
Indus. et Pastor. Belge S. A.	185	195	
Société Générale cap.			1100
Société Générale part	1230		1260
Tram. Publics Caire priv.	7045	7085	
Travaux Publics Caire div.	180	192 50	175
	40		42 50

CHEMINS DE FER

Aux. Chem. fer Brésil priv.			
Aux. Chem. fer Brésil div.	210		415
Ilaton Ath	10	21	
Bruxelles-Lille-Calais div.	480		
Congo ord.	1380	1380	
Congo ord. B.	1380		
Congo jouis.	475		
Congo fond.	3816	3850	4150
Gand-Termeuzen ord.			10
Grands-Lacs cap.	232 50	235 75	
Haut et Bas-Fléau	830		
Mag. Limes du Congo	740		
Nivles-N Ma ord.	4 50		
Réunis prior.	360	370	
Réunis jouiss.	53	64	
Sierra-Carthagène priv.			26
Sud-Ouest Brésilien ord.	15	16	
Voies Ferrées cap.	395	400	
Voies Ferrées jouiss	260	265	
Tournai-Jubize priv.			400
Tournai-Jurbise div.	395		

TRAMWAYS

Alexandrie priv.	190		
Alexandrie div.	212 50	215	
Ans-Oreye			187 50
Anvers cap.	125	130	
Anvers fond.	80	90	87 50
Anvers div.	69		80
Athènes priv.	21		
Athènes div.	6	5 50	
Astrakhan priv.	125	135	
Astrakhan ord.	72 50	77 50	
Bangkok cap.	128	131	
Bangkok div.	50 75		
Boulleus St-Petersbourg c.	79		60
Boulleus St-Petersbourg d.	18		
Barcelone cap.	252 50	270	
Barcelone fond.	1340		
Barcelone San Andrès			115
Basses-Pyrénées priv.	4 50		6
Basses-Pyrénées cap.	4 50		4
Belgrade priv.			165
Belgrade cap.			20
Bialystock cap.	37 50		
Bialystock jouis.	40	39	
Bilbao cap.	170		
Bilbao jouis.	84 50		125
Bologne	415		
Brailla cap.	108	111	
Bralla ord.	100		
Bruxellois priv.	512 50		
Bruxellois ord.	515		
Bruxellois div.	917 50	912 50	
Bucarest cap.			92 50
Bucarest dir.	6 50	7	
Bucarest fond	55	58	60
Buenos-Ayres cap.	90		
Buenos-Ayres div.	32 50	31 50	
Buenos-Ayres fond.	190		185
Caire priv.	517 50		
Caire jouis.	585	615	
Car (trans) cap.	42 50	45	
Car (Trans) fond.	50	52 50	50
Dunkerque-Calais div.	14		12
Economiques	490		
Entreprise de Travaux	145		
Espagne Electr. cap.	187 50	190	
Espagne Electr. div.	65 50	65 50	
Espagne Electr. fond.	1365	1400	
Est-Ouest de Liège	180		205
Fecomarion div.	17	18	
Florentins			120
Force Motrice Zapagne	43	45	48
Gand cap.			125
Gand div.	44 50		
Iékatérinoslaw cap.			
Iékatérinoslaw jouis.	70	72	
Ind. Elec. (Cie Cent.) 1/5 cap.	205		
Ind. Elec. (Cie Cent.) 1/5 ord.	220		
Internat. de Tramways cap.	90		100
Internat. de Tramways div.	22	24	
Kazan	125		
Kherkoff	87 50		
Kiew cap.	120		
Kiew div.	30 50		30
Koursk cap.	65	70	
Koursk fond.	34 50	34	
Liégeois ord.	225	235	
Liège-Seraing priv.	422 50		
Liège-Seraing ord.	422 50		425
Lille jouis.	27 50	30	
Livourne ord.	112 50	115	
Madrid-Espagne priv.	205		
Madrid-Espagne ord.	147 50		
Milan-Bergame priv.	118		
Milan-Bergame ord.	15		
Moscou priv.	180	230	
Moscou ord.	8	8 50	8
Murcie cap.	31	32	
Murcie div.	6 50	7	
Mutuelle cap.	78 75	81 25	
Mutuelle div.	330		
Napolitains B et C	225		385
Napolitains div	38	46	
Napolitains jouis.	75		
Odessa cap.	82 50		
Odessa jouis.	270	275	275
Orel priv.	165		
Orel div.	44	48	
Palerme cap.	52 50	57 50	
Palerme div.	10	11 50	
Pays de Charleroi cap.			97 50
Pays de Charleroi jouiss.	38 50		
Piémontais priv.	160		
Piémontais ord.			140
Province de Naples	190		
Railways Electr. cap.	635	640	
Railways Electr. div.	915	917 50	
Railways Electr. jouiss	290	295	
Rome-Milan	85	87 50	
Rome Nord part	4		
Rosario cap.	87 50		
Rosario div.	32	34	
Rostoff ord.	8500		
Rotterdam cap.	91 50		
Rotterdam div.	31		
Saragosse div.	7 50		60
Saratow cap.	90	85	
Saratow div	2		
Savone (Trauw. de) cap.			34
Savone (Trauw. de) div.	11		
Secondaires cap.	347 50		
Secondaires fond.	1430		
Soc. Belge de Trau. priv.	14 50	17	
Société Belge de Trau. ord.	8	9	
Sofia priv.	127 50	132	
Sofia cap.	30		
Sofia div.	2		
Ténériffe cap.	22 50	25	15
Ténériffe div.	3 50		3 75

	Derniers cours faits	Arg.	Pap.
Tientsin cap.	1350	1360	
Tientsin fond.	2250	2223	
Tram et Electr. priv.	86	92	
Tram et Electr. ord.	97 50	97 50	
Tram et Elec. en Russie cap.	325	330	
Tramet Elec. en Russie div.	67 50		75
Transports Financ. de cap.	1260	1285	
Transports Financ. de fond.	25	30	15 20
Transp. et force Mot. fond.	200		
Turin	15		15 25
Union tram priv.	6		
Union tram can.	45		460
Varsovie cap.	435		413
Varsovie fonds	38		
Varsovie (Suburb.) cap.	153		
Varsovie (Suburb.) fond	40	30	
Verone priv.	157 50	162 50	
Verone cap.	45		
Verone div.	12	14	
Vérone-Vicence	395	410	395
Vervietois jouis.	335	337 50	
Vicinaux Belges ord.	42	44	
Vicinaux Belges cap.			70
Vladikaucase ord.	31		

METALLURGIE

Aciéries Allard	180		
Alliance (Forges)	660	670	6 0
Anglear	575	605	
Armes de Guerre	1503		550
Ateliers de la Biesmes ord	137 50	140	
Ateliers de Bousan			
Ateliers de Ittre	135		
Ateliers de Jambes cap.	438		
Ateliers de Jambes div.	65	69	
Ateliers Métallurg. prior	139	150	
Ateliers Métallurg. div.	15		
Ateliers de la Meuse	1580		F. O.
Ateliers Paris cap.	80		75
Ateliers Paris div.	27		30
Ateliers de Soumy priv.	274	285	260
Ateliers de Soumy ord.	135	160	
Ateliers du Thirlau cap.	340		285
Ateliers du Tairlau fonc.	127	128	
Ateliers de Willebroek pr.	427		
Avelais et Sclessin ord.	75		
Athus	330		
Aumetz-la-Paix	846	850	860
Baume (Laminoir)	947	955	
Baume-Marpent cap.	1150		
Baume-Marpent fond.	660		
Berdiansk priv	495	500	
Berdiansk ord.	775		
Bonehill	80	110	
Bontournerie du Nord	5		
Braine-le-Comte fond	320		
Brugeoise	180		
Châtelet (Laminoirs) priv.	176	185	
Châtelet (Laminoirs) ord.	128		
Châtelineau (Usines)	447 50		
Châtelineau (Usines) fond.	450	450	
Ciabecq	775		785
Cockerill	1040	1050	
Cockerill (nouvelles)	930		900
Emaill. de Gosselies cap.	119		
Emaill. de Gosselies div.	10		
Email Lougansk priv.	112 50	120	257
Energie cap.	93		
Energie fond.	328		
Espérance-Longdoz	950		
Fabrique de fer	595		665
Gilson	507 50		507 50
Gr. Unanel. Escaut ord.	177		
Gr. Chaud. Escaut div.	90		
Haine-St-Pierre	1590		
Halanzy ord.	720	725	
Hemixem	70		76
Industrie	40		F. O.
Jumet (Ferres)	55		
La Croyère priv.			190
La Croyère ord.		—	43
La Louvière priv.	110		
La Louvière (Boulonneries)			625
Lamnance Annulaire ord.	40		35 42 50
Léonard Glot			1200
Maison Bear			380
Marais			435
Métall. Est-Donets priv.	300		
Métall. Est-Donets cap.	290		
Métall. Est-Donets div.	5		
Metall. Hainaut priv.	110		
Metall. Sud Ourai priv.	320		
Métall. Sud-Ourai ord.	90		
Minerva	230	235	
Monceau-St-Fiacre cap.	205	215	
Monceau-St-Fiacre ord.	175	180	
Musson	390		350
Oikovara cap.	230		
Oikovara jouis.	425		
Ougrée Marihaye	615	620	
Pieper priv.			88 87 50
Pieper ord.	13		14
Providence Belge	1350		
Providence Russe A	535		
Providence Russe B	555		
Providence Russe C	270		
Rodkoe	90		
St-Victor priv.			14 F. O.
St-Victor ord.	3		3
Sambre-Moselle priv.	490		
Sambre-Moselle ord.	485	495	
Sud Châtelineau	375	400	
Tambow priv.	212 50		
Tambow cap.	137 50		
Tambow ord.	45		
Taretzkoie (Atel.) priv.	620		500
Taretzkoie (Atel.) ord	450		
Taretzkoie (Atel.) fond.	1100		
Thy-le-Château	1475	1540	
Tôl. de Konstantinowka cap.	570		605
Tôl. de Konstantinowka j.	2450		2350
Toula (Lam.) cap.	395		
Toula (Lam.) div.	125		129
Trust Métall. cap.	40 50		
Trust Métall. div.	54	56	40
Tubacex de Moga cap.	490	495	
Tubacex de Moga div.	50	52 50	
Union Métallurg.	252		
Valère Mabille cap.			170
Valère Mabille div.	55 50		
Watteier cap.	49		
Watteier fond.	41		

FOURS A COKE

Fours à coke du Nord fond.			

CHARBONNAGES

Abbaye	160		
Agglomérés Charleroi	490	480	
Aiseau-Presles	1260		
Amercoeur	2370	2430	
Anderlues	1175	1185	
Ans-Rocour	460		530
Arbre Saint-Michel	625	630	
Bernissart	530	535	
Bièlsia ord.	330		
Bièlsia	15 25		
Bois d'Avroy	0		
Bois de Micheroux	1125		
Bois de St-Ghislain pr.	205	210	
Bois de St-Ghislain cap.	60	62 50	
Bois St-Ghislain bons	37	38	
Bonne Espér. à Lambus. p.	2740		
Bonne-Espér. à Lambus. o.	1875		
Bonne-Espér. Batteris	5 00	5100	4850
Boune-Fia	110		
Bonnier	655	670	
Borinage Central	275	280	
Carabinier	640	650	
Centre de Donets	167 50		
Centre de Jumet	2250	2275	
Charbonnages Belges cap.	600	620	
Charb. Belges jouiss.	317 50	320	
Chevalières à Dour	1645		
Concorde	1650		
Couchant-Flénu	14 50		
Courcelles-Nord	2300		
Espérance Bonne-Fortune	208		
Est de Liège	1190	1085	
Falisolles	2435	2725	
Fontaine-Léveque	4075	4130	
Forte-Taille (anc.)	700		
Forie-Taille (nouv.)	535		580
Gives	200		
Gosson	2635		
Gossoudarief-Balrak. ord.	235		236
Gossoudarief-Balrak. fond.	190	192 50	
Gouffre	1870	1900	
Grand-Buisson cap.	2475	2525	2500
Grand-Buisson jouis.	2300		
Grand-Conty	770	715	
Grand-Mambourg	150	152 50	
Grande-Bacnure	1750	1765	
Grande-Machine	2800		2125
Hainaut cap.	635	640	
Hainaut fond.	240	250	
Ham-sur-Sambre	422 50	431	
Hasard	500	510	
Hensies Pommeroeul cap.			60
Hensies Pommeroeul fond.			
Herve	1200		
Horlez	1625	1650	
Hornu-Wasmes	10300		
Houillères Unies	920	980	
Hyon Ciply	220		
Kessales	1500		
La Haye	540	550	
La Louvière et Sars	515	520	
Laura et Vereen cap.	1500		
Laura et Vereen div.	1635 50	1520	
Levant du Flénu	5150		
Limbourg Meuse cap.			
Limbourg Meuse div.			80
Lonette	257 50	260	
Malieux	1800		1700
Marcinelle-Nord	685	675	695 675
Mariemont	2905		
Maurage	2905		88
Musses-Diarbois	2715	2825	285
Minerie	545	585	
Nacceau-Bayemont	330		
Monceau-Fontaine	7100		
Noël Sart-Culpart	4350	4450	
Nord Flénu priv.	315	320	
Nord Flénu ord.	83		
Nord de Charleroi	3125		
Nord de Gilly	3300		
Nord Ouest Bohême cap.	115	110	
Nord Ouest Bohême fond.	17 50	13	
Nord Rieu du Cœur	690	695	
Ormont	525	535	
Patience et Beaujonc	640		795
Pays de Liège ord.	692		
Petit Try	1815	1825	
Petite Bacnure	1500		
Poirier	510		
Prokhorow priv.	482 50		
Prokhorow ord.	190	182 50	
Produits au Flénu	5250	5400	
Quatre-Jean	630		
Ressaix	2275		
Rounis de Charleroi	1855	1875	
Rieu du Cœur	650	675	
Sacré-Madame	2550	2700	
Strepy-Bracquegnies	2850	2500	
Tamines	1220		
Trieu-Kaisin	1455	1465	
Unis-Ouest de Mons	1210	1220	840
Varvaropol cap.	625		640
Varvaropol part	390		395
Werister	1425	1475	
Wihéon Sognia	2210	2230	

	Derniers cours faits	Arg.	Pap.
Astarienne	5800		5875
Austro-Belge	340		
Bacarès-Aimeris	170	177	
Debels priv.	25 53		25
Debels cap.	7		
Katchkar priv.	28 75		
Katchkar ord.	5 53		

Avis de Sociétés

CAISSE D'ESCOMPTE ET DE CREDIT
Société anonyme
27, rue de Lexum, à Bruxelles

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 8 octobre 1917, n'ayant pas réuni le quorum des voix exigées par la loi, une nouvelle assemblée est convoquée pour le mardi 30 octobre 1917, à 12 heures.

Celle-ci délibérera quel que soit le nombre de titres présents ou représentés.

ORDRE DU JOUR :

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la Société;
2. Nomination des liquidateurs;
3. Détermination des pouvoirs à leur conférer.

Pour avoir droit au vote, MM. les actionnaires devront déposer leurs actions au porteur, au siège social, au moins cinq jours à l'avance (art. 25 des statuts). (1925)

SOCIETE ANONYME DES LAMINOIRS DE CHATELET
à Châtelet

Le Conseil d'administration a l'honneur d'inviter MM. les actionnaires à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 25 octobre 1917, à 3 heures de relevée, au local de l'Association des Maîtres de Forges, 25, rue Léopold, à Charleroi.

ORDRE DU JOUR :

1. Rapports du Conseil d'administration et du Collège des commissaires sur les opérations de l'exercice 1916-1917;
2. Examen et approbation du bilan et du compte de profits et pertes;
3. Décharge à donner aux administrateurs et commissaires;
4. Nominations statutaires;
5. Tirage des obligations à rembourser.

Pour assister à l'assemblée, MM. les actionnaires sont priés de se conformer à l'art. 44 des statuts.

Les dépôts d'actions sont reçus :
A Châtelet : au siège social;
A Bruxelles : à la Société Générale de Belgique;
A Charleroi : à la Banque Centrale de la Sambre et à la Banque de Charleroi. (1905)

CHARBONNAGES REUNIS LAURA ET VEREENIGING
Société anonyme
Siège social : 13, rue Bréderode, à Bruxelles
Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 31 octobre 1917

MM. les actionnaires sont priés d'assister à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu le dernier mercredi du mois d'octobre (31 octobre 1917), à 12 heures, au siège social, 13, rue Bréderode, à Bruxelles.

ORDRE DU JOUR :

1. Rapports du Conseil d'administration et du Collège des commissaires sur l'exercice 1916-1917;
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 juin 1917;
3. Décharge à donner aux administrateurs et commissaires;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Pour assister à cette assemblée, les actionnaires devront se conformer à l'art. 29 des statuts, qui stipule entre autres que les actions au porteur et les parts de dividende devront être déposées au moins cinq jours avant la date de l'assemblée, c'est-à-dire le 26 octobre.

Les dépôts seront reçus :
A BRUXELLES : à la Banque d'Outremer, 49, rue de Namur;
A AMSTERDAM : à l'Amsterdamsche Bank;
A HEERLEN : à la Heerlener Bank;
A COLOGNE : chez M. A. Levy, Bankgesellschaft; chez MM. Sal. Oppenheim et Co. (2092)

P. VAN HECKE Fonds publics
1, rue Saint-Géry, 1
SPECIALITE de val. canutch. et titres non cotés. Achat et vente de toutes les val. du groupe HALLET. RENS. GRATUITS. (161)

L. Slacmeulder, agent de change
93, boulevard du Hainaut, 93
Paiement de tous coupons. Ordres de Bourse. Achat et vente de val. colon. (16)

Placement d'Argent
La Banque Immobilière de Belgique
19, boul. Bischoffsheim, Brux.
EST L'ETABLISSEMENT
LE MIEUX ORGANISÉ
pour faire donner le MAXIMUM D'INTÉRET
AUX CAPITAUX DE SA CLIENTELE
par le opérations sérieuses
ET DE TOUT REPOS
qu'elle traite, soit :
ACHAT DE TERRAINS D'AVENIR,
MAISONS DE RAPPORT,
PRETS HYPOTHECAIRES, bien gagés,
ACHAT DE TITRES de 1er ordre et d'avenir
RENSEIGNEMENTS SANS FRAIS
(1864)

Reins, Vessie ET VOIES URINAIRES
chez les 2 sexes. Guérison assurée par les Produits Kerriaur. 30 années de succès. Prix: 3 fr. 50. 104, chaussée de Mons, Bruxelles-Midi. (1612)

Ventes par Huissiers

VILLE DE BRUXELLES
G. G. A.
GRANDES GALERIES ARTISTIQUES
110, boulevard de la Senne

Samedi 20 octobre, à 3 heures précises
VENTE PUBLIQUE
par le ministère de Me A. NUEMAN
128, rue aux Laines
huissier près la Cour de cassation
d'une admirable collection de
TABLEAUX
Anciens et modernes
Aquarelles, Pastels, Gravures, Dessins
Antiquités, Objets d'Art
comprenant notamment des œuvres des maîtres : Artan, Bytebier, Carabain, Gilsoul, Lebrun, Le Boulaye, Molenaer, Ommeganck, F. Rops, Serrure, Stévens, Parada y Santin, Verwée, Van Dyck, Van Poelenburg, Wiertz, etc., etc.
Au comptant, 10 p. c. pour frais
EXPOSITION : Jeudi 18 et vendredi 19 octobre, de 10 à 5 heures
Places réservées sur demande
Catalogue détaillé au local de la vente et en l'étude de Me NUEMAN (2091)

Lundi 22 octobre 1917, vente publique par ministère d'huissier, d'une belle collection de tableaux, aquarelles et pastels; belles argenteries; tapis persan et très riche mobilier, dont catalogue sur demande, en la
GALERIE MODERNE
39 et 41, rue des Petits-Carmes (2066)

VILLE DE BRUXELLES

Pour cause de partage, par ministère d'huissier, il sera procédé, les **mercredi 17 et jeudi 18 octobre 1917**, chaque jour à 2 heures, en les **Salles de Ventes Stévens, rue des Chartreux, 67 et 69, à Bruxelles**, à la vente publique d'un important et

MAGNIFIQUE MOBILIER

consistant notamment en :

MOBILIER : Riche salon de récept. en bois sculpté et doré. Vitrine id. Bergère id. Un joli salon-boudoir. Magnif. salle à manger style Empire, en acajou poli, rehaussée de bronzes ciselés. Un beau fumoir en chêne. Bureau. Jolis coffre-fort. Faut. club. Vérandah. 3 jolies chamb. à coucher en acajou et noyer. Meubles de cuisine et de couloir. Cuisin. émaill. Glaces et garnit. de cheminée. Lustres. Tapis en Smyrne et en laine. Linoléum. Tentures et rideaux. Couvertures et couvre-lits, etc., etc.

OBJETS D'ART : Galerie de tableaux de diff. peintres. 4 magnif. bronzes : « La Nuit » et le « Tireur à l'Arc » de Jef Lambeaux; le « Tailleur de Pierres » de C. Meunier; la « Mendiante » de Tringue. Jolie collection de Saxe. Vases. Service à dîner, tête-à-tête et bibelots en Vienne. Garnit. cheminée en Sèvres. Jardin. égyptienne en bronze ciselé. « Amour maternel » en marbre. Faïence italienne, etc.

BIJOUX : Bague avec brillant. Bagues et barrettes en diamants et pierres fines. Epingle avec 8 brillants et rubis véritable. Montres. Chaîne. Sautoir. Dormeuses. Bracelets. Pendentif. Broches, etc., en or.

EXPOSITION PUBLIQUE : mardi 16 octobre, de 10 à 6 heures; mercredi 17 octobre, de 10 à 12 heures.

Au comptant, 10 p. c. pour frais. (2116)

Etude de l'huissier VANDEN BERGHEN

SALLE DE VENTES DU BEGUINAGE
rue du Rouleau, 10-12, Bruxelles. Dr. SENDERS
Mercredi 17 octobre 1917, à 1 h. 1/2 précise, vente publique de

Bons Meubles

Chambres à coucher, Salle à manger, lits et literies, garde-robes, armoires, tables, chaises, cuisinières, poêles, devanture comptoirs et rayons, etc., etc.

A 6 heures, VENTE DE TOILETTES.

Jeudi 18 octobre 1917, à 1 h. 1/2 précises, vente publique d'un

BEAU MOBILIER

d'une partie de tableaux anciens et modernes. 2 chambres à coucher en noyer, superbe salle à manger en chêne, piano, chaises garnies de cuir, services de table et de café, cuisinière émaillée, lits et literies, garde-robes, armoires et différents autres objets trop long à détailler.

MEUBLES ET STATUETTES ANCIENS.

La prise à domicile est gratuite, par camion sans firme.

ACHAT DE MOBILIERS AU COMPTANT
AVANCE SUR VENTES
MAISON DE CONFIANCE

VENTE PUBLIQUE
pour cause de départ
Important MOBILIER

Lundi 15 octobre 1917, à 2 h. 1/2, RUE DE STASSART, 46-48, « A la Belle-Mère », Soc. an. (Anc. Etablis. Sevrin).

Exposition : le samedi, de 10 à 1 et de 3 à 7 h.; le dimanche, de 11 à 1 et de 3 à 5 h.

Salles à manger noyer et chêne.
Chambres à coucher Louis XV et Louis XVI.
Mobiliers de salon.
Bureau en pitch-pin.

BIJOUX : Broches forme croissant et bateau, or, brillants et perles. Bagues or et brillants, or, diamant et rubis. Epingle de cravate, or, perles fines, brillants. Boucles d'oreilles or et brillants, etc.

DIVERS : Meubles et objets dépareillés. Tapis, Carpettes, Foyers, Phonographe. Très belle salle de bain. Jolie cuisinière émaillée, etc.

Vente au comptant, avec 10 p. c. d'augmentation pour frais.

Places réservées sur demande.

On accepte des meubles, vêtements, lingerie avec avances sur produit des ventes.

Prise gratuite à domicile par **camion sans firme** des objets à vendre.

Achat de mobiliers au comptant. (2025)

COMMUNE D'IXELLES

Vente publique par ministère d'huissier,
le lundi 15 Octobre 1917
à 1 h. 1/2, en l'Hôtel des ventes,
13, PLACE DE LONDRES
à Ixelles, d'un

BEAU MOBILIER

Tapis Smyrne.
Persan, Tableaux, Pastels, Objets d'Art
Piano (d'Etude) Preiss, Salle de Bain
Bronzes, Porcelaines, Meubles anciens,
provenant notamment d'un immeuble de la province et d'une villa à Tervueren, et consistant en : 3 salles à manger, dont une en Louis XVI, une en Renaissance et une en moderne; 3 chambres à coucher, une en Louis XV, une en laqué moderne et une en acajou poli Louis XVI.

Salon doré. Divers meubles anciens. Fauteuil club cuir. Chaise-longue. Bureau acajou complet. Foyers. Porcelaines, cristaux. 2 salles de bain. Divers bronzes de Jef Lambeaux. Colonne en marbre. Vases marbres. Garniture de cheminées. Matelas. Rideaux. Linoléum. Autres meubles et bibliothèque acajou.

Au comptant, 10 p. c. pour frais.

Exposition : Samedi 13 octobre, de 3 à 5 h; dimanche 14 octobre, de 10 à 12 h. et 2 à 5 h.

Renseignements à la Direction. (2014)

SUITE DE DEPART

L'huissier VAN EROM, 45, boulevard d'Anvers, procèdera, le **lundi 15 octobre 1917, à 2 heures,** en l'HOTEL DES VENTES DE BRUXELLES, 82, rue de Namur, (ancienne firme Vve L. Michel-Lalieux), à la vente publique d'un

Important et beau Mobilier

ayant garni l'hôtel de M. J. de B..., à Bruxelles, et comprenant notamment :

Piano 1/4 queue, facteur Sciedmayer (Stuttgart). Coffre-fort Matheys. Cabinet de travail Louis XIV, composé de deux bibliothèques à panneaux sculptés, table-bureau, glace et fauteuil, le tout en chêne très fouillé. Deux jolies salles à manger chêne et acajou ciré. Chambre à coucher Louis XV chêne ciré. Idem Renaissance de toute beauté. Grand buffet argenteries. Commode Louis XIV bois de rose. Table de bureau idem. Chambre à coucher acajou Louis XVI. Deux vitrines noyer et acajou. Salon bois doré au complet. Salle de bain. Salle à manger moderne pour office. Fumoir genre ancien recouvert de soie. Piano G. Gunther. Garniture de vérandah. Cuisine complète, laquée, avec cuisinière émaillée. Tentures et rideaux. Grande bibliothèque acajou. Piano J. Oor.

PLUSIEURS TAPIS D'ORIENT

Belles toilettes, fourrures, effets d'habillement,
machine à coudre Singer. Phonographe. Poêles à feu continu. Bureau américain. Verreries. Porcelaines. Linge de maison, etc.

Exposition : le dimanche de 9 à 12 h. et de 2 à 6 h.

Places réservées à la direction. (2048)

SALONS, 9, rue d'Assaut, Bruxelles

Vente publique par ministère d'huissier et après décès, de

2 BEAUX MOBILIERS

liquidés à la requête des familles Lefèvre-Menries et Meuriss-Laval.

Magnifique salon Louis XV rocaille. Fumoir. Bureau complet. Boudoir. Piano palissandre Berdon. Salle à manger. Chambres à coucher, club. Meubles d'art. Sac arabe. Porcelaines. Marbres. Œuvres d'art, etc., etc. Plusieurs bons tableaux.

Mardi 16 octobre 1917, à 1 h. 1/2 après-midi, dans les Salons, 9, rue d'Assaut, à Bruxelles.

Exposition : Lundi 15, jusqu'à 5 heures.

Catalogue détaillé au local et par correspondance. (2004)

Chronique Foncière

Chambre des notaires. — Notes de séances. — Valeurs des propriétés. — Les baux et les loyers. — Les terres. — Résultats.

Nous avons eu cette semaine cinq jours de séances à la Salle de ventes par notaires. La journée du jeudi a même été prise le matin et l'après-midi. C'est le record hebdomadaire en l'espèce depuis la guerre. Est-ce à dire que les opérations ont donné satisfaction aux intéressés et que tout a marché comme sur des roulettes? Ma foi, je vois toujours des amateurs sérieux suivre avec attention le défilé des biens qui sont exposés en vente publique. Néanmoins, six immeubles ont été définitivement adjugés, et d'autres qui revenaient en seconde séance ont été portés. On a retiré de la vente un immeuble du Centre, bien situé. Il ne manquait cependant pas d'amateurs, mais il paraît qu'il est grevé d'un assez long bail conclu il y a un an environ à un prix modéré. Si le paiement du loyer exerce une influence en ce moment sur la possibilité de vente et la valeur d'une propriété, il est certain qu'un bail à long terme peut devenir également une nuisance pour la réalisation immédiate dans de bonnes conditions.

J'ai entendu précisément un de ces derniers jours, poser cette question au notaire instrumentant : « Paie-t-on exactement le loyer? » Sur la réponse dubitative du notaire, l'amateur s'abstint de surenchérir, préférant dans ce cas, disait-il, acquérir un immeuble inoccupé. Tout dépend évidemment du genre de placement que l'on veut opérer.

En résumé, il me semble que les maisons qui s'adjugent, tant à la Chambre des notaires qu'en dehors, atteignent à peu de chose près leur valeur. Naturellement, il y a des exceptions qui confirment la règle. Mais alors, il y a aussi des circonstances atténuantes.

∴

Les ventes de terres sont toujours à l'ordre du jour et prennent plus d'extension que jamais. Les paysans se déplacent avec un entrain qui ne se dément pas. Vous pensez s'ils sont pressés de remployer leurs magot ei... durement acquis! d'après eux, bien entendu.

En attendant, les terres se vendent à raison de 120,000 francs l'hectare à Evere, et de 50 à 60,000 francs l'hectare à Haren, et même plus.

∴

Dans ma dernière Chronique Foncière, quelques résultats de la Chambre des notaires ont été glissés par erreur dans la rubrique : Ventes diverses. La rectification était facile à faire.

Au moment où j'écris ces lignes, une importante vente de biens à Merchtem bat son plein à la Chambre des notaires. J'y reviendrai la semaine prochaine.

RESULTATS
Salle des ventes par notaires

Notaires DUBOST et VAN BENEDEN : Terres et prairies (25 lots), à Thisselt; à paumer.

Notaire CANTONI : Maison à Etterbeek, rue Jonniaux, 18, adj. 10,900 francs.

Notaire POELAERT : Maison de commerce, à Bruxelles, rue N.-D. du Sommeil, 15, cont. 44 c.; à paumer.

Prochaine séance 23 octobre.

Notaire COPPYN : Maison à usage de café, Marché au Charbon, 91, et rue des Olives, à Bruxelles, cont. 66 c., retirée à 44,000 francs. — Maison de commerce à Bruxelles, rue Camusel, 59-61, portée à 24,000 francs. — Maison, même rue, n. 60-62, portée à 9,000 francs. — Maison de rentier, à Saint-Gilles, rue de Mérode, 128, fac. 6 m., cont. 1 a. 75 c., portée à 22,500 francs.

Prochaine séance 23 octobre.

Notaire VAN BENEDEN : Maison de rentier, à Molenbeek-Saint-Jean, rue des Béguines, 131, cont. 1 a. 26 c., portée à 10,000 francs. — Maison de rentier, à Ixelles, rue Wayenberg, 8, cont. 3 a. 76 c., portée à 25,000 francs.

Prochaine séance 23 octobre.

Terrains à bâtir, à Schaarbeek, rue Jan-Block, cont. 8 a. 26 c., adj. à 18,000 francs.

Notaires DU BOCCAGE et JACQUERY : Maison de rentier, à Ixelles, boulevard Militaire, 105, contenant 3 a. 51 c., adj. à 46,600 francs. — Maison de commerce, à Ixelles, rue de la Couronne, 51, adj. à 15,100 francs.

Notaire JACOBS : Maison à Molenbeek-Saint-Jean, rue Edmond de Grimberghe, 69, cont. 70 c., portée à 9,500 francs. — Maison à Bruxelles, rue Camusel, 58, cont. 58 c., portée à 11,000 francs.

Prochaine séance 23 octobre.

Notaire HAP : Maison de rentier, à Bruxelles, rue de Liège, 60, cont. 1 a. 26 c., adj. à 46,000 fr.

Notaire DE VALKENEER : Maisons à Anderlecht : Maison de rentier, rue Veeweyde, 122, cont. 70 c., à paumer à 12,000 francs. — Maison à usage d'estaminet, rue Veeweyde, 124, cont. 81 c., à paumer à 15,000 francs. — Maison de commerce, rue Wayez, 190, cont. 65 c., portée à 9,000 francs. — Maison de rentier, rue d'Aumale, 19, cont. 80 c., portée à 8,000 francs.

Prochaine séance 23 octobre.

Notaire INGEVELD : Propriété industrielle à Bruxelles, place Anneessens, 7, cont. 7 a., retirée à 100,000 francs.

Notaire DE TIEGE : Maison à Bruxelles, rue Stévin, 68, cont. 1 a. 7 c., portée à 19,000 fr. — Maison même rue, n. 70, cont. 1 a. 19 c., portée à 20,000 francs. — Maison même rue, n. 72, cont. 80 c., portée à 17,000 francs. — Terre à Rhode-Saint-Genèse, lieu dit « Zonienbosch », cont. 2 hect. 58 a. 68 c. en 3 lots : 36 a. 60 c., porté à 800 fr.; 1 h. 11 a., porté à 2,700 fr.; 1 hect. 11 a., porté à 2,700 francs.

Dernière séance 24 octobre.

Notaires VUYLSTEKE et DUBOST : Diverses parcelles de terres et prairies, à Lennick-Saint-Martin, Vilvorde et Grimbergen, cent. 2 hect. 45 cent., divisés en 8 lots, dont 4 lots sous Grimberghe, portés respectivement à 2,200, 2,600, 3,400 et 1,500 francs, le reste à paumer.

Prochaine séance 24 octobre.

Notaires DAMIENS et VANISTERBEEK : Neuf maisons de commerce ou de rentier, à Koekelberg, rue de l'Eglise Sainte-Anne, 12, 14, 16, 18, 58; chaussée de Jette, 101; rue Edelman, 42; chaussée de Jette, 240 et 242, à paumer respectivement à 12,500, 12,000, 15,000, 12,500, 10,000, 9,000, 14,000, et portées à 22,000 et 21,000 francs.

Prochaine séance 25 octobre.

Notaires VUYLSTEKE et DE WINTER : Terres et prairies à Brussegem, Wolvertheim et Opwyck, cont. 7 hect. 28 a. 35 c., divisés en 37 lots, panmés et à paumer.

Prochaine séance 25 octobre.

Notaires DE VALKENEER et VAN HOVE, de Londerzeel : Terres à Erps-Querbs, Meysse, Hamme et Schepdael, cont. 6 hect. 86 a. 41 c., divisées en 27 lots, panmés et à paumer.

Prochaine séance 25 octobre.

Ventes diverses

Notaire BULCKE : Maison rue Victor Hugo, 30, à Schaarbeek, cont. 1 a. 95 c., adj. 17,000 francs.

Notaire VAN BENEDEN : Terres à Haren, lieu dit « Heydeveld », lots 1 et 2, cont. 56 a. 90 c., adj. 9,900 francs; lots 3 et 4, cont. 51 a. 75 c., adj. 9,700 fr.; lots 5 et 6, cont. 52 a. 75 c., adj. 9,800 francs. Total 29,400 francs.

Notaires VAN BENEDEN et SCHOTTEY, à Haren : Métairie à Evere, Vieille rue de Cologne, 293, cont. 9 a. 14 c., adj. 10,000 francs. — Terrain à Evere, cont. 4 a. 2 c., rue de la Perche, adj. 4,300 francs. — Terres à Haren, lot 4, cont. 25 a. 67 c., adj. 5,500 francs; lot 5, cont. 13 a. 45 c., adj. 4,000 francs; lot 6, cont. 13 a. 56 c., adj. 5,000 francs, lieu dit « Backveld ». Total 28,800 francs. C. H.

Salle de Ventes par Notaires
DE BRUXELLES
RUE DU FOSSÉ-AUX-LOUPS, 38

HORAIRE

Lundi 15 octobre 1917

A 3 h. — Notaire INGEVELD : 12 hectares de terres, à Sterrebeek, en 35 lots.

Mardi 16 octobre 1917

A 3 h. — Notaire POELAERT : Adj. déf. Propriété à Bruxelles, rue Vésale, 16-18.

A 3 h. 05. — Notaire DE LEENER : 1 hectare 59 ares de terres, à Overyssche, en 5 lots.

A 3 h. 25. — Notaire GROSEMANS : Adj. déf. Maison de rentier, à Ixelles, rue Alphonse Hottat, 23.

A 3 h. 35 : Adj. déf. Maison de rapport, à Schaarbeek, rue Josaphat, 262.

A 3 h. 45. — Notaire VERGOTE : Adj. déf. Maison de rentier, rue Marie-Thérèse, 93.

A 3 h. 50. — Notaire DU DELET : Maison à rentier, rue Masui, 150, à Schaarbeek.

A 4 h. — Notaire BOMBEECK : Maison de rapport, à Saint-Gilles, rue de la Victoire, 183.

A 4 h. 10. — Notaire BARBE : Ferme et terres, à Grand-Bigard, en 3 lots.

A 4 h. 25. — Notaire ECTORS et BILAUT : Maison de rentier, à Ixelles, rue Keyenveld, 52.

A 4 h. 35. — Notaire GOOSSENS : Maison à Schaarbeek, rue Vonck, 94.

A 4 h. 45. — Notaire GROENSTEEN : Adj. déf. Maison de commerce, rue des Vierges, 9, à Bruxelles. — Deux maisons de commerce, à Saint-Gilles, rue de Prague, 65, et rue Théodore Verhaegen.

A 4 h. 55. — Maison, avenue de la Reine, 148.

A 5 h. — Maison, avenue de la Reine, 14.

Mercredi 17 octobre 1917

A 3 h. — Notaires EVERAERT et SWOLFS : Propriété de rapport, à Schaarbeek, rue Gauchet, 31 et 31a.

A 3 h. 10. — Notaire VERGOTE : Terrain de fond, rue Gérard, à Etterbeek.

A 3 h. 20. — Notaires BAUWENS et BRUNET : Maison à Bruxelles, rue du Vautour, 35-37. — Maison de commerce, à Anderlecht, chaussée de Mons, 371.

A 3 h. 30. — Notaire BAUWENS : Adj. déf. Maison, rue Blaes, 129, à Bruxelles.

A 3 h. 40. — Notaires BAUWENS et VANISTERBEEK : Adj. déf. Maison à usage d'estaminet, à Koekelberg, rue de l'Eglise Sainte-Anne, 62.

A 3 h. 50. — Notaire DUPONT : Adj. déf. Maison de rentier, à Bruxelles, rue du Berceau, 17.

A 4 h. — Notaire BULCKE : Maison de rentier, à Laken, rue Broesch, 27.

A 4 h. 10. — Notaire GROSEMANS : Adj. déf. Quatre maisons à Bruxelles, rue de l'Instruction, 5, 7, 9 et 11.

A 4 h. 20. — Notaires LAMAL et GROENSTEEN : Adj. déf. 2 hectares de terres, à Strombeek-Bever, en 12 lots.

A 4 h. 50. — Six terrains à Laken.

Ventes par Notaires
VENTE PAR SUITE DE DECES
et pour sortir d'indivision

Le notaire ALENUS, à Diest, vendra, au prétoire de la Justice de Paix à Diest, définitivement le **mercredi 17 octobre 1917,** chaque fois à 10 heures précises :

1. Belle Propriété

située au centre de Diest, cont 31 a. 76 c., se composant d'une maison d'habitation (Villa), jardin d'agrément, grandes écuries, remises, bureaux, maison de chef garde et grand bâtiment à 3 étages de 30 m. de long sur 10 m. de large, pouvant servir pour usine, manufacture ou commerce quelconque, solidement construit et neuf, achevé en 1915.

Paumée à 33,000 francs.

2. Belle propriété de grand rapport

comprenant château avec parc, verger de 800 pommiers en plein rapport, prairies et terrains de culture, maison de garde (petite ferme), cont. 19 hect. 29 a. 53 cent., située à Webbecom, sur la route de Diest à Louvain, à 10 min. du centre de Diest et 5 min. de la station du vicinal.

Paumées ensemble à 141,850 francs.

Entrée en jouissance immédiate. Pour plans et renseignements, s'adresser en l'étude du notaire ALENUS. (1207)

Etude du notaire A. BOMBEECK, à Molenbeek-Saint-Jean, boulevard Baudouin, 18

Le notaire A. BOMBEECK adjugera préparatoirement, le **mardi 16 octobre 1917,** en la Salle des ventes par notaires, à Bruxelles, rue du Fossé-aux-Loups, 38 :

Une belle Maison de rentier

à 2 étages, située à Saint-Gilles, rue de la Victoire, 183, avec vérandah, annexe, cabinet de bain, eau et gaz.

Libre d'occupation et visible les lundis, mercredis et vendredis, de 2 à 5 heures.

Plans et renseignements à obtenir en l'étude susdite. (2101)

Etude de Me Georges BRASSEUR, notaire à Marche-Lux

A VENDRE DE GRE A GRE

Bonne petite propriété rurale

en nature de ferme, avec corps de logis, écuries, grange, jardin et verger, près et terres, contenant environ 29 hectares, sise à Harsin, à l'arrêt du vicinal Marche-Bastogne.

Entrée en jouissance au 1er mai 1918.

Pour visiter, s'adresser à M. Alexandre Galloy, propriétaire à Harsin, par Marloie.

Pour renseignements et pour traiter, s'adresser en l'étude de Me BRASSEUR, notaire à Marche. (1981)

Etude du notaire BAUWENS, 14, Petit Sablon Bruxelles

PAR SUITE DE DÉCES

1. Le notaire BAUWENS adjugera définitivement, en la Salle des ventes par notaires, à Bruxelles, rue du Fossé-aux-Loups, 38, le **mercredi 17 octobre 1917, à 3 h. 30 :**

Une Maison de Commerce

à Bruxelles, rue Blaes, 129; louée 1,500 francs l'an jusqu'au 1er septembre 1921; à paumer à la modique somme de 18,000 francs.

Visible : les lundis, mercredis et vendredis, de 11 à 5 heures. Affiches avec plan en l'étude. (2107)

2. A l'intervention de son confrère Me VANISTERBEEK, 9, place Simonis, à Koekelberg, le dit notaire BAUWENS adjugera définitivement, en la dite Salle, le **mercredi 17 octobre 1917, à 3 h. 40 :**

Une maison à l'usage d'estaminet

avec salle de fêtes, à Koekelberg, rue de l'Eglise-Sainte-Anne, 62; libre 1 mois après la vente. A paumer à la modique somme de 19,000 fr.

Visible : les lundis, mercredis et vendredis, de 10 à 5 heures.

Affiches avec plan chez Me BAUWENS et VANISTERBEEK. (2107 A)

3. **Etudes des notaires BAUWENS, 14, Petit Sablon, et BRUNET, 22, avenue du Midi, à Bruxelles**

Les dits notaires BAUWENS et BRUNET vendront, en la Salle des ventes par notaires, à Bruxelles, en présence de M. le Juge de Paix du 1er canton, conformément à la loi du 12 juin 1816, le **mercredi 17 octobre 1917, à 3 h. 20** de relevée :

a) Une Maison de Commerce

à Bruxelles, rue du Vautour, 35-37, occupée par divers; louée avant la guerre avec bail 2,400 fr.

b) Une Maison de Commerce

à Anderlecht, chaussée de Mons, 371, louée 1,050 francs l'an jusqu'au 1er février 1921.

Visibles : les lundis, mercredis et vendredis, de 2 à 5 heures. Affiches avec plan chez Mes BAUWENS et BRUNET. (2107 B)

Etude de Me BARBE, notaire à Bruxelles 34, rue de l'Association

Le notaire BARBE vendra publiquement, en la Salle des ventes par notaires, à Bruxelles, le **mardi 16 octobre 1917,** à 3 heures de relevée :

COMMUNE DE GRAND-BIGARD

Une Ferme et Terres

sises rue Verte et lieux dits « Waer » et « Rollekens », contenant ensemble 1 hect. 24 a. 77 ca. Divisées en 5 lots.

Plans et renseignements en l'étude. (2009)

Etude de Me BEECKMAN, notaire à Anderlecht-Bruxelles, rue d'Allemagne, 12

Le notaire Evariste DE MEERSMAN, résidant à Borchem-Sainte-Agathe, a été commis, en vertu d'un jugement rendu le 21 septembre 1917, vendra publiquement, conformément à la loi du 12 juin 1816, en présence de M. le Juge de Paix du canton d'Anderlecht, en son prétoire, à Anderlecht, place Wayez, le **mardi 16 octobre 1917,** à 10 heures du matin :

Une terre cultivée

sise à Dilbeek, « Kortenbosch », contenant 22 a. 78 centiares.

Prais : 13 1/2 p. c., hormis deux de l'acte de quittance.

Le bien se vend pour quitte et libre.

Pour conditions complémentaires, affiche et plan, s'adresser en l'étude des susdits notaire BEECKMAN et DE MEERSMAN. (2008)

Etude du notaire BULCKE, à Schaarbeek, rue Gallait, 63

Le notaire BULCKE vendra publiquement :

I

Le **mercredi 17 octobre 1917, à 3 heures** de relevée, en la Salle des ventes par notaires, à Bruxelles, 38, rue du Fossé-aux-Loups :

COMMUNE DE LAKEN

Une belle maison de rentier

rue Broesch, 27, immédiatement disponible, contenant 146 mètres carrés.

Visible : tous les jours, de 2 à 4 heures. (2000)

II

Le **mercredi 24 octobre 1917, à 4 heures** de relevée, en l'estaminet « Aux Anciens Quatre Vents », rue des Quatre-Vents, 1, à Molenbeek-Saint-Jean :

COMMUNE DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN

3 lots de beaux Terrains à bâtir

situés rue Osseghem prolongée.

Plans et renseignements en l'étude. (2000 A)

III

Le **mardi 23 octobre 1917, à 3 heures** de relevée, en la « Brasserie de la Barrière » à Saint-Gilles (Bruxelles), chaussée de Waterloo, 107, à 3 heures de relevée :

COMMUNE DE FOREST

Maison à 2 étages

située rue du Vignoble, 21. Occupée sans bail à raison de 73 francs par mois.

Contenance 136 mètres carrés.

Visible : les mardis et jeudis, de 2 à 4 heures. (2000 B)

IV

Le **lundi 29 octobre 1917, à 3 heures** de relevée, à Schaerbeek, au « Café du Rupel », place Reine Verbeeckhoven, 8 :

COMMUNE DE SCHAARBEEK

4 lots de beaux terrains à bâtir

situés rue d'Anethan.

Plans et renseignements en l'étude. (2000 C)

Etude du notaire COPPYN, à Bruxelles, 10a, rue du Grand-Cerf

PAR SUITE DE DÉCES

Adjudication définitive, le **mardi 23 octobre 1917,** à 2 heures, en la Salle de ventes par notaires, 38, rue du Fossé-aux-Loups, d'une :

Belle maison de Rentier

avec cour et jardin, bien arboré, à Saint-Gilles, 128, rue de Mérode (gare du Midi), annexe, eau et gaz. Façade 6 m., superficie 1 are 75 cent. Inoccupée. Portée à 22,500 francs.

Visite : tous les jours (dimanche excepté), de 2 à 4 heures.

A VENDRE DE GRE A GRE
BELLE MAISON AVEC ENTREE COCHERE

et vastes dépendances, à Laken, 243, rue de l'Archiduc-Rodolphe (gare Maritime). Facilité de paiement.

Visite : lundi, mardi, jeudi, de 2 à 4 heures. Conditions en l'étude. (2005)

Etude du notaire CANTONI, rue d'Arlon, 76 à Bruxelles

Adjudication préparatoire, le **mardi 23 octobre 1917,** en la Salle des ventes par notaires, à Bruxelles, de :

1. Maison de Rentier

à porte-cochère, rue Wilson, 9, à Bruxelles, louée 1,800 francs l'an, en sus des impôts.

2. Maison de Rentier

rue de Liedekerke, 78-80, à Saint-Josse-ten-Noode, louée 1,400 francs l'an, en sus des impôts.

3. Maison de Rentier

rue du Télégraphe, 17, à Molenbeek-Saint-Jean, louée 650 francs l'an, en sus des impôts.

A visiter : les lundis et jeudis, de 2 à 4 heures. (1999)

Etude du notaire Louis CRICK, rue de la Chapelle, 8, Bruxelles

Mardi 23 octobre 1917, en la Salle de ventes par notaires, rue du Fossé-aux-Loups, 38, à Bruxelles, vente publique de :

VILLE DE BRUXELLES

UNE BONNE MAISON DE COMMERCE

rue d'Anderlecht, 97-99, contenant 1 are 91 cent. 50 dm.

COMMUNE D'AUDERGHEM

UNE MAISON D'HABITATION

avec jardin, rue du Vieux Moulin, 48, contenant 2 ares 20 cent.

UNE MAISON D'HABITATION

avec jardin, rue du Vieux Moulin, 50, contenant 2 ares 50 centiares.

ET DEUX MAISONS D'HABITATION

avec jardin, rue du Vieux Moulin, 52 et 54, contenant 5 ares 20 centiares.

COMMUNE D'UCCLE

UNE MAISON D'HABITATION

avec jardin, Montagne de Saint-Job, 47, contenant 3 ares 65 centiares.

Visite : Lundis, mercredis et vendredis, de 2 à 5 heures. (2073)

Etude du notaire DUPONT, à Bruxelles, rue du Fossé-aux-Loups, 45

Vente publique, le **mercredi 17 octobre 1917,** en la Salle des ventes, rue du Fossé-aux-Loups, 38, d'une

Belle Maison

avec jardin, sise à Bruxelles, rue du Berceau, 17, disponible un mois après la vente.

Visible : lundis et mercredis, de 2 à 4 heures.

A paumer 30,000 francs.

Vente publique, le **lundi 22 octobre 1917,** à 2 heures, à Houdsorth-Lembecq, chez M. Henri Stourme, avec le notaire POSSOZ, à Hal, de :

Deux maisons et d'une parcelle de terre

en trois lots. Portés à 2,500, 3,000 et 1,025 francs (2090)



"Multum in Parvo!"

POURQUOI ?

Les Pilules " Librine „ sont-elles universelles ?

Parce qu'elles GUÉRISSENT radicalement constipation, migraine, lourdeur, etc.

VOUS SEREZ CONVAINCU de leur efficacité en demandant aujourd'hui même à votre pharmacien un échantillon contre fr. 0.50.

Le notaire DE RO, 14, avenue de l'Astronomie, à Saint-Josse-ten-Noode, vendra publiquement, le 17 octobre 1917, à 3 heures, rue des Comédiens, 30, à Bruxelles :

Divers Objets Mobiliers

dont : meubles de bureau, poêle Godin, coffre-fort Fichet, buste-mannequin, articles pour tailleurs, etc., etc.

Exposition : le jour de la vente, de 2 à 3 heures. (2064)

Le notaire DE RO, avenue de l'Astronomie, 14, à Saint-Josse-ten-Noode, vendra publiquement, au prétoire de la Justice de Paix de Saint-Josse-ten-Noode, rue Saxe-Cobourg, 19, conformément à la loi du 12 juin 1816, le vendredi 26 octobre 1917, à 12 heures :

Une Maison de Rentier

avec petit jardin, sise à Saint-Josse-ten-Noode, rue du Moulin, 175, contenant 90 centiares. Disponible.

Visible : vendredi et samedi, de 10 à 4 heures.

Renseignements en l'étude. (1947)

Etude de Me DUPONT, notaire à Thuin

Vente Publique d'un bel établissement industriel

Le lundi 2 novembre 1917, à 2 heures, à Thuin, au prétoire, Me DUPONT vendra publiquement un bel établissement industriel en pleine activité, dans la « Carrière de Grès Léopold Masson », avec tous immeubles par destination et produits fabriqués, la dite propriété, sise à Thuin-Waibes, ayant une superficie de 9 hectares 33 ares 90 cent. (2106)

Etude du notaire DE RO, à Saint-Josse-ten-Noode

Le notaire HAUCHAMPS, avenue Brugmann, 283, à Uccle, à l'intervention du dit notaire DE RO, vendra publiquement, en la mortuaire, avenue des Fleurs, 170, à Uccle, le 19 octobre 1917, à 10 heures :

Un beau Mobilier

piano, tableaux, livres, linges, vêtements, etc., etc.

Exposition : le jour de la vente, de 9 à 10 heures. (2065)

Saisie Immobilière

Le notaire DE RO, 14, avenue de l'Astronomie, à Saint-Josse-ten-Noode, vendra publiquement, en une seule séance, au prétoire de la Justice de Paix du 1er canton d'Ixelles, rue du Presbytère, 38, le vendredi 26 octobre 1917, à 12 h. 1/2, en vertu d'un jugement du tribunal de 1re instance de Bruxelles, en date du 29 septembre 1917 :

UNE MAISON

sise rue de l'Hospice, 36, à Watermael-Boitsfort, cadastrée sect. E, n. 97 x, pour une contenance de 1 a. 20 c. Occupée par le vendeur.

Visible : tous les jours. Renseignements en l'étude.

Mise à prix : 500 francs. (2068)

Etude du notaire DOUDELET, à Molenbeek-St-Jean, boul. Léopold II, n. 159

Le notaire DOUDELET vendra, en la Salle des ventes par notaires, rue du Fossé-aux-Loups, 38, le mardi 16 octobre 1917 :

COMMUNE DE SCHAARBEEK

Une Maison de Rentier

avec cour couverte et jardin, rue Masui, 150, contenant 1 are 17 cent.

Visible : tous les jours de la semaine, de 10 à 3 heures. (2105)

Le notaire DE TIEGE adjugera définitivement, le 24 octobre 1917, en la Salle des ventes, rue du Fossé-aux-Loups, 38 :

1. TROIS MAISONS

sises à Bruxelles, rue Stévin, 68, 70 et 72, respectivement portées à 19,000, 20,600 et 17,800 fr.

2. Une Terre

sise à Rhode-Saint-Genèse, divisée en trois lots, respectivement portées à 880, 2,700 et 2,700 fr. (2103)

Etude du notaire Ed. DUBOST, rue Montoyer, 2

Le dit notaire vendra publiquement :

I. — Le lundi 15 octobre 1917, à 10 h. 1/2 du matin, rue Marcq, 10, Bruxelles :

Un Beau Mobilier

salle à manger, chambre à coucher, meubles de bureau, etc.

Exposition : dimanche 14, de 11 à 4 heures.

II. — Les jeudi 18 et samedi 20 octobre 1917, à 3 heures, en la Salle du Treurenberg, rue du Treurenberg, 16 :

OBJETS D'ART, TABLEAUX, LIVRES GRAVURES, ETC.

Expositions : le 17, de 10 à 5 heures, et les 19 et 20, de 10 à 12 heures.

Catalogue à obtenir chez le notaire DUBOST et en la Salle de vente susdite.

Au comptant, plus 10 p. c. pour frais. (1952)

Etude de Me DE MEERSMAN, notaire à Berchem-Sainte-Agathe

Le dit notaire DE MEERSMAN adjugera définitivement, le lundi 15 octobre 1917, à 2 heures précises, en café tenu par les enfants Crokaert, restaurateurs, à Berchem-Sainte-Agathe :

COMMUNE DE BERCHEM-Ste-AGATHE

1. 4 Maisons de Rapport et de Commerce

rue de Grand-Bigard, 223, 225, 227 et 239, cont. ensemble 4 a. 54 cent. 70 dm.

Portées à 25,500 francs.

2. Une Maison de Rapport

rue des Soldats, 129, cont. 64 cent. 25 dm.

Portée à 6,000 francs.

COMMUNE DE KOEKELBERG

3. Une belle Maison de Rapport

avec jardin, rue des Charrons, 12, cont. 1 a. 7 cent. 31 dm.

Portée à 14,200 francs.

Plans et renseignements en l'étude.

Capitaux à placer. (2102)

Etude du notaire DE WINTER, 37, avenue du Midi

Adjudication préparatoire, en la Salle des ventes par notaires, rue du Fossé-aux-Loups, 38, à l'heure de l'après-midi qui y sera indiquée, de :

Trois spacieuses maisons de Rapport

avec entrée cochère et atelier, à Etterbeek, rue Gray, 16, et rue des Acacias, 59, 61 et 57.

Plans et renseignements en l'étude.

Capitaux à placer sur immeubles. (2084)

Etude du notaire GOOSSENS, à Bruxelles, rue de Berlaimont, 5

Le notaire GOOSSENS vendra publiquement, le mardi 16 octobre 1917, en la Salle des ventes par notaires, à Bruxelles, rue du Fossé-aux-Loups, 38 :

UNE BONNE MAISON DE RENTIER

à Schaarbeek, rue Vonck, 94, à deux étages, cour verte et jardin, cont. 67 cent. 6 mill. Jouissance immédiate.

Visites : mardis et jeudis, de 2 à 5 heures. (2066)

Etude du notaire DE VALKENEER, rue Coudenberg, 26, Bruxelles

Le dit notaire DE VALKENEER vendra définitivement, le mardi 23 octobre 1917, en la Salle de ventes par notaires, rue du Fossé-aux-Loups, 38, à Bruxelles, à l'heure qui sera fixée par la dite Salle :

COMMUNE D'ANDERLECHT

1. Une maison de Rentier

rue Veeweyde, 122. A paumer 12,000 francs.

2. Une maison de Commerce

rue Veeweyde, 124. A paumer 15,000 francs.

3. Une maison de Commerce

rue Wayez, 190. Portée au prix modique de 9,000 francs.

4. Une maison de Rentier

rue d'Aumale, 19. A paumer à 8,000 francs.

Renseignements et affiches en l'étude. (2076)

Le notaire DE VALKENEER, à Bruxelles, rue Coudenberg, 26, à l'intervention de son confrère Me VAN HOVE, à Londerzeel, adjugera définitivement, le jeudi 25 octobre 1917, à 2 heures, en la Salle des ventes par notaires, rue du Fossé-aux-Loups, 38, à Bruxelles :

6 hect. 82 ares 84 cent. de terres labourables

situées à Erps-Querbs, Meysse, Hamme et Schopdael. (2077)

Le notaire DE COCK, rue Gérard, 158, Woluwe-Saint-Lambert, adjugera définitivement, le lundi 15 octobre 1917, à 3 heures, chez M. Jos. Billet, rue Gérard, 27, à Etterbeek :

Une maison de Rentier

à 2 étages, avenue Jean Lindon, 5, à Woluwe-Saint-Lambert, cont. 1 a. 26 c.; libre d'occupation. A paumer 15,000 francs.

Le dit notaire DE COCK vendra publiquement, le vendredi 26 octobre 1917, à 11 heures, à la Justice de Paix, rue Saxe-Cobourg, 14, à Saint-Josse-ten-Noode :

A. COMMUNE DE SAINT-JOSSE-TEN-NOODE

1. Une maison à 2 étages

9, rue de la Bigorne, cont. 90 cent.

2. Une Maison

avec arrière-bâtiment, rue des Eburons, 4, cont. 3 ares 6 cent.; louée 1,000 francs.

B. COMMUNE DE WESEMBEEK

4 Parcelles de terre

contenant respectivement 27 a. 60 c., 1 hect. 30 ares, 25 a. 28 c., et 24 a. 40 c. (2074)

Etudes des notaires DAMIENS, à Bruxelles, rue du Congrès, 18, et VANISTERBEEK, à Koekelberg, place Simonis, 9

Le notaire DAMIENS, à l'intervention du notaire VANISTERBEEK, adjugera définitivement, le jeudi 25 octobre 1917, à 2 heures, en la Salle des ventes par notaires, rue du Fossé-aux-Loups, 38, à Bruxelles :

COMMUNE DE GANSHOREN

1. UNE MAISON OUVRIERE

située rue de l'Eglise, 90, contenant 2 ares 54 centiares 5 dm.

A paumer à 2,000 francs.

COMMUNE DE KOEKELBERG

2. UNE MAISON DE COMMERCE

située rue de l'Eglise Sainte-Anne, 12, contenant 1 are 45 centiares 26 dm. Louée 950 francs.

A paumer à 12,500 francs.

3. UNE MAISON DE COMMERCE

située rue de l'Eglise Sainte-Anne, 14, contenant 1 are 21 centiares 40 dm. Louée 750 francs.

A paumer à 12,000 francs.

4. UNE MAISON DE COMMERCE

située rue de l'Eglise, 16, contenant 1 are 45 centiares. Louée 1,000 francs pour les six premières années et 1,300 subséquemment.

A paumer à 15,000 francs.

5. UNE MAISON DE RENTIER

située rue de l'Eglise Sainte-Anne, 18, contenant 1 are 6 centiares 33 dm. Louée 950 francs.

A paumer à 12,500 francs.

6. UNE MAISON DE COMMERCE

située rue de l'Eglise Sainte-Anne, 58, contenant 1 are 2 centiares 10 dm. Louée 700 francs.

A paumer à 10,000 francs.

7. UNE MAISON DE COMMERCE

située chaussée de Jette, 101, contenant 62 centiares 15 dm. Louée 600 francs.

A paumer à 9,000 francs.

8. UNE MAISON DE RENTIER

située rue Edelman, 42, contenant 93 centiares 99 dm. Louée 850 francs.

A paumer à 14,000 francs.

9. UNE MAISON DE COMMERCE

chaussée de Jette, 240, contenant 2 ares 49 centiares 98 dm. Louée 1,300 francs.

Portée à 22,000 francs.

10. UNE MAISON DE COMMERCE

chaussée de Jette, 242, contenant 2 ares 54 centiares 8 dm. Louée 1,372 francs.

Portée à 21,000 francs.

Visibles : les lundi, mercredi et vendredi, de 10 à 5 heures.

Plans et renseignements en l'étude des dits notaires DAMIENS et VANISTERBEEK. (2085)

Etudes des notaires EVERAERT, chaussée d'Anvers, 196, et SWOLFS, rue Marie-Christine, 164, tous deux à Laken

Adjudication, en une séance, le mercredi 17 octobre 1917, à 3 heures de relevée, en la Salle des ventes par notaires, rue du Fossé-aux-Loups, 38, à Bruxelles, de :

Une Propriété de RAPPORT

pouvant servir de maison de commerce, avec entrée cochère et grand atelier, sise à Schaarbeek, rue Gaucheret, 31 et 31a, façade 7 m. 80, cont. 2 a. 43 cent. 4 dm.; libre de bail.

Pour plans et renseignements, s'adresser en les études des dits notaires. (2070)

Etude du notaire ECTORS, à Bruxelles, rue du Marais, 55

Adjudication, le mardi 16 octobre 1917, par le notaire BILAUT, à l'intervention de son confrère Me ECTORS, en la Salle des notaires : d'une jolie et confortable maison de rentier, à Ixelles, rue Keyenveld, 52, avec annexe, ayant 6 mètres de façade et une contenance de 98 cent., louée 1,400 francs après la guerre.

A vendre coquette maison avec jardin planté d'une quantité d'arbres fruitiers, en plein centre d'Uccle. (1775)

Etude du notaire J.-B. GHEUDE, Vieux Marché aux Grains, 17, à Bruxelles

Le notaire GHEUDE adjugera préparatoirement, le mardi 16 octobre 1917, en la Salle de ventes par notaires, à Bruxelles :

Une belle Maison de rentier

située à Molenbeek-Saint-Jean, rue De Launoy, 49, avec sortie cochère rue de Rosne, 58, contenant 2 ares 49 ca. 70 dm.

Louée avec bail 1,800 francs l'an, outre les impôts.

Plan et renseignements à obtenir chez le notaire vendeur. (2086)

Le notaire GROSEMANS, à Bruxelles, rue Neuve, 76, vendra définitivement, le mardi 16 octobre 1917, à 3 heures, en la Salle des ventes par notaires, à Bruxelles, rue du Fossé-aux-Loups, 38 :

Une maison de Rentier

à deux étages, cour et jardin, sise à Ixelles, rue Alphonse Hottat, 23, façade 6 m., contenance 1 a. 65 ca.

Portée à 24,000 francs.

Visites : lundi et mardi, de 2 à 5 heures. (2083)

Le notaire GROSEMANS, à Bruxelles, rue Neuve, 76, vendra définitivement, le mardi 16 octobre 1917, à 3 h. 20 précises, en la Salle des ventes par notaires, à Bruxelles, rue du Fossé-aux-Loups, 38 :

Une maison de rapport

à trois étages, cour et hangar, à Schaarbeek, rue Josaphat, 302; façade 5 m. 53, contenance 1 a. 65 ca.

Portée à 16,000 francs.

Visites : lundi, de 9 heures à midi.

Renseignements et affiches en l'étude du dit notaire. (2083 A)

Etude du notaire OUVERLAUX LAGASSE, rue des Minimes, 25, Bruxelles

Lundi 15 octobre 1917, à 11 heures, rue Notre-Seigneur, 17, à Bruxelles :

Vente publique de Meubles

comprenant : tables, chaises, lit, garde-robes, lavabo, armoire à glace, fauteuil, buffet, bijoux, machine à coudre, etc. (2072)

Etude de Me GROENSTEEN, notaire à Laken, avenue de la Reine, 133

Par suite de décès et pour sortir d'indivision, ventes publiques et volontaires, à Bruxelles, rue du Fossé-aux-Loups, 38, en la Salle des ventes :

Le mardi 16 octobre 1917, à 4 h. 45 :

MAISON DE COMMERCE

à Bruxelles, rue des Vierges, 9; disponible. Portée à 5,000 francs.

MAISON DE COMMERCE

à Saint-Gilles, rue de Prague, 66, angle rue Théodore Verhaegen; loyer 2,200 francs. A paumer 20,000 francs.

A 4 h. 55 :

MAISON DE COMMERCE

à Schaarbeek, avenue de la Reine, 148; disponible.

A 5 heures :

MAISON DE RENTIER

à Schaarbeek, avenue de la Reine, 14; disponible.

Par le ministère de Me LAMAL, notaire à Schaarbeek, rue des Palais, 89 :

Le mercredi 17 octobre 1917, à 4 h. 20 :

DEUX HECTARES DE TERRES

à Strombeek-Bever, près de l'avenue de Meysse et de la Route Romaine, divisés en 12 lots. Portés à des prix modiques.

A 4 h. 50 :

SIX BEAUX TERRAINS A BATIR

à Laken, rue Stevens-De Lannoy et rue du Cloître.

Le jeudi 18 octobre 1917, à 1 h. 1/2, à Schaarbeek, rue Rich. Vandeveldo, 150 :

1 1/2 HECTARE DE BONNES TERRES ET TERRAINS A BATIR

à Evere et Schaarbeek, chaussée de Haecht et rue de la Prairie.

Renseignements et affiches en l'étude.

Capitaux à placer. (2106)

Etude du notaire HAUCHAMPS, 283, avenue Brugmann, Uccle

VENTE PUBLIQUE

d'un beau Terrain à bâtir

située avenue Legrand, sous Uccle et Bruxelles, et d'une belle

Maison avec jardin

sise avenue Legrand, 72, à Uccle.

Séance d'adjudication

Lundi 15 octobre 1917, à 2 h. 1/2, au café « Pigeon d'Or », tenu par M. Walravens, à Uccle, coin chaussée de Waterloo, 734, et avenue Legrand. (1607)

Etude du notaire HAUCHAMPS, à Uccle, avenue Brugmann, 283

VENTE PUBLIQUE

d'une belle Maison de rentier

sise avenue Albert, 143, à Forest.

et

d'une Maison de rapport

sise rue Berkendael, 20, à Forest.

Séance d'adjudication : lundi 22 octobre, à 2 h. 1/2, à Uccle, au café Lenoir « A la Vue des Avenues », angle de l'avenue Brugmann et de la rue Vanderkindere. (2078)

Etudes des notaires HONNORE ET BULCKE, à Schaarbeek

Les dits notaires adjugeront définitivement, au prétoire du 2e canton de la Justice de Paix, à Schaarbeek, rue des Palais, 91, le jeudi 25 octobre 1917, à 1 h. 1/2 de relevée :

Une parcelle de Terre

sise à Schaarbeek, au lieu dit « Kleine Terdelt, sect. B n. 64, cont. 22 ares 98 cent., sur une mise à prix de 13,788 francs.

Le même notaire HONNORE adjugera préparatoirement, en la Salle des ventes par notaires, rue du Fossé-aux-Loups, 38, à Bruxelles, le mercredi 24 octobre 1917, à l'heure indiquée au Bulletin de la dite salle :

UNE MAISON

située à Saint-Josse-ten-Noode, rue du Progrès, 57. Louée actuellement 2,060 francs l'an, et après les hostilités 2,310 francs. (2104)

Etude de Me INGEVELD, notaire à Ixelles rue du Trône, 113

Mercredi 24 octobre 1917, à 2 heures, en la Salle de ventes, rue du Fossé-aux-Loups, à Bruxelles, le dit notaire INGEVELD vendra publiquement :

3 Jolies maisons de rentier

avec jardin, rue Saint-Michel, 29, 33 et 35, près de l'avenue de Tervueren et du Collège Saint-Michel, à proximité des trams, à Woluwe-Saint-Pierre.

Pourvues chacune d'un jardin, ces maisons ont une vue agréable sur les beaux jardins des hôtels de l'avenue de Tervueren.

Le n. 35 est inoccupé. Le n. 33 est loué 950 fr. et sera libre à bref délai. Le n. 29 est loué 1,030 francs jusqu'en 1919.

Visite : lundi, mercredi et vendredi, de 1 h. 1/2 à 4 h. 1/2. (1797 A)

Etude de Me Léon INGEVELD, notaire 119, rue du Trône, à Ixelles

POUR SORTIR D'INDIVISION

Le dit notaire INGEVELD adjugera publiquement, en la Salle de ventes, rue du Fossé-aux-Loups, à Bruxelles, le lundi 15 octobre 1917, à 2 heures précises :

12 hectares de très bonnes terres

dont un bloc d'un seul tenant, d'environ 10 hectares, à Sterrebeek, près du centre, en face du château de M. Braun, près de la grande route vers Tervueren. Divisées en 26 lots.

Occupées par divers à 155 francs l'hectare, sauf 5 petits lots à 140 francs.

Visite : Prendre tram Tervueren, descendre Palais Colonial, 20 minutes de marche; ou tram vapeur place Dailly à Sterrebeek. (1668)

Etude du notaire JACOBS, à Bruxelles 13, rue des Sablons

Mardi 23 octobre 1917, à l'heure indiqué au Bulletin officiel, adjudication publique, en la Salle des ventes par notaires, de :

A. — VILLE DE BRUXELLES

Maison de Rentier

à deux étages, rue Camusel, 58; façade 5 m. 40, contenance 58 centiares. Susceptible d'un loyer annuel de 1,000 francs.

Portée au prix très modique de 11,000 francs.

B. — COMMUNE DE MOLENBEEK-St-JEAN

Belle Maison de Rentier

60, rue Edmond de Grimberghe; façade 5 m. 50, contenance 70 ca. Susceptible d'un loyer annuel de 1,165 francs.

Portée au prix très modique de 9,500 francs.

Capitaux à placer. (2079)

Etude du notaire JACQUERY, à Saint-Josse-ten-Noode, avenue des Arts, 5

Le dit notaire, à ce commis, vendra publiquement, sur saisie immobilière, en exécution d'un jugement rendu par le tribunal de 1re instance de Bruxelles, le 29 septembre 1917, en présence de M. le Juge de Paix du canton de Laken, en son prétoire, rue Fransman, 89, en cette commune, en une séance, le mercredi 24 octobre 1917, à 11 h. 1/2 du matin : Une grande propriété, située à Laken, composée comme suit :

1. a) UNE MAISON DE COMMERCE

formant l'angle du boulevard Emile Bockstael, où elle est actuellement cotée n. 300, et de la rue Champ de la Couronne;

b) UN BATIMENT

à considérer comme partie de maison, situé rue Champ de la Couronne, y portant actuellement le n. 85, et ne formant en réalité qu'un ensemble avec la maison ci-dessus, boulevard Emile Bockstael, 300, cadastré sect. C., n. 138 c 2, avec une contenance totale de 1 are 20 cent.

2. UNE MAISON DE COMMERCE

située boulevard Emile Bockstael, cotée actuellement n. 302, reprise au cadastre sect. C, n. 138 y, avec une contenance de 50 centiares. (2109)

Etude de Me Paul LE BOULENGE, notaire Philippeville

VENTE PUBLIQUE A NEUVILLE de la FERME des VALISETTES

d'une contenance totale de 90 hectares

Le mercredi 31 octobre 1917, à 2 heures de relevée, en l'estaminet tenu par M. Antoine Jamme, à Neuville, Me Paul LE BOULENGE, notaire à Philippeville, vendra publiquement, en une seule séance, à la requête des enfants Quinart, les immeubles suivants situés sur le territoire de Neuville :

A. — Une bonne ferme connue sous le nom de ferme « Des Valisettes », comprenant : maison d'habitation, vastes écuries, grange, remise, dépendance, magnifique verger, terres et pâtures traversées par une eau courante, le tout d'un ensemble et d'une contenance totale de 40 hectares 67 ares 40 centiares.

B. — 30 hectares environ de terres et pâtures en portions.

C. — 20 hectares de bois en plusieurs lots.

La propriété « Des Valisettes » est située non loin de la grand'route de Philippeville à Mariembourg. Elle convient parfaitement pour l'élevage, le pays étant réputé pour l'excellence de ses pâtures.

Ces immeubles sont occupés jusqu'au 1er mai 1920 par Mme Vve Hody.

Pour renseignements et visiter, s'adresser au notaire LE BOULENGE, à Philippeville. (1762)

Etudes des notaires LEPAGE, à Saint-Gilles, et BOURGEOIS, à Ixelles

Les dits notaires vendront définitivement, le lundi 15 octobre 1917, à 2 heures de relevée, en l'établissement enseigné « A la Belle-Vue », à Ixelles, rue de l'Eté, 2 :

Une belle maison de rentier

avec cour et jardin, à Ixelles, rue de l'Eté, 2, habitée par M. Naivin.

A paumer à 8,000 francs.

Renseignements aux dites études. (2093)

Etude du notaire LEPAGE, 56, avenue de la Toison d'Or, St-Gilles-Bruxelles

Le dit notaire LEPAGE procèdera, le mercredi 24 octobre 1917, en la Salle des ventes par notaires, à Bruxelles, à l'adjudication de :

VILLE DE BRUXELLES

Une bonne Maison de commerce

étant un café-distillerie avec bâtiment de fond, rue du Marché aux Fromages, 20, à proximité de la Grand'Place; façade 5 m. 65, superficie 1 a. 81 ca.

Séance unique : mercredi 24 octobre 1917, à 3 heures de l'après-midi. (2071)

Les notaires LAMAL, à Schaarbeek, rue des Palais, 89, et EVERAERT, chaussée d'Anvers, 166, vendront publiquement, le mardi 16 octobre 1917, à 10 heures précises du matin, en la maison à Bruxelles, rue de l'Homme-Chrétien, 5, le

MOBILIER

dépendant de la succession de Mme Vve Hallaints Storms, comprenant meubles de salon, salle à manger et chambre à coucher, piano, coffre-fort, linge de maison, vins, ustensiles de ménage, etc., etc.

Au comptant, avec 10 p. c. pour frais.

Exposition : 1 heure avant la vente.

Prière de se munir de monnaie divisionnaire. (2069)

Etude de Me LE CAMPE, notaire à Saint-Nicolas-Liége

Le mardi 23 octobre 1917, à 2 heures, le notaire LE CAMPE procèdera, en son étude, à la vente publique de :

4 Maisons et grand Jardin propre à la bâtisse

situés à Liége, rue Rousseau, 29, 31, 33, et 35, l'ensemble d'une contenance de 8 ares 26 cent.

Une Maison formant 2 habitations

située à Saint-Nicolas, rue Saint-Nicolas, 315, avec jardin, impasse Pissaine, l'ensemble mesurant 132 m2.

Pour tous renseignements, s'adresser en l'étude.

Capitaux à placer sur hypothèque. (2082)

Etude de Me LIEBEN, notaire à Saventhem

1. Le dit notaire vendra publiquement, à Nosseghem, chez la veuve Borremans, chaussée de Louvain, 3, le lundi 15 octobre 1917, à 1 heure,

9 hect. 69 ares 86 cent. bonnes terres et prés

à Erps-Querbs, Berthem et Lefdael, divisés en 90 lots.

Pour plans et renseignements, s'adresser en l'étude du dit notaire.

2. Le dit notaire vendra publiquement, à Nosseghem, chez le sieur Quintens, chaussée de Louvain, 12, le jeudi 18 octobre 1917, à 1 h. 1/2 :

des bonnes Terres

8 hect. 53 ares 54 cent., à Saventhem, Nosseghem et Sterrebeek, divisées en 17 lots. (1948)

Etude du notaire MAES, à Thildonck

Lundi 22 octobre 1917, à midi, chez M. Louis Van Leemputten, à Tremeloo Village, vente publique de

140 lots de Sapins sur pied

se trouvant à Tremeloo, Louisahaide, près du village, circonf. 0 m. 40 à 1 m. 10, 50 ans de croissance, convenant pour bois de sciage, fente de lattes, bois de mines, chauffage et constructions.

S'adresser aux gardes Devadder et Storms, à Tremeloo.

Au comptant, frais 10 p. c. (2068 A)

Etude du notaire POELAERT, à Bruxelles 47, rue Royale

Le notaire Albert POELAERT, à l'intervention de son confrère Me TUERLINCKX, notaire à Morchtem, vendra publiquement, en la Salle des ventes située à Bruxelles, 38, rue du Fossé-aux-Loups :

UNE PROPRIÉTÉ

située à Bruxelles, rue Vésale, 16 et 18, se composant de deux habitations, comprenant au rez-de-chaussée : avant-cour avec loge du compteur et robinet d'eau, cinq chambres, deux réduits, deux latrines, courette et fosse à fumier.

A l'étage : six chambres surmontées de deux mansardes et grenier.

Au sous-sol : deux caves.

L'entrée à cette propriété présente une façade à rue de 2 m. 65.

Superficie : 2 ares 70 centiares.

Occupation : Le bien est occupé jusqu'au 1er avril 1921, moyennant le loyer annuel de 1,300 francs.

Adjudication définitive : 16 octobre 1917, à l'heure qui sera indiquée au Bulletin de la Salle des ventes.

Renseignements et affiches avec plan en l'étude. (1786)

Etudes des Me RICHIR, notaire à Bruxelles, boulevard de Waterloo, 77, et MARCHANT, notaire à Uccle, avenue Brugmann, 439

Par suite de décès et pour sortir d'indivision

ADJUDICATION DEFINITIVE

Le lundi 15 octobre 1917, à 3 h. 1/2, au prétoire de M. le Juge de Paix, à la Maison Communale d'Uccle, de :

Une Maison de rentier à Ixelles

rue du Bailli, 45. Portée à 26,000 francs.

5 Maisons à Uccle

rue Verhulst, 36, 38, 40, 37 et 43. A paumer respectivement à 11,000, 11,000, 14,000, 12,000 et 10,000 francs.

Et 6 Terrains à Bâtir

à Uccle, rue Verhulst et rue du Doyenné. A paumer respectivement à 2,000, 2,000, 1,400, 1,400, 1,000 et 1,000 francs.

Visites : les lundis, mercredis et vendredis, de 2 à 6 heures.

Plans et renseignements en l'étude des notaires RICHIR et MARCHANT. (1777)

Etude du notaire SWOLFS, à Laken-Bruxelles, rue Marie-Christine, 164

Le dit notaire adjugera :

A. Le lundi 15 octobre 1917, à 3 heures, en l'établissement « La Brasserie du Boulevard », 2, rue Champ de la Couronne (angle du boulevard Emile Bockstael), à Laken :

COMMUNE DE LAKEN

1. Une Maison de rentier

située rue Jan Bollen, 94, contenant 1 are 25 cent. Portée au prix modique de 6,600 francs.

2. Une bonne Maison de commerce

sise même rue, n. 96, contenant 2 ares 32 cent. 24 dm. Portée au prix modique de 10,000 francs.

3. UNE MAISON D'HABITATION

sise rue Fransman, 145, contenant 1 are 6 cent. 56 dm. Portée au prix dérisoire de 3,000 francs.

B. Le mardi 23 octobre 1917, à 3 heures, en la Salle des ventes par notaires, à Bruxelles, rue du Fossé-aux-Loups, 38 :

COMMUNE DE LAKEN

Une Maison de rentier

sise rue Champ de l'Eglise, 109, contenant 1 a. 44 c. 8 dm.

POUR CAUSE DE DECES

C. Vendra, le mercredi 24 octobre 1917, à 1 h., en la mortuaire de Mme De Bruyn, chaussée d'Anvers, 113-115, à Molenbeek-Saint-Jean :

DES MEUBLES

un mobilier d'estaminet, billard Toulet, piano A. Bord, outillage pour polisseurs sur métaux, vins.

Au comptant, avec augmentation de 10 p. c. pour frais. (2163)

Etude du notaire SWOLFS, à Laken, 164, rue Marie-Christine

Le dit notaire adjugera définitivement, le lundi 15 octobre 1917, à 3 heures, en la Brasserie Vande Roy-Crick, 2, rue Champ de la Couronne (boulevard Emile Bockstael), à Laken :

COMMUNE DE LAKEN

1. UNE MAISON DE RENTIER

rue Jean Bollen, 94, contenant 1 are 24 cent. Portée à 6,600 francs.

2. Une bonne Maison de commerce

rue Jean Bollen, 96, contenant 2 ares 32 cent. Portée au prix dérisoire de 10,000 francs.

3. UNE MAISON

rue Fransman, 145, contenant 1 are 6 cent. Portée au prix dérisoire de 3,000 francs. (1996)

Etude de Me SCHOTTEY, notaire à Haren

POUR SORTIR D'INDIVISION

Le dit notaire vendra publiquement, en l'établissement de M. G. De Becker-Vermeiren, à Haren-Sud, rue de Cologne, 227, le lundi 22 octobre 1917, à 1 heure :

6 hectares 31 ares 43 centiares

de bonnes Terres et Terrains à bâtir

sous Haren « Noendelle » et « Kerkveld », Diegham, Groenweg et « de Loo », Melstreeck « Zeypveld » et « Rottevald », et Saventhem « Grooten Bom »; divisée en 31 lots.

Pour plans et renseignements, s'adresser en l'étude du dit notaire. (2080)

Etude du notaire VAN MERSTRAETEN, à Bruxelles boulevard Botanique, 26

Le notaire VAN MERSTRAETEN vendra publiquement, le mardi 30 octobre 1917, à 3 heures, en la Salle de ventes par notaires, à Bruxelles :

COMMUNE DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN

LOT 1

Une Maison de rentier

rue Van Meyel, 84, contenant 80 c. 40 dm.

LOTS 2 à 4

2 Maisons de rentier et une Maison de commerce

rue Haeck, 16, 18 et 20, grandes 95 c. 85 dm., 80 c. 95 dm., et 66 c. 45 dm.

Pour la location, voir l'affiche. (2088)

Le notaire SEMAL, à Forest, avenue Van Volxem, 283, vendra publiquement, le lundi 22 octobre 1917, à 9 heures du matin, et jour suivant, s'il y a lieu, à la même heure, à Uccle, avenue du Vent-Chasseur, 40-42 :

Un beau Mobilier

comprenant :

A. — Cinq chambres à coucher en acajou, érable bois de rose et bois noir; salle à manger en chêne; garniture de salon en bois noir, deux buffets, table à jeu, glace, 3 bibliothèques; meubles de cuisine, etc., etc.

Bon piano Kriegelstein.

Partie de livres de musique.

B Superbe collection de Tableaux

aquarelles, pastels et dessins de maîtres, tels que : G. Courbet (1870), Boursan, Emile Wouters, A. Auteroche, Rosenboom, Wiertz, Hanesse, Anten, F. Musin, J. Peypers, Geniloos, J. Vermeylen, E. Wallays, Chevalier, E. Godfrinoys, G. Meulemans, H. Letelier, Ch. Warland, H. Matheys, E. Schampheleer, comte de Vita, Raphaël Dubois, V. Marlet, J. Hoffmann, O. Muzzio, C. Van Loos, G. Vogels, R. Valleroy, Th. Tournois, Van Moer.

C. — Deux bronzes signés Vanderstraeten et Berquin.

Exposition : samedi 20 et dimanche 21 octobre, de 10 h. à midi et de 2 à 4 h.

Au comptant et 10 p. c. pour frais.

Catalogues en l'étude du dit notaire SEMAL. (2063 B)

Les notaires SEMAL, à Forest, avenue Van Volxem, 283, et CLAVAREAU, à Bruxelles, rue Duquesnoy, 23, vendront publiquement, le jeudi 25 octobre 1917, à 4 heures de relevée, en l'établissement « Brasserie des Avenues », à Forest, avenue Wielemans-Ceuppens, 1 :

Une maison de Rentier

à Forest, avenue du Pont de Lustre, 149; façad 5 m. 50, contenance 1 a. 57 ca.

Visites : lundi, mercredi et vendredi, de 9 11 heures.

Renseignements et affiches avec plan en l'étud des dits notaires. (2063 C)

Etude de Me Albert SIDERIUS, notaire à Ciney

VENTES PUBLIQUES

1. D'une

PROPRIÉTÉ RURALE

sur Durnal, de 8 hectares 86 ares, le mardi 23 octobre 1917, chez Mme Vve Laloux. Requête de la famille Quinot.

2. D'une

BELLE MAISON DE COMMERCE

située au centre de Ciney, le jeudi 18 octobre 1917, Hôtel du Centre, à Ciney. Requête de la famille Potier-Fraikin.

3. D'un

BIEN RURAL

à proximité de Ciney, de 1 hectare 28 ares, le mercredi 17 octobre 1917, Hôtel Lisen-Dessy, à Ciney. Requête de Mme Vve Chaput-Quinet.

4. D'une bonne

MAISON DE COMMERCE

bien située, rue du Commerce, à Ciney, le lundi 22 octobre 1917, chez M. Emile Potier, à Ciney. Requête de M. Jules Narot, de Bruxelles. (2006)

Etude de Me Edgard VAN BENEDEN, notaire à Schaarbeek, rue des Palais, 110

Le dit notaire VAN BENEDEN vendra définitivement, en la Salle des ventes, le mardi 23 octobre 1917, à 3 heures :

COMMUNE D'IXELLES

Grande Maison de Rentier

à 3 étages, sise rue Wayenberg, 8; façade 7 m., cont. 3 a. 72 cent. Libre un mois après la vente.

A paumer à 25,000 francs.

Visites : tous les jours, de 2 à 5 heures. (2062)

Le même notaire VAN BENEDEN adjugera définitivement, le lundi 22 octobre 1917, à 3 heures, « A l'Empereur », 2, rue de Bavière, à Evere :

COMMUNE D'EVERE (CENTRE)

Une bonne métairie avec jardin

rue Edouard Stuckens, 131, près de la Maison Communale, divisée en 2 lots, contenant 11 a. Libre le 1er février 1918. A paumer. (2062 A)

Le dit notaire VAN BENEDEN vendra publiquement, le mercredi 24 octobre 1917, à 10 heures précises, en la mortuaire de Mme Vve Ledoe-Dongrie, 96bis, rue de la Limite, à Saint-Josse-ten-Noode :

Un beau Mobilier

comprenant : Salle à manger avec buffets, tables et chaises en noyer et en chêne, glaces, tableaux, chromos, pendules, garnitures de cheminée, lustres, galeries et rideaux.

Meubles de salon : canapés, chaises-longues, fauteuils, sac arabe, candélabres, poêles-foyers et autres.

Plusieurs mobiliers de chambres à coucher avec lits, lavabo, armoires à glace en chêne sculpté et noyer, etc., etc.

Exposition : le jour de la vente, dès 9 heures.

Au comptant, frais 10 p. c.

Capitaux à placer sur hypothèque. (2062 B)

Le notaire VAN HOVE, de résidence à Londerzeel, vendra publiquement, en une seule séance, le lundi 22 octobre 1917, à l'auberge tenue par Mme Vve Duntens, à Londerzeel (Centre) :

Une Ferme située à Londerzeel

au lieu dit « Sneppelaar », contre la chaussée de Malderen, à Ramsdonk, avec granges, écuries, dépendances, jardin, verger, terres et prés, contenant ensemble en superficie 18 hect. 19 ares 43 cent

Chauffage Economique au Gaz !

3 CENTIMES A L'HEURE !



Supprimez vos foyers à grande consommation et économisez le gaz en employant « **La Boule Chauffante** », qui ne brûle que 250 litres de gaz en une heure. Plus de 3,000 appareils en usage à Bruxelles.

Le nouvel appareil « **La Boule Chauffante** », sera agréé par tous en raison de son rendement calorique extraordinairement élevé. En 15 minutes, une pièce de 50 m. cubes verra sa température s'élever de 10° (de 8° à 18°), à raison de 3 centimes l'heure.

Sans odeur
Placement instantané

AVIS IMPORTANT

La très grande pénurie de combustible trouvera un remède puissant dans le placement de nos « **Boules Chauffantes** ». Celles-ci serviront à la fois de réchaud de cuisine et de poêle de chauffage.

Pour les appareils placés antérieurement, nous avons trouvé un nouveau support qui permettra au client de cuisiner tout aussi bien que sur les réchauds à gaz ordinaires.

Les Appareils de tous modèles sont exposés à Ixelles
GR) **au Comptoir Spécial d'Articles de Ménage DETAIL**
Camille CHARLIER, 114, chaussée d'Ixelles

AUX VARIETES

85-87, Bd du Nord
175, R. de Laeken
66, Ch. de Waterloo

C. et A. De Baerdemacker

146, Bd du Hainaut
42, R. du Cte de Flandre
18, Ch. de Wavre

Occasions Extraordinaires EN FOURRURES

Notre honorable clientèle trouvera toujours en nos magasins le plus grand assortiment en fourrures pour Dames, Fillettes et Enfants, à des prix extraordinaires de bon marché. 1760

Grands Vins de Bordeaux et de Bourgogne-Champagnes
Spécialité de Vins d'OPORTO. - Cognacs d'origine
MAISON GARDELLE FONDÉE EN 1865
Jérôme HORRIÈRE, Fils, successeur
24, rue du Trône. — BRUXELLES — 1, rue du Commerce
La Maison n'a pas de succursale (1)

Galeries Marie-José

Rue de Laken et rue du Grand-Hospice
en face de la rue du Cirque

GRAND CHOIX DE
FOURRURES
ET
DENTELLES
EN TOUS GENRES

Nous engageons les acheteurs à nous visiter avant de faire leurs achats. 853

Salle de Ventes St-Pholien

12, RUE ST-PHOLIEN, 12
(Près du Pont des Arches)
LIEGE
(Arrêts des trams Est-Ouest de Jupille-Barchon)

Tous les **mardis**, à 1 h. 1/2, ventes publiques par huissier, de linges, vêtements, chaussures. Tous les, **mercredis**, ventes de meubles et objets divers.

La maison se charge de ventes à domiciles pour cause de départ, partage, décès, etc.

Vente à la main ferme, tous les jours, de 8 à 7 heures.

Discrétion absolue.

Direction : Toussaint-Simon. (1195)

Monographies Comptables

Industrie Banque se recommande à tous les élèves des écoles commerciales. A. Hac, Herstal, rue du Chou, 37. (1064)

BUSINESS-OFFICE

Puissant organisme dirigé par des spécialistes de valeur, s'occupe de gestions foncières et immobilières, de travaux généraux et spéciaux de comptabilité, d'assurances et de formation de sociétés, aux conditions les plus réduites. Exigez nos garanties de première classe.

Une simple demande de renseignements, adressée au siège social, 8, rue des Dominicains, 8, à Liége, vous fixera avantageusement et ce, sans aucun engagement de votre part. La Direction Générale reçoit demain lundi 15 courant, de 4 à 6 h. (1987)

OYEZ

votre propre maître. Si vous êtes honnête et ambitieux, vous êtes à même de vous établir bientôt à la tête d'une affaire très importante et très lucrative. Dem. de suite renseignements gratuits à l'Office Immobilier, 51 Quai d'Amercœur, 51, Liége 1865

MESSAGERIE

BALAK
R des Chapelains, 2
LIÉGE
Expéd., camionnage, magas., serv. bateau à vap. entre Liége, Huy, Andenne, Namur, Charleroi et vice-versa. Affret. à forfait de Liége et Charleroi vers toutes destinations. 176
ASSURANCES

DENTISTE FRANÇAIS A. DE KISCH,
7, r. du Fer (Longdoz).
LIEGE
Gr. Stock de Dents de tous syst. Prix réduits. Répar. et transform. en 6 heures. (1507)

AUTOMOBILE
Ingénieurs dés. connaître p. capitaliste p. mise au point d'une grande invention. Ecr. sf. M. J., bur. journ. (2089)

LES
F. EDITIONS D.
choisies parmi l. auteurs les
F. plus réputés D.

La vue pour tous
Lunettes et Pince-Nez
Prix modérés.
Innovation : pendant 2 mois les réparations sont gratuites.



Les ordonn. de MM. les méd.-ocul. sont strictement exéc. Essai de la vue. Ex-représ. en Belgique des fabric. de lunetteries en gros.
24, aven. Paul de Jaer
(Barrière de St-Gilles)
(1734)

Tableaux Anciens
Bijoux ANTIQUITES
sont achetés hauts prix
4, aven. Mahillon
SCHAARBEEK 1603

MARIAGES

Jeune fille institut. 5 a., bon car., b. mén., dés. renc. jeune homme 25 à 30 a., fort. ou b. pos. trang., en vue mar. Discr. d'honn. Lettres ser. renv. F. S., bur. journ. (2118)

Demois. dist., b. music., dés. con. Mons. b. sit., en vue mar. B.W. 18, bur. journ. (2119)

Phonographes
J'ACHETE les rouleaux de 10 à 12 francs le kilo et plus. Rue Brogniez, 187. (475)

Boîte p. cirage
et boîtes métalliques de toute sorte pour pommade et confiseurs. J'achète jusqu'à 10 c. pièce. J'achète aussi les boîtes incomplètes et les rebuts. Rue Brogniez, 187. (475)

DORMEUSE BRILLANT
Suis acheteur paire dormeuse grosse pierre. Ecrire adresse Init. O. O. P. 22, bur. journ. (2044)

ENSEIGNEMENT

Langues vivantes
LONDON SCHOOL
13, avenue Louise,
Leçons particulières.
Cours collectifs 4 et 8 fr. par mois. (1585)

REPEUPLEMENT
d'étangs et rivières
Grande quantité d'alevins, de carpes, de roches, de tanches, etc. à vendre. Un échantillon est exposé par M. Bellefroid de Zonhoven, avenue Louise, 525. (1581)

Ventes ou Locations
ON dés. louer bureau garni centre de la ville. Ec. M.J., 7, av. Fonsny. (2037)

Achat au comptant de mobiliers, pianos, coffres-forts, 17, rue Simons, 17, Molenbeek. (2058)

PIANOS
On demande PIANO queue ou buffet, 31, rue Alfred Cluysenaer. 1249

Terrains à vendre
s'adr. à Mme Fl. Soetens (de Middelkerke), 16, av. Roy. Ste-Marie (2117)

BRASILIANA

remplace le **MEILLEUR CAFE**. Chez tous les épiciers. Fabricant: E. PHILIPS, r. d. Peignes, 39, Anvers

GRANDE VENTE DE TABACS

Roisin court. . . .	la 1/2 liv.	2 75
Harlebeke, Roisin. .	»	3 25
Harlebeke, Roisin, Semois (fleur)		3 75
Semois, Obourg, Porto-Rico (fine)		3 50
Richmond, Florida, Virginie		3 50 1/2 liv.

Tabacs jaunes angl. St-Vincent authentiques
Grande spécialité **Cigares fins** dep. **210 fr.** le mille

Les tabacs au-dessus de 17 francs sont garantis sans mélange.

Les commandes de province doivent être prises et payées par messageries. (1500)

Cie des TABACS, 1, Parvis Ste-Gudule, Brux.

SPECTACLES

Théâtre des Galeries "BOCCACE"

Complètement remise d'une indisposition passagère qui la tenait éloignée de la scène, Mme Angèle Van Loo a repris le rôle de Boccace, dans lequel elle obtint un succès éclatant.

Cet opéra-comique, dont le livret fut tiré du chef-d'œuvre de la prose italienne et imité d'un vaudeville de Bayard et Leuvén — ce qui ne prime à bien des épisodes une teinte grandement comique, très bien mise en valeur par M. Mayens (Prince Orlando), la révélation du moment — possède une musique, tantôt pleine de verve et d'entrain, tantôt empreinte de grâce et d'élégance, toujours bien écrite et avec une distinction qu'exécute divinement un orchestre d'élite dirigé par le maître de la baguette : M. Goddéré. (1999)

CARLTON Restaurant Porte de Namur
La réouverture de samedi dernier a continué pour ce merveilleux établissement, un succès non précédent. (1998)

PALACE HOTEL
Tea-Room, de 4 à 7 heures
A 8 heures, Dîner-Concert. Deux orchestres. (1990)

ALHAMBRA. — A 3 1/2 et 8 h., « De Zwarte Baron ».

BOIS SACRE. — A 4 et 8 h., « La Traite des Blanches ».
Il faut aller voir Willy Dorcey, Nadia Dragoï, Alberte Thulan dans la « Traite des Blanches ». Ce quatuor est étonnant de réalisme. Ajoutons que les autres rôles sont parfaits et que la mise en scène est plus que soignée.

BONBONNIERE. — A 4 et 8 h., « Amoureuse ».
Ce sont les dernières représentations données de « Amoureuse ».

BOURSE. — A 3 h., Spectacle varié; à 7 h. 1/2, « Manon » (Genicot, De Lay, Gonze, M. Depuis, Becker).
Demain lundi, dernière représentation d'opéra. On donnera « Hérodiade », avec MM. Anseau, Danse, Gonze, Mmes Andriani et Jordens.

FOLIES BERGERE. — A 4 et 8 h., « Le Voyage de Suzette ».
Ce sont les dernières de la jolie opérette à spectacle, laquelle fera salle comble aujourd'hui, si l'on en juge par la location à l'avance qui est considérable.

GAITE. — A 3 1/2 et 7 3/4 h., « Résurrection ».
Ce sont les deux dernières représentations de la remarquable adaptation de l'œuvre émouvante d'Henri Bataille, d'après le superbe roman de Tolstoï. Mercredi aura lieu la dernière représentation. Jeudi prochain passera le « Danseur inconnu », la jolie comédie de M. Tristan Bernard.

GALERIES. — A 4 et 8 h., « Boccace ».

MOLIERE. — A 3 1/2 et 8 h., « Marie-Victoire ».
Pour rappel aujourd'hui à 3 h. 1/2, dernière matinée de « Marie-Victoire ». Il sera prudent de retenir ses places en location pour cette matinée de même que pour la soirée, qui commence à 8 heures précises. Location tous les jours de 11 à 3 heures.

NOUVEL ALCAZAR. — A 4 et 8 h., « La Nuit de Noces de Mlle Gueulemans ».

OLYMPIA. — A 4 et 8 h., « Meulemeester s'apprivoise ».
Du charme, de l'esprit, une pointe de philosophie et de savoureuses observations de mœurs bruxelloises, voilà ce qui fait l'immense succès de « Meulemeester s'apprivoise », qui sera donné aujourd'hui en matinée et en soirée et demain lundi.
Il sera prudent de passer au bureau de location.

PALAIS DE GLACE. — A 3 1/2 et 7 3/4 h., « Les Deux Gosses ».

SCALA. — A 4 et 8 h., « Miss Helyett ».
Aujourd'hui dimanche, à 4 heures, à la Scala toute dernière matinée de « Miss Helyett ». Mardi, première de la revue à grand spectacle « Bruxelles pris au vol ».

TROCADERO. — A 4 et 7 3/4 h., « Le Gha ».

THEATRE FLAMAND. — A 6 h., « Roule ta Bosse ».
Demain, à 7 heures, deuxième de « De Bedelares », drame en 5 actes.

VIEUX-BRUXELLES. — De 4 à 11 h., Cinéma.

WINTER PALACE. — A 4 et 8 h., « Le Berceau ».
Un public de choix et de fidèles habitués a fait vendredi soir un accueil triomphal au « Berceau » d'Henry Bernstein, interprété avec une rare maîtrise et une passion frémissante par Nade Martiny, Vermandele et tous leurs talentueux partenaires.

SPLENDID CINEMA. — Mariage d'inclination, de Daniel Riche, le Calvaire d'une Femme; Max Toréador, avec Max Linder, etc.

CINEMA SELECT. — Programme de choix et artistique.

MAJESTIC CINEMA (boul. du Nord). — Programme de famille, orchestre de premier ordre.

SOCIÉTÉ BELGE E. F. I.

BUREAUX :
161, boulevard Anspach
BRUXELLES
FOURNITURES GÉNÉRALES
pour toute 2087
APPLICATION D'ÉLECTRICITÉ

CHARBON

POPULAIRE
1er choix
75 fr. par 1000 k.
Anthr., têtes-mein.
Brais., Tout-Ven.
Briquettes
Boulets, Coke
BAS PRIX
Agence :
213bis, Bd du Hainaut
(1608)

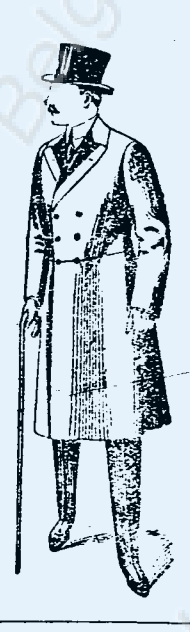
GRANDS MAGASINS

Aux Vrais Elégants

Maison E. Léonard-Bernard
TAILLEUR
pour Messieurs, Dames et Enfants
2-4, RUE DU MIDI, 2-4
(Derrière la Bourse)



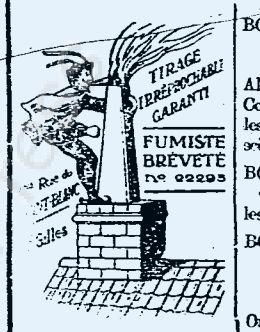
Malgré les événements et la hausse considérable des laines, la Maison dispose de grands assortiments de COUPES pour VÊTEMENTS pour Hommes, Dames et Enfants, ainsi que d'un immense choix de belles DRAPERIES-TAILLEURS.



Pour le rayon de vêtements sur mesure, des coupeurs spécialistes, ainsi qu'un personnel choisi est à la disposition du public.

Sur demande, les coupeurs se rendent à domicile, même en province, munis des dernières nouveautés hommes, dames et enfants.

2113



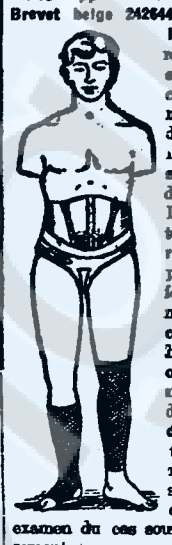
Brevet d'invention n. 222,391
M. EVERAERT
(1157)

CRÈME POUR CHAUSSURE
2115
L'AVENIR POLISH double la durée des chaussures
31, RUE NAVEZ. BRUXELLES

CAISSES VIDES A VENDRE
S'adresser: Quai du Chantier, 1.

Traitement de la Hernie

Les appareils du spécialiste **DUMONCEAU**, Brevet belge 242644, français 448234, étant une **invention sérieuse** — brevets reconnus officiellement par arrêté royal — sont les plus recommandés par les sommités médicales comme appareils d'utilité et sécurité. Grâce à l'absence de tous ressorts, ils se portent nuit et jour et pendant tous travaux, sans gêne. Les pelotes flexibles, relevantes, déplaçables, à contention réglable à volonté du patient pour les travaux, repos et force de la hernie, maintiennent sous une pression douce, constante et régulière toutes les hernies, même les scrotales et ombilicales les plus volumineuses. Soulagement immédiat, contention parfaite, réduction graduelle à disparition totale. Garantis sous contrôle médical. Quant à la guérison, si guérison est possible, le spécialiste **DUMONCEAU**, après examen du cas soumis, le déclarera consciencieusement.



GARANTIT ses appareils à entière satisfaction. ESSAYAGE gratuit sans obligation d'acheter, de 8 à 3 heures, à:

MONS	Vendredi 19 octobre, Hôtel L'Embarcadère.
LIEGE	Lundi 22 oct. et dimanche 4 novemb., 125, r. des Guillemins.
CHARLEROI	Dimanche 28 octobre, Hôtel du Casino (Station).
VERVIERS	Samedi 3 novembre, Hôtel de l'Aigle Noir.

Tous les autres jours, de 9 à 12 heures, RUE AUX CHOUX, 21, BRUXELLES-Nord, et de 2 à 4 heures, RUE DE LA MEUSE, BRUX.-Maritime, ainsi que chez le Docteur Paul NAVEZ, à Buvrinnes-lez-Binche, et le Docteur MALEVE-KESSELS, rue Haute, 21, à Blaton. (2111)

SEMENCES SÉLECTIONNÉES
Ancienne Maison
Longin-De Groote
de Sotteghem, fondée en 1846
GROS DÉTAIL
Même Maison à Sotteghem
Représentant à Bruxelles :
Gaston DE GROOTE
35, rue Capouillet
DISPONIBLE :
Trèfle incarnat
Betteraves sucrières
Carottes Saint-Valery
Radis rose
Carottes jaunes
BETTERAVES 1/2 sucrières, collet vert,
TOUTE GARANTIE 1267

TABAC

véritable sans mélange

Roisin ou Harlebeke, n. 2, la 1/2 liv.	4.25
Id. n. 1	4.50
Fleur de Roisin ou d'Harlebeke . .	4.75
Semois ou Obourg	4.50

80,000 cigares à partir de 190 fr. le 1,000.
Tous nos tabacs sont garantis absolument purs, sans mélange de matières étrangères.
Envoi en prov. par colis postaux.
L'UNIVERSELLE
9, rue Joseph Stévens, Bruxelles
(Près la place de la Chapelle,
Pour les provinces du Hainaut et de Namur, s'adresser à l'Union Commerciale, à Boussu-lez-Walcourt. (1189)

MEUBLES
DISSOLUTION DE SOCIETE
15 JOURS DE VENTE SEULEMENT
200 mobiliers, salles à manger et chambres à coucher, à toute offre acceptable.
38, rue des Bogards, 38, Bruxelles (1735)

Savonnerie Autorisée
"CIS"
INOFFENSIF, — DÉSINFECTANT
"CISOU"
Savon mou en bidons de 5, 12 1/2, 25 kilos
SAVON DE TOILETTE
en toutes qualités et prix
Echantillons contre mandat-postal
139, chaussée de Mons, Bruxelles

NEVRALGIES
MIGRAINE, MALADIE DES DENTS
guérison merveilleuse par les
PILULES INDIENNES
Fr. 1.50 la boîte. Delacre, Brux. ; Dryon, r. de Hollande, 10 ; Dewolf, ch. de Waterloo ; Vanderlinden, rue Fontainas, 1, et toutes les pharmacies du Grand-Bruxelles.
ANEMIE, Pâles couleurs, Migraines, Diabète : Guérison par les PILULES TONIQUES BALSAMIQUES. La boîte de 4 francs suffit pour un mois. Toutes pharmacies du Grand-Bruxelles. (1999)

Nous achetons :
Déchets de celluloïd, rognures, mica, rouleaux de phonographes. Déchets ou neufs.
Nous vendons :
Peignes celluloïd. Celluloïd en feuilles.
COMPTOIR INTERNATIONAL DE CELLULOID 1790
37, rue Royale-Ste-Marie, Bruxelles

TABLEAUX GARANTIS
Achetez vos tableaux avec garantie, meilleurs avantages qu'en vente publique.
3, RUE DU CONGRES, 3. (1989)

Surveillance spéciale de nuit
Encaissement de remboursements
H. C. WALON
204-206, chaussée d'Anvers 346
LAEKEN – BRUXELLES

Sommes acheteurs sacs toile ou jute ou papier 70×130. A. Doyen & Fils, 29, boul. Bischoffsheim, Bruxelles. (1907)

ENSEIGNEMENT

LES LANGUES ÉTRANGÈRES
PAR
Leçons particulières
OU PAR
Cours collectifs
A 772
l'ÉCOLE BERLITZ
56, RUE DE L'ÉCUYER, 56

DIADÈME



VENTE EN GROS
L'Eclairage Brillant
Rue de Brabant, 87, Bruxelles
ACCESSOIRES
pour gaz et électricité
(1994)



EN VENTE PARTOUT

Imprimerie Financière et Commerciale,
1, quai du Chantier, Bruxelles